



Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

BIBLIOTHÈQUE

DES

ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE SIXIÈME

NOTICE SUR DIVERS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE. — RICHARD LE
POITEVIN, MOINE DE CLUNY, HISTORIEN ET POÈTE,

PAR M. ELIE BERGER.

TOULOUSE , IMPRIMERIE A. CHAUVIN ET FILS , RUE DES SALENQUES , 28.



diu leporē sc̄p̄. p̄cipit̄ eq̄. morte. Subita morte. Equē baudoin^o
 puer. fili^o ei^o i^o regē p̄mot^o ē. Eod^o a^ono sanguis tē^o rei dalep. cep̄ e
 dessa ciuitate. ⁊ fr̄mō^o ibi captos. ut morte. aut seruitute militū.
 Archiep̄m ū ciuitatis q̄si ducē ḡḡs. i^o medio ur̄bi ē oib^o clerici siusq̄
 noluer^o abnegare. X. cori se decollari p̄cep̄. uno solo euadente. q̄ am
 acia ē q̄dā t̄o nobili habuerat. Qui eū ne punet^o optinuit. s̄ si
 n̄. q̄ uelle^o ire p̄misit. Purpurat̄ itaq̄; edessa nouoz sanguine mar
 tū. in p̄m a gentilib^o possessa. ex q̄ ab agaro rege x̄ ē. dedicata.
 dolor ingens. ⁊ desolatō multa. S̄ctē ūgnes d̄. ut incestu. Loca sc̄a
 stabula s̄nt unitor. Corp^o b̄i thome apti gentiliū tactu pol
 lurt̄. Hom̄ x̄ derisio s̄nt hostiū. Conculcata s̄nt oīa p̄f̄mata s̄nt unū
 sa. Nam sanguis tē^o ut ferē s̄nt b̄i ioh̄is baptiste aram tres specio
 siss̄. al̄ m̄. marū mactatū. ⁊ Celestin^o q̄ ⁊ S̄ido de castella p̄
 ro. sedit. q̄. ⁊. Luca^o q̄ ⁊ gerat^o de s̄ cruce sed̄ a^ono. Eugeni^o q̄
 ⁊ thard^o monac^o castellanis. sed̄ a^ono. viii. Anastasi^o
 q̄ i^ociadep̄s sabinensis. sed̄. i. o. iiii. Adriani^o ⁊ nicholi
 banensis ep̄c. sed̄

Pruilegiū s̄c̄e Romane eccl̄ie

Dascalys ep̄s seruus seruoꝝ d̄i. uenabili fr̄i
 hugoni clunacensi abbi eiq̄; successorib^o substituen
 dis imp̄petuū. Et religionis p̄rogatiua q̄ p̄ unū
 illas gallias n̄ris tēp̄rib^o p̄ d̄i gr̄a cōgregatō uia p̄cellit. unō
 causa ciuitatis unitas. qua ut p̄cellat om̄s sed̄i ap̄lice ad
 hesitat. ināfuetudine n̄ra uehementi^o exortat. imo urget atq̄;
 cōpellit. ut ur̄is p̄titionib^o assensū accomodare. ⁊ quieti ur̄e
 ipostū p̄uide solliciti debeam^o. Ea p̄ q̄c̄qd̄ lib̄tatis. q̄c̄qd̄ t̄uōis.
 q̄c̄qd̄ auctoritatis p̄decessores n̄ri eccl̄e. h̄. p̄otifices. p̄serti ap̄lice
 memorie. Gregari^o vi. ⁊ urban^o ii. ur̄o monastio ⁊ locis ad id p̄
 tinentib^o cōtulit. nos q̄q̄; p̄senti decreto auctore d̄no. firmam^o.
 Ad h̄ adiam^o ut in oib^o p̄ortib^o ⁊ cellis q̄ n̄ sine p̄o abbe
 ur̄o regim̄i subiecte s̄nt. nullus ūq̄; futuris tēp̄ib^o abbe ordina
 re

NOTICE

SUR

DIVERS MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE

RICHARD LE POITEVIN

MOINE DE CLUNY, HISTORIEN ET POÈTE

PAR

M. Elie BERGER

MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, LAURÉAT DE L'INSTITUT
DE FRANCE.



PARIS

ERNEST THORIN, ÉDITEUR

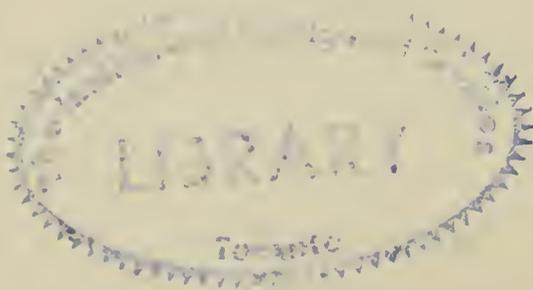
LIBRAIRE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

DU COLLÈGE DE FRANCE ET DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

7, RUE DE MÉDICIS, 7

—
1879





MAY 13 1969

30164

NOTICE

SUR

DIVERS MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE

FONDS DE LA REINE CHRISTINE.

N° 132. — N° 21 *non Petavianum*. — Un volume relié en maroquin rouge (29 centimètres et demi sur 19), composé de 105 feuillets de parchemin à deux colonnes ; rubriques ; écriture du quatorzième siècle. En effet, on lit au fol. 48 r°, col. 2 : « Anno Domini M°CCC°LX°VI° isti quaterni sunt scripti per manus Conradi indignissimi eruditoris parvulorum scole Pilgrimensis civitatis. »

Laporte du Theil avait relevé dans ce ms. l'indication de deux prophéties trouvées à Rome en 1293. Le volume entier ne contient que des œuvres étrangères à l'histoire : *Pastoralis cura* de saint Augustin, prophéties de l'abbé Joachim, et prédictions diverses. Quant aux deux pièces indiquées par Laporte du Theil, en voici la transcription :

Fol. 201 v°, col. 2 : « *Incipit prophetia alia inventa anno Domini M° CC° LXXXIII. Rome.*

» Gallorum levitas Germanos justificabit ;
Ytalie gravitas Gallos confusa necabit ;
Gallus succumbet , aquile victricia signa
Mundus adorabit , erit urbs vix presule digna.
Millenis ducentenis nonaginta sub annis
Et tribus adjunctis consurget aquila grandis.
Terre motus erit , quod non procul auguror esse ;

Constantine, cades equi de marmore facti,
 Et lapis erectus et multa palacia Rome.
 Papa cito moritur, Cesar regnabit ubique,
 Sub quo tunc vana cessabit gloria cleri. »

Explicit prophetia pro magna parte comperta. Incipit prophetia inventa sub Capitolio Rome anno predicto.

« Dum machine ferient Pantheon urbis in edem,
 Theutonicus miles cererem ciet ore cruento.
 Nos aquile rabiem (?) rechin (?) prosternet in annis
 Celestisque color auro liliisque coruscans.
 Germanos proceres post hec per secla tenebit
 Sub censu domitos obnixe, Cesare dempto;
 Allobrogum socios, penarum teste Sibilla,
 Victoresque leves eadem fortuna jugabit. »

N° 189. — Un volume relié en parchemin, haut de 20 centimètres et large de 15 ; 22 feuillets ; les feuillets 1 à 8, 16 et 17, sont en parchemin, les autres en papier. Ecriture du treizième siècle pour la première partie, du quatorzième pour la seconde. Lignes longues.

Fol. 1 r° : Fragmentum epistolæ Henrici Clarevallensis abbatis « ... untur ora fidelium, etiam catholice plebis labia in tria Christi preconia resolvuntur... nec eos in terra sua ulterius sustinebit » (2 r°).

Fol. 2 r° : Bulle d'Alexandre III au chapitre de Cîteaux, du 19 juillet 1169 (Jaffé, n° 7768) : « Alexander ep. s. s. d. venerabilibus fratribus archiepiscopis et dilectis filiis universis abbatibus in cisterciensi capitulo constitutis sal. et ap. ben. Inter innumeras... Data Beneventi XIII Kalendaris augusti. »

Fol. 3 r° — 8 v° : Lettres diverses.

Au fol. 9 r° commencent des extraits faits au quatorzième siècle et écrits sur papier, empruntés sans doute à quelque chronique latine composée à Saint-Denis. Un annotateur moderne, qui était de cet avis, a écrit en tête du cahier : « desumpta hæc sunt e chronicis S. Dionysii. » En effet, le premier extrait est relatif aux reliques de saint Denis, que les moines d'un monastère allemand prétendirent posséder au temps de Henri 1^{er} : « habetur sub titulo Sancti Hermantranni. » Je n'insiste pas sur ces extraits peu intéressants, qui s'étendent jusqu'au fol. 14 v°, et se terminent au moment de la deuxième croisade.

Le feuillet 15 est en blanc. Les feuillets 16 et 17, en parchemin,

sont les débris d'un rôle des souscriptions recueillies en Normandie pour la croisade de Philippe VI. Les deux feuillets ont été coupés par en bas. Ce texte intéressant, et dont on va lire la transcription, est suivi (fol. 19) de plusieurs feuilles en papier, contenant une partie de la prophétie de Merlin : « Prophecia Merlini. Sedente itaque Gorziano rege Britonum super ripam exhausti staingni. »

Débris d'un rôle de souscription pour la croisade de Philippe VI.

Ce sont les nons de ceus qui ont promis pour le saint voyage d'outremer aus commissaires du roy nostre sire eidessus nommés.

Et premièrement s'ensivent les nons des abbés, des abbéesses, des prieurs et des prieuses.

Jehan abbé du Bec Heloym a promis pour lui et pour ces membres m. ll. tournois a paier a V ans. Ce est asavoir II^e ll. tournois si tost comme le roy sera meus pour faire la saint voyage, et chascunne année ensivant II^e ll. tournois, jusques a tant que la somme de m. ll. tournois soit païée aplain; laquelle somme le dit abbé a octroyé et promis entelle manière et condicion que se le dit roys nostresire ne mouvoit pour faire le dit voyage, que le dit abbé ne soit de riens tenus a paier la somme dessus dicte, et se nostre saint père le pape imposito aucune charge de disiesme ou autre pour le dit voyage au dit abbé ou a son eglise, que la dicte charge soit rabatue de la somme de m. ll. tournois dessus dis durant le temps que de sainte memoire nostre saint père le pape Jehan a octroyé disiesmes pour le dit saint voyage.

Guillaume abbé de Jumèges en la dyosèse de Roen a promis pour lui et pour ses membres V^e ll. tournois a paier a V ans si con dessus est et par les condicions dessus dictes.

(16 v^o) Abbés. — Louvis abbé de Bernay en la dyosèse de Lisieux a promis pour lui et pour ses membres III^e et L ll. tournois a paier a V ans si con dessus est par les condicions dessus dictes.

Henry abbé de Préaus en la dyosèse de Lisieux a promis pour lui et pour ses membres II^e ll. tournois a paier a V ans si comme dessus et par les condicions dessus dictes.

Guillaume abbé de Saint Victor en la dyosèse de Roen a promis pour lui XL ll. a paier a V ans si comme dessus et por les condicions dessus dictes.

Guillaume abbé de Grestain en la dyosèse de Lisieux a promis pour lui et pour ses membres VI^{xx} V ll. tournois a paier a V ans si comme dessus et par les condicions dessus dictes.

Jehan abbé de Saint Oein de Roen a promis pour lui et pour ses men-

bres M. V^e II. tournois a paier a V ans ; ce est asavoir : CL II. tournois a la Saint Andrieu après que le roy sera meus pour faire le saint voyage, et C et L II. tournois a l'asension ensivant , et chascunne annee aus dis termes autant jusques a tant que la dicte somme soit païée a plain , et par les condicions dessus dictes.

Guillaume abbé de Sainte Katherine dessus Roen a promis pour lui et pour ses membres III^e II. tournois a paier a III ans et par les condicions.

..... promis pour lui...

(17 ro) En la sergenterie du Pont Saint Pierre.

Espreville.

Jehan le Blan , Jehan Boudin , Jehan Tue-véel , ont promis pour la dicte ville III s. a paier quant le roy mouvra , et III s. chascun an jusques a V ans.

Gournect.

Pierre de la Crois , Pierre de la Mare , ont promis pour la dicte ville XII d. chacun an a paier jusques à V ans.

Saint Aubin en la campagne.

Guillot Bouton , Vincent Lambert , Robert Durant ont promis pour la dicte paroisse VI s. a paier quant le roy mouvra , et VI s. chascun an jusques à V ans.

Jehan Souris a promis II s. a paier chascun an jusques a V ans.

Saint Aubin Dymaie.

Denis Marie , Gilles de Branville , Robert Malortie , Richar le Carpentier , ont promis pour la dicte paroisse X s. a paier quant le roy mouvra et X s. chascun an jusques a V ans.

Eufreville sous les mons.

Jehan Rousselin , Richard Duval , Pierre Dehors , Pierre Duval ont promis pour la dicte parroisse XII s. a paier quant le roy mouvra , et XII s. chascun an jusques a V ans.

Pistres.

Rogier Juguet , Yvet Vatinel , Jehan de Pistres , Lorans Gascoins ont promis pour la dicte ville XVI s. a paier quant le roy mouvra , et XVI s. chascun an jusques a V ans.

Le filz Gringoire de la Mothe a promis X s. chascun an a paier jusques a V ans.

Rogier de Pistres a promis V s. chacun an a paier jusques a V ans.

Gouy.

Ober le Picart , Gefroy le Fèvre , Ranol Regnaut , Gauthier Huguart ont promis pour la dicte paroisse VI s. a paier quant le roy mouvra , et VI s. chascun an [jusques a V ans]...

(17 v^o) Le vicomté de Rouen. En la sergenterie du mont Saint Pierre.
Le Béquet.

Guillaume Primont, Robert Romain, Lorans le Clerc ont promis pour la dicte ville VI s. a paier quant le roy mouvra, et VI s. chascun an jusques a V ans.

Boes.

Simon Pinu (?), Simon Pinu (?) le jeune, Pierre de la Mare, Richard de Vaudrimare ont promis pour la dicte parroisse XVI s. a paier quant le roy mouvra, et XVI s. chascun an jusques a V ans.

Le curé de la dicte parroisse a promis XX s. a paier quant le roy mouvra.

Pierre le Tonnelier a promis III s.

Jehan Lambert a promis II s. a paier chascun an jusques a V ans.

Climent Hardi a promis XII d.

Jehan du Quesne a promis que il yra asses cous.

La viconté de Roen. En la sergenterie de Saint Joire.

S. Joire.

Guillaume Peligon, Guillaume de S. Martin, Guillaume Souef, Guillaume Veel (1) ont promis pour la dicte parroisse XL s. a paier quant le roy mouvra, et XL s. chascun an jusques a V ans.

Jehan Piels a promis III s.

Florant Cuer de roy a promis III s. a paier chascun an jusques à V ans.

Simon Mauger a promis III s.

Villers.

Gefroy Hebert, Lucas Gaudonet, Benart Bocart, Guillaume Gaudonet ont promis pour la dicte parroisse XVI s. a paier quant le roy mouvra. »

N^o 555. — Deux volumes reliés en parchemin, composés le premier de 90, le second de 225 folios en parchemin à deux colonnes; grosse écriture de la fin du treizième siècle; initiales en couleur. Nous laissons de côté le premier volume, qui contient la chronique de Martin, et passons au second (555, A.).

Il renferme une chronique dont le début est perdu et qui actuellement commence à Charles Martel, pour se terminer sous Louis VIII.

Incipit : « papa nec non et uxore Karoli pax inter eos integre refor-

(1) Ou « Néel. »

matur, sicque Gerardus restitutus sicut dicitur abbatiam de Verzeleio et multas alias construxit, et multa pauperibus erogavit, et cum uxore sua in sancta conversacione usque ad mortem Domino deservivit, sed sine herede obiit.

Postea Karolus princeps Francorum egregius, armis doctus et bello victoriosissimus, in villa Vermeria... regna sua divisit... »

Explicit (222 v^o 2) : « Franci vero transire ulterius non valentes Limolium castrum obsident et expugnant, dominumque de Burgerat regis sui subjugant dicioni » (cf. *Chron. Turonense*, Bqt XVIII, p. 308, E.).

Suit (223-225) un fragment, tiré d'un abrégé d'histoire universelle : « Prima etas in exordio sui. »

Cette chronique est généralement conforme à la *Chronique de Tours*, publiée par Martène et Durand (*Amplissima Collectio*, t. V), et d'après eux par les éditeurs des *Historiens de France* (Bqt., t. X, XI, XII, XVIII). L'auteur, au lieu de mettre en tête de chaque paragraphe le chiffre des années de l'Incarnation, se règle sur les années des empereurs d'Orient, des Carolingiens, des empereurs d'Allemagne et des rois de France, système qui n'est pas suivi par Robert d'Auxerre, dont l'œuvre est si souvent identique à la chronique de Tours. Le ms. 555 A paraît donc devoir être rangé parmi les textes de cette dernière chronique. On y rencontre d'ailleurs un certain nombre de passages qui manquent aux éditions de Martène et de Bouquet ; citons, entre autres, le morceau par lequel débute le manuscrit, et qui est consacré à Charles-Martel, et la légende de Roland (combats avec Agoulant, Fernagut, etc.). On chercherait vainement dans Martène les passages suivants :

Fol. 126 v^o 2 : « Anno Ludovici III^o et Karoli Calvi XVIII in parochia Maguncie malignus spiritus homines aperte inquietabat lapides jaciendo, parietes domorum quasi malleis pulsando, manifeste loquendo, etc. »

Fol. 161 r^o 1 : « Anno Henrici imperatoris VI et Ludovici regis IIII ecclesia Sancti Michaelis de Periculo Maris fulgore divinitus est accensa. Valducus (*sic*) episcopus Laudunensis a civibus ejusdem loci gladio confossus interiit, cui Hugo successit et postea Bartholomeus. Hucusque cronica sua perduxit Singibertus Gemblacensis monachus. »

Fol. 196 v^o 1 : Après avoir raconté la bataille d'Andrinople, le chroniqueur ajoute à son récit cette réflexion :

« Non habet eventus sordida preda bonos. »

Il raconte après la mort de Philippe-Auguste une apparition de

saint Denis, dont il n'est pas question dans le texte imprimé (fol. 220 v°).

N° 610. — Un volume relié en bois, recouvert de parchemin, haut d'environ 33 centimètres, formé de 62 feuillets en parchemin, à deux colonnes. Ecriture du quatorzième siècle, rubriques et initiales en couleur; au fol. 1 r°, le nom de *Fauchet*.

I. Compilation française s'étendant depuis Antenor jusqu'à la mort de Louis VIII.

Incipit : « Ci commencent les hestories des rois et des seigneurs de France. Troie si comme nous trovons fu la plus noble citez dou monde. Quant ele fu destruite de cels de Grece li Troien s'en fuirent désérité et essilié. Antenor estoit li plus saiges chevaliers des Troiens et li plus regnables. Il s'en vint à Pannone... »

Le compilateur raconte l'histoire légendaire de Charlemagne : *Iter Hierosolymitanum*, fol. 6 v°, 9 r°; histoire de Turpin, fol. 9 v°. Il ne donne qu'une demi-colonne à Louis le Débonnaire, mais raconte la vision de Charles le Chauve. La suite est extrêmement sèche; au fol. 35 r°, on est au règne de Lothaire et au siège de Poitiers. Cinq feuillets plus loin, le compilateur en est arrivé au règne de Louis VIII, après s'être arrêté plus que de raison (une colonne) à raconter la bataille de Bouvines.

Histoire du faux Baudoin (40 v°, 2) :

« Et quand il vit qu'on ne le créoit mie que il feust li quens Baudoin, il ot grant paor et s'en issi de Peronne plus tost qu'il pot, et s'en ala jusque a Valenciennes, et puis s'en ala il de ceuls de Valenciennes en larrecin, et s'en ala que (fol. 41) onques ne sot-en quel part il fu grant pièce, jusques a tant que me sire Erarz li sires de Chacenay en Bourgoingne le reconut a Chanay (*sic*) meismes ou il estoit venuz a une assemblée de chevaliers... »

Croisade contre les Albigeois (41 r°, 2) :

« A tele voie fu morz li arcevesques de Reins, et avoit non Guilliaumes, et estoit de ceuls de Joinville, et li quens de Namur fu morz a Sainz a cele voie, et maint d'autres prodomes de France que je ne vous sai plus nommer. Icil Loeis fu aportez a Saint Denis et enfouiz moult honoreement, li ainznez de ses filz qui avoit non Loeis fu enoinz a Reins

la vegile de la Saint Andrieu XV jorz après ce que ses frères avoit esté enfouiz. »

II (fol. 42-62). Table chronologique allant jusqu'en 1361, en marge de laquelle une première main a tracé une chronique de Cluny (1131-1275); cette petite chronique ne paraît d'ailleurs pas intéressante :

« MCXXX, si dedia Innocens l'églyse de Clugni — MCXXXII. — MCXXXIII — MCXXXIII. Ci morut Oedes li priors... MCLXXI. Ci fu martiriez Sainz Thomas d'Engleterre; Henris evesques de Wincestre morut — MCLXXII — MCLXXIII. Ci morut l'abbes Estienes, et Raouls fu esleuz MCLXXIII — MCLXXV — MCLXXVI. Ci lessa l'abbes Raouls Clugni, et Galterius fu esleuz. MCLXXVII Ci morut l'abbes Gautiers de Clugni, et Guill. fu esleuz... (nombreuses indications relatives aux abbés de Cluny.) MCCLXXV. Ci morut li abbés Yves, et li priors Yves de Saint Martin fu esleuz. »

Les années sont marquées de la même main jusqu'en 1361; il n'en est pas de même de quelques indications, tracées en regard, de diverses écritures cursives et plus récentes.

A partir de 1361 (60 v^o) les années même sont en cursive. Pour les premières années du quatorzième siècle, il est question à plusieurs reprises des abbés de Saint-Bénigne; à la fin, des faits concernant Paris; on s'arrête à 1419: « L'an mil CCCC et XIX, le XI^e jour de septembre, mondit seigneur Jehan, duc de Bourgogne, fut tuez à Montereau. »

N^o 611. — Petit volume (20 et 15 centimètres) relié en carton recouvert avec une charte. Le titre placé au dos indique un abrégé des chroniques de France jusqu'au roi Charles VI. Papier, 177 feuillets tant manuscrits qu'imprimés, les premiers écrits au quinzième siècle. Au fol. 170, le vieux numéro B (?) 55.

« Ci commence la lignée de la noble maison royal de France comenzant a Loys Débonnaire roy de France (aucune valeur).

Fol. 74 r^o. Traité de blason: « De très-noble et puissant royaulme pour exaulcer le nom et vaillance, » etc.

Fol. 98. Quittance délivrée par Silvestre Maillot (1587) à qui a appartenu le volume, et dont le nom se trouve à la première page.

Fol. 99 r^o. Imprimé: « De rebus Turcarum ad Franciscum Gallorum

regem Christianissimum libri quinque, Christophoro Richerio Thorigneo Senone, cubiculario regio, et cancellario Franciæ a secretis, aauthore... Parisiis, ex officina Rob. Stephani, hebraicarum et Latinarum litterarum regii Typographi. MDXL. »

N° 624. — Un volume haut de 20 centimètres, relié en carton recouvert de parchemin, composé de 202 feuillets en parchemin, à deux colonnes; écriture du treizième siècle.

Histoire de France allant du commencement de Charlemagne à la mort de Philippe-Auguste, dont certaines parties sont semblables au texte des *Grandes chroniques*, et qui se termine par une traduction de la *Philippide*.

Incipit : « Dès que ge me sui entremis d'escrivre et de raconter la vie et la conversacion et le renomez faiz par tot le monde mon boen signour et celui qui si doucement me norri. » Traduction de la vie de Charlemagne, par Eginard.

79 r° 2 : « Et ancommancerons a retroire et a conter la vie a ce gros roi Loois, si com nos le trovons a l'estoire monseignour Saint Denise, sans riens oster et sanz rien metre de ce que trovons a la letre. »

« De ce roi Loois don nos avons ancommancié a traitier or presantement avons nos ja parlé çai arrières an l'estoire des rois, ja soit ce que ce fust briément tant seulement de ce qu'il fu coronnés a roi après la mort le roi Phelipe son père an la cité d'Orlieens. Mais l'abea (*sic*) Suger qui fu ces (*sic*) elers et ces norris, et qui moult l'ama, décrit ces feiz et sa vie, ou il mostra bien quèle amor il avoit vers lui. Iceste vie et icés feiz a cest noble Loos le Gros avons commancié a tracier an François si com l'abes Sourges le retrait... car commant qu'il nos grieut le nos convient a feire, car de tel an (*sic*) sommes controit cui nos n'oserie[n]s rien refuser ne contredire. »

L'auteur revient avec Suger sur la mort et les funérailles de Philippe I^{er}, qu'il avait une première fois racontées, 79 r° :

« Si com li nobles Loois amandoit de jor an jor de force et de pooir et de valor, autresi descroisoit et defailloit li rois Felipes de jor an jor comme eil qui onques puis qu'il out sor sa leal espouse prise la contasse d'Angiers ne fit nule rien digne qui a dignité de roi apartinust, ne qui digne fust d'estre mise an remembrance d'estoire. »

On reconnaît sans peine dans ce passage le texte même des

chroniques de Saint-Denis, il en ost de même des lignes par lesquelles débute l'histoire de Louis VII :

« Dès or an avant, puis que nos sommes delivrés et quite, si comme nos poismes, de retraire et raconter an François la haute vie et les novauz feiz au vaillant et au puissant roi Loois le Gros... »

Mais au règne de Philippe-Auguste, tout change. Ce n'est plus à Rigord et à la chronique de Guillaume le Breton, mais à la *Philippide* que nous avons affaire ; préface, division en douze livres, miracles mentionnés à la fin du poème, tout se retrouve :

(Fol. 123 r^o 1) « Por l'esnor et por la reverance dou boen roi Phelipe qui tant valut et tant pot et tant sout, de cui poeste France saisie ot, et por son biau fill Loois qui si fu de grant amprise, m'amoneste mes cuers et dit que ge commance novèle estoire, et jai soit ce que mes anginz ne mes sanz ne soint parsoffisant a ce ne m'an vul ge mie por ce retraire... et plus a maistre Gautier de Lisle (col. 2) traitier et retraire les feiz au grant Aleisandre, » etc.

L'ensemble du règne, comme la *Philippide*, se divise en 12 livres, dont le dernier se termine par les récits de miracles auxquels Guillaume consacre ses derniers vers (201 v^o, 2) : « An ce termine que li boens rois Phelipes fu mors sei tenoit l'apostole es vaus d'apolite (?) an une cité qui est apelée Signite. » L. XII, vers 716 : « *Signina* tunc papa moram faciebat in urbe. » Après la révélation faite au pape en vient une autre, arrivée au « segreteins » de saint Germain d'Auxerre, récit également emprunté à la fin de la *Philippide* (vers 763) ; le compilateur termine son œuvre en faisant des vœux pour la gloire de Philippe-Auguste, dont l'histoire fermera la bouche à tous les médisants : « lor rebrouche lor angins et estope lor boiches pleines de vilenies, qui de lui ne lor leisent mesdire ne ampirer sa bone renommée. Dites sai tuit *pater noster* por l'ame dou bon roi Phelipe. »

N^o 688. — Volume haut de 295 millimètres, large de 220, formé de 154 folios en papier ; lignes longues ; écriture du quinzième siècle, rubriques et initiales en couleur. Au fol. 1 r^o, un dessin rouge au trait (moine travaillant). Notes marginales.

Exemplaire de la chronique dont les éditeurs du *Recueil des historiens de France* ont publié la fin sous le titre de : « *Fragment*

d'une chronique anonyme finissant en M.CCC.XXVIII et continuée jusqu'en M.CCC.XL, puis jusqu'en M.CCC.LXXXIII (1). » Le manuscrit de Rome ne paraît présenter que des variantes insignifiantes, quoique nombreuses ; il s'arrête à l'endroit même où les éditeurs ont arrêté la publication ; en voici l'*incipit* et l'*explicit* :

« *Ci commencent les croniques abrégées du commencement du monde jusques au temps pape Jehan XXII, extraites et des ystoires scolastiques et des croniques Vincent. Comment Dieu fist tout le monde en sept jours, premièrement : Au coumancement ainsi comme la Saincte escripture tesmoingne Dieu créa le ciel et la terre...* »

Fol. 154 r° : « Par quoy sy bien puissions fenir,
Qu'a sa gloire puissions venir. Amen.
Amen Deo gratias. »

Voici le prologue de l'auteur (fol. 1 r°) :

« La cause de faire ceste compilacion fu la grant instance d'un grant baron de France, lequel, comme il eust desir de savoir en quel temps avoient esté les philosophes des payens, pria le compilcur qu'il lui feist aucune œuvre la plus briefve que il pourroit, par laquelle il peust avoir aucune cognoissance des choses dessus dictes, et enseurquetout la succession de tous les temps et la naissance des royaumes et des faiz plus merueilleux qui sont advenuz en divers lieux dès le commencement du monde jusques au temps de maintenant. Et saichent tuit cil que ceste œuvre (verso) verront que le compilerres n'y a riens mis se moult pou non, fors ce qu'il a trouvé tant en Bible comme ès ystoires du Mengeur que uous appelons Scolastiques, et ès ystoires Vincent, et ès croniques Martin, et ès Croniques des François, et ce on pourra légièrement esprouver qui vouldra et qui se doubtera d'aucune faulceté sanz faille. Dès le temps ou fenissent les croniques Vincent, il lui a convenu escripre pour continuer son œuvre ainsi comme il a enquis et ouy des anciens, et comme il a veu en son temps, car livre ne compilacion n'estoient pas faiz souffisamment a quoy il deust adjouster foy se pou non. Je prie tous ceulx que ceste œuvre feront escripre qu'ilz facent escripre cest prologue au coumancement. »

N° 689. — Ne pas confondre ce manuscrit avec le n° 689 *bis*, décrit par Bethmann.

(1) Bqt. t. XXI, p. 146.

Un volume haut de 28 à 29 centimètres, large de 20 centimètres et demi, relié en parchemin, écrit au quinzième siècle, à lignes longues, orné de rubriques et d'initiales rouges, et comptant 321 feuillets en papier.

Au recto du premier feuillet de garde, la fin d'une prière en très-grosse écriture gothique.

Au verso d'un deuxième feuillet de garde, on lit : « *Puisque devant a esté dit et déterminé des faitz de pluseurs roys par les croniques de France, et par especial jusques en la fin des [faitz] du très grant et très puissant noble roy Charlemaine, cy après et par unes mesmes croniques sera veu et déterminé des faitz de plusieurs autres roys,* » etc.

I° L'ouvrage annoncé par cette rubrique n'est autre que la partie des chroniques de Saint-Denis qui s'étend de 814 à 1223.

Fol. 1 r° : « *Cy finist l'istoire du grant roy Charlemaine, et après commence le fait du roy Louys le Debonnaire, qui fut filz Charlemaine le Grant. Le premier parle qui fut sa mère.* » Suit le sommaire de ce livre, écrit tout entier à l'encre noire ; le copiste ne met pas à la ligne là où il faudrait.

Fol. 2 v° : « *Pluseurs fammes ot l'empereur Charlemaine.* »

Fol. 104 v° : La généalogie des Capetiens se termine par un non-sens : « *Qui mort fut devant Thunes, et ce roy Phelippe qui règna après lui, et tuit les autres qui de luy descendirent, si sa lignée ne deffault, dont Dieu et messire Saint Denis le gart.* »

Fol. 228 r° : La généalogie du règne de Philippe-Auguste se termine ainsi : « *Cil S. Loys engendra Phelippe qui fut mort en Arragon le vendredi d'avant la feste S. Denis en l'an M.CC.III.^{xxv}.* »

Les chroniques s'arrêtent à la mort de Philippe-Auguste : « *et de son règne XLIII* » (290 r°).

II° La suite du récit est beaucoup moins développée, et les folios 290 v°, 313 v°, contiennent en abrégé toute l'histoire de France, de 1223 jusqu'à la prise d'Ardes en 1377 :

« *Cy finist l'istoire du bon roy Phelippe, et commencent les faitz du roy Loys. Quant le roy Phelippe de France eut régné XLIII ans... (313 v°) (prise d'Ardes) « Si fut ainsi acordé et s'en partirent sauvement par telle manière que dit est. Sy en fut cappitaine de par les François messire Guillaume des Bordes et puis le viscomte de Miaulx, et assez toust après se rendirent aux François ceulx de la Planke, ceulx de Vauclingehan en telle manière que ceulx d'Arde c'estoient renduz ; ainsi eurent les François ces IIII forteresses, dont ilz menèrent grant joye. Si les*

pourvèrent de bons cappitaines ; puis retourna le duc de Bourgoigne en France , ou il fut bien festié du roi Jehan (*en marge* : ou Charles) son frère et des seigneurs de France. »

III^o Catalogue des empereurs et des rois de France (314 r^o-315 r^o).
« *Cy sont les croniques des roys de France briesvement ; premièrement : Quant nostre Sire Jhesucrist ... Phelippes le tiers après Loys son père, XV ans. »*

IV^o Liste des rois , reines , et autres nobles personnes enterrées à S. Denis ; cette liste doit avoir été dressée du vivant de Philippe III : « *Cy après povés vous veoir ... Dagoubert le roy de France ... Marguerite duchesse de Brebant , seur du devant dit Phelippe. »*

V^o Suite de notices sur les principales reliques conservées à Saint-Denis : « *Cy après povés vous veoir les noms des corps sains qui sont en l'église monseigneur Saint Denis , etc. ... (316 r^o-321 r^o) ... le chief Saint Pierre le Martir , et autres pluseurs reliques. Explicit. »*

Ce manuscrit paraît identique aux numéros français 15484 et 15485 de la Bibliothèque nationale.

N^o 693. — Imprimé : 1^o (fol. 1-64) Un volume vert , relié en peau , de 98 feuillets en papier. Courte chronique commençant à la création , procédée d'un index alphabétique , ornée de vignettes qui représentent des villes ; tout le long du texte se trouvent des notes manuscrites.

Fol. 1 , préface : « *Generatio et generatio laudabit opera tua.. »*

Fol. 2 v^o , 1 : « *Fasciulus temporum omnes antiquorum chronicas complectens incipit feliciter. In principio creavit Deus celum et terram... (64 r^o) urbes populumque absque numero utriusque sexus hortabatur quoque ut ad resistendum se disponeret. » 1471.*

Suivent des notes (64 v^o) dont voici les dernières.

« *Anno Domini 1553 Servetus vir doctus Geneve comburitur suasu turpissimi heretici Calviui... »*

« *Expositus fuit presens liber et ex variis hystoriis compilatus Colonie per quendam doctissimum Carthusianum anno Domini 1493 , cujus nomen non inveni , sed iterum fuit auctum ac recognitum per fratrem Henricum monachum cluniacensem , prior[em] Rubei Montis , et tandem im-*

pressum Colonie anno Domini 1493, in mense decembri. Scriptum 1580.

2° (Fol. 65 r°-98) : Ecriture du quinzième siècle, papier, lignes longues, initiales en couleur.

« De principio regni Francorum — Francorum regni principatus initium a Trojanis habuisse et originem scribunt ystoriographi... »

Bataille de l'Ecluse. — (91 v°) : « Anno Domini sequenti, scilicet M° CCC. XL, mense junii, in vigilia Sancti Johannis, de Anglia rediens Anglie rex inopinate cum CCC. XXX. navibus Flandriam veniens prope Clusam obvias habuit CLXXX. naves Francie, statimque inito certamine a mane ante terciam usque ad vesperam dire pugnatum est... »

(92 v°) : « Videns autem inexpugnabile cum die III° se quasi disponeret ad recessum, quidam ex stipendiariis Januensibus ad villam ape[n]-diciam dicto castro ceperunt insultus, contra quos custodibus de castro aggressis (*sic*) cum Januenses paulatim se retrahentes eos distancius retraherent, aliqui a parte altera dictum castrum desuper intraverunt per muros. Redeuntibus ergo Britonibus Gallici simul cum eis intrantes castrum capiunt simul et personas. Etenim biduo primogenito regis predicto ducente exercitum contra predictum comitem qui in civitate Nactensi manebat cives ei per duas (98 r°) leucas (1). »

Fin de la chronique : « Postmodum autem rex Maiolicarum predictus Parisius veniens et voluntati regis Francie se somittens demum quasi circa finem anni restitutus est. »

N° 695. — Volume haut d'environ 29 centimètres et large de 20, composé de 102 folios en papier, écrits à la fin du quatorzième siècle ou au quinzième. Le folio 6 v° porte une initiale et des ornements dorés. Au fol. 1 r°, à côté des anciens numéros 351 et K 50, se trouve la mention suivante : « De gestis Francorum usque ad annum 1356 (2) per monachum Sancti Dionisii. » Cette ligne est de Claude Fauchet, qui a signé au bas de la page. A la fin du volume se trouve une autre signature, du quinzième siècle : « Jo. Besançon. »

Fol. 1 r° : « Incipit tabula et numerus capitulorum libri sequentis. » Sommaire total, qui se termine au règne de Philippe le Long (fol. 6 r°).

Fol. 6 v° : « Capitulum primum hujus libri. Quomodo quidam Trojani

(1) Entre 92 et 98 sont intercalés des feuillets contenant des fragments de chroniques anciennes, écrits de la main (xvi° siècle) qui a annoté tout le volume. Le début de cette note pourrait bien être au feuillet 98 v° : « Temporibus Abrahæ Inachus... »

(2) Fauchet aura voulu mettre 1316.

qui et postea Franci a Troia recedentes Sicambriam edificaverunt. Historiarum quamplurium vera et antiqua docet auctoritas... »

La chronique se termine au folio 102 v^o par les lignes suivantes : « ... Qui in omni rerum α et ω principium et finis huic operi pietate sua inicium dedit et terminum, Ihesus Christus, ab omnibus glorificetur pariter et laudetur, quem decet omnis gloria, honor et potestas una cum patre et Spiritu Sancto, cum quibus vivit et regnat consubstantialis et coeternus per infinita secula seculorum. Amen. »

Ce manuscrit est un exemplaire de la chronique latine composée par Yves (1), moine de Saint-Denis, et présentée à Philippe le Long par l'abbé Gilles de Pontoise, dont les éditeurs du *Recueil des historiens de France* ont publié la fin sous le titre de *Pars ultima chronici anno M.CCC.XVII. a Guillelmo Scoto, sancti Dionysii monacho, conscripti* (2). » Le morceau publié par les continuateurs de dom Bouquet se termine par une poésie qui manque au manuscrit de la reine Christine ; nous nous bornons à mentionner ce fait, renvoyant pour tout ce qui distingue ce manuscrit à la notice que M. Hauréau doit prochainement publier dans l'*Histoire littéraire de la France*.

N^o 725. — Un volume relié en parchemin, haut de 38 centimètres, large de 29. Au dos le numéro barré 688. Numéro de Pétau K. 43 ; 290 folios à deux colonnes ; papier, écriture du quinzième siècle, initiales rouges et bleues. A la fin, au recto du feuillet de garde, une note fort bien écrite : « Ces croniques sont à Estienne le Boucherat, marchant demorant a Troyes a là gallée, 14 (monogramme) 85. Et depuis escheutes a son filz Anthoine le Boucherat, marchant et bourgeoys de Chaalons, frère de venerable et religieuse dame madame Magdaleine le Boucherat, abbessse d'Argentolles. »

Miniatures généralement mal peintes, mais intéressantes pour l'histoire du costume. Au commencement de saint Louis une miniature à deux compartiments, bien peinte, sur parchemin ; à gauche le petit roi, en manteau fleurdelisé, sous un dais ; un évêque ou archevêque, vêtu d'une chape retenue par une grosse boucle ; gants ornés d'une croix d'or ; crosse à lanterne ; personnages

(1) Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis, par M. Delisle, *Notices et extraits des manuscrits*, tome XXI, 1865, p. 249.

(2) Tome XXI, p. 201.

en costume court et costume long ; fenêtres à croisées ; jolies motifs d'architecture et fond de paysage. A droite une reine sous un dais fleurdelisé , devant laquelle s'agenouillent divers personnages ; chapeau dont le bord est retroussé par derrière ; hommes d'armes ; jolie fenêtre en anse de panier, très-ornée. Paysage.

Prologue : « C'est chose proffitable , et qui aux roys et princes de France doit estre moult delectable, de savoir et congnoistre les haulx et vertueux faiz de leurs très nobles predecesseurs... Sera cy faictie abreviacion et translacion de Latin en François des croniques et histoires de France a commancier depuis la destruction de Troyes la Grant jadiz fondée en Frige en la partie de Aise qui est la principale du monde , et a finir au temps du roy Loys XI^e de ce nom que Nostre Seigneur par sa grace vueille prosperer en ses affaires... oquel les estudes des lectres , et par especial en l'Université de Paris , ont tousjours très notablement fructifié, et ausquelles estudes sont venues de toute crestienté très notables gens comme aux tres delectables et tres habondans fontaines des sciences dont ceuls qui y ont été aprins et instruitz ont rempli et decoré nostre mère Saincte Eglise en divers degrés , offices et dignitez ; et de laquelle les roys de ce royaume ont osté et extirpé vingt et trois grands scismes. Et de ceste bresve exclamacion par forme de louenge souffise quant a present.

» Du siège de Troyes et de l'occision des Troyens et des Grecs. Devant Troye tres noble et ancienne cité fut mis siège par les Grecs et leurs aliez de plusieurs pays. »

Cette chronique , fort abrégée jusqu'à l'avènement de Philippe le Bel , et ensuite beaucoup plus développée, semble le plus souvent avoir pour modèle les chroniques de Saint-Denis. L'auteur paraît cependant avoir fait d'assez fréquentes additions au texte qu'il suivait le plus généralement. En voici des exemples :

Mort de Rollon (10 r^o 1) : « Rollo trespasa a Rouen et y est mis en sepulture dedans l'église de Notre-Dame. Duquel Rollo j'ay cy mis l'épitaphe, affin que ceulx qui voudront savoir dont vint ce mot , Ha Rôu ! le sachent. Versus.

« Dux Normannorum cunctorum norma bonorum , etc. » Après l'épitaphe vient l'explication du mot *Haro* ; puis l'auteur ajoute : « La description des pays de Normandie se devoit mettre en l'istoire du roy Charles VII^e de ce nom , cui Dieu pardoint, pour plus eslever et recommander sa prouesse et prudence en la conquête dudit pays. » Suivent les aventures de Robert Guiscard.

Les Flagellants (fin du règne de Philippe VI, fol. 145, verso 1) : « Isti sunt articuli extracti ex littera quam dicunt flagellatores sibi missa (*sic*) a Deo per angelum, quam litteram tradiderunt flagellatores de Maskelinia domino episcopo Cameraniensi (*sic*) : quod istud mandatum est Jhesu Christi... »

« Item s'ensuit la teneur d'une prière qu'ilz disoient en chantant quant ilz se batoient de leurs escourgées :

- » En commençant no penitance,
- » Soit la Vierge et la Trinité...
- » Baisons la terre. Levons-nous. »

Fin de la chronique (fol. 289, v^o 1) : « Item après fut le cueur dudit roy Charles le Quint porté en l'église cathédral de Rouen en laquelle il fut enterré a telle sollempnité comme il appartenoit.

» Item depuis les entrailles furent enterrées en l'église de Maubuisson emprès Pontoise empres la sepulture de sa mère, si comme il avoit ordonné. »

Le feuillet 290 v^o est occupé par un passage relatif à l'avènement de Philippe VI : « ainsi que vous orrez ou livre. »

N^o 744. — Deux volumes, hauts de 31 à 32 centimètres, larges de 23, reliés en parchemin. Les feuillets sont en parchemin. L'écriture est du quatorzième siècle; le texte, écrit sur deux colonnes, est orné de rubriques; la place des initiales est restée en blanc.

Premier volume (121 folios). Au fol. 1 r^o, l'ancien numéro N. 44. Au fol. 2 r^o, les noms et qualités d'un ancien propriétaire : « Iste liber cronicorum pertinet magistro Johanni de Courcellis archidiacono et canonico ecclesie Parisiensis. J. de Courcellis. » A la fin du deuxième volume, Jean de Courcelles change de titre : « J. de Courcellis consiliarius regis in sua curia Parlamenti. J. de Courcellis. »

Chroniques de Saint-Denis : « Ce sont les croniques de France selonc ce qu'elles sont composées en l'église de Saint-Denys en France. Cil qui ceste œuvre commence » (sommaire du livre I).

Fol. 2 v^o : « Le premier chapitre parle comment François descendirent des Troiens. Quatre cens et III ans avant que Romme fust fondée. »

Fin du premier volume (fol. 121 v^o, col. 2, en bas) : « Ci aprez commencent les gestes du grant roy Charlemainne. Ci dit qui cil fu qui les gestes escript et de la manière du vivre des anciens rois de France. »

Deuxième volume (fol. 122 à 260) : « Ci commence la vie et li noble fet du glorieux prince Karlemainne le grant, escript et baillé en partie

par la main Eginaut son chapelain et en partie par l'estude Turpin l'archevesque de Raïms. »

La généalogie des Capétiens qui précède l'histoire de la troisième race se termine comme d'ordinaire (fol. 238 v^o-239 v^o) « au siège de Thunes, et cilz roys Phelipes qui maintenant règne, et tuit li autre qui de lui descendront se la lignie ne deffaut, dont Diex et messires Saint-Denis la gart. »

Le texte des *Grandes chroniques* s'arrête au commencement du treizième chapitre de Philippe I^{er}; le reste de la page est en blanc : « Li quens Guis de Rochefort duquel l'ystoire a la dessus parlé se forsenoit touz de couroux et de mautalent pour ce que le mariage de sa fille et de Loys le dauoisel de France avoit esté despeciez en la presence de la postaille pour la raison du linage qui premier (*sic*) y fu. »

N^o 745. — Ce gros volume, haut d'environ 32 centimètres, large de 27, et relié en maroquin rouge, se compose de 245 folios en parchemin, à deux colonnes; l'écriture est du treizième siècle, les têtes de chapitres sont ornées d'initiales peintes et de rubriques. Le fol. 1 r^o, porte les anciens numéros : J. 44 et 348 (barré), avec la mention : « Ex libris Jo. Le Fevre, » et la signature d'Alexandre Pétau.

Voici l'*incipit* des deux parties dont il se compose :

1^o (fol. 1-62 v^o) : « *Incipiunt gesta regum gentis Francorum a Valentiniano imperatore usque ad Ludovicum filium Philippi.* » Nous allons revenir sur cette première partie.

2^o (fol. 63 r^o-245 v^o) : « *Incipit liber primus Pauli Diaconi de Hystoria Romanorum. Primus in Italia — post hec cathedram episcopalem sortitus ammirandis in mundo virtutum enituit bonis.* »

La première partie contient sous son titre unique : 1^o Les premiers *Gesta regum Francorum*; 2^o un exemplaire de la chronique intitulée par M. Lair *Nova gesta Francorum* (1).

Le texte des *Gesta Regum* commence, comme dans les éditions de Duchesne (2) et de Bouquet (3), par les mots bien connus : « Est itaque in Asya oppidum. » — Il se termine comme les textes imprimés par : « qui usque nunc in regno subsistit. » Il est loin d'être correct; on peut citer parmi les passages les plus modifiés

(1) Voy. *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1874.

(2) *Hist. Francor. scriptores*, t. I, p. 692, 1^{re} colonne.

(3) *Bqt*, t. II, également la 1^{re} colonne.

celui qui se rapporte à Clodion (fol. 2 r^o, 1 : « Mortuo autem Pharamundo Ludionem »). Des passages assez longs ont été interpolés : telle est l'histoire de l'invasion des Huns (2 r^o, 2) : « sublimissimi regis. Temporibus Merovei regis patris Hilderici avi Ludovici irruerunt Huni in Gallias, et erat Sanctus Servatius Tungrorum civitatis episcopus. Qui accipiens duos diaconos, etc... in eadem civitate per Eitium Romanorum patricium et Tursomodum regem Gothorum Huni, cesi atque prostrati ac devicti, fugati sunt. » Le morceau relatif à la grande expédition de Théodeberi est conforme au passage que Duchesne intercala dans son édition, d'après un manuscrit de de Thou, et que dom Bouquet reproduisit en note (Bqt. II, p. 558; « Sed quia terra illa... »).

Cet exemplaire plus ou moins incorrect des *Gesta Regum* par lequel commence le manuscrit n'est pas séparé de ce qui le suit. Après « in regno subsistit » une simple initiale semble indiquer seulement le passage d'un chapitre à un autre. Pétau a relevé ce fait : « huc usque cronica edita a Quercetano ; quæ sequuntur non sunt edita. »

Avec les mots « Ex genere Priami » (17 r^o, col. 1) nous entrons dans les *Nova Gesta* de M. Lair. Il n'y a rien de bien particulier à dire sur ce texte, qui semble, jusqu'aux mots : « consecrati sunt » (fol. 61 v^o, col. 2), conforme au manuscrit de Paris (latin, 11793). Remarquons seulement qu'un certain nombre de corrections ont été faites au treizième siècle. Ainsi le correcteur a reproduit en marge le singulier passage du manuscrit de Paris où est rapportée une guerre légendaire de Louis V : « qui Ludovicus in pago Vinciaco pugnavit adversum quendam consobrinum suum Ysembardum regemque africanorum Guermundum, et deleto eorum exercitu quem de transmarinis conduxerant partibus maximo trophæo potitus est » (fol. 51 v^o, 1).

Les *Nova Gesta* sont séparés par un blanc (fol. 61 v^o, 2) d'une courte continuation qui précède, dans le manuscrit, l'histoire des Romains, et que les continuateurs de dom Bouquet ont publiée (tome XII, p. 115-117) d'après le manuscrit 77 du fonds Saint-Germain ; ce manuscrit n'est autre que l'ancien volume de saint Corneille de Compiègne, devenu aujourd'hui le n^o 11793 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, et dans lequel M. Lair a retrouvé ses *Nova Gesta*.

N^o 749. — Un volume relié en parchemin, haut de 285 millimètres, large de 206, portant au dos les numéros 697 et 821, bar-

rés, composé de 552 feuillets à lignes longues. Ecriture du quinzième siècle, papier, initiales rouges. On lit à l'intérieur de la reliure le nom de : « Petrus archipresbiter de Spa, » puis sur le feuillet de garde : « L'an mil CCCCLXXVI ou mois d'avril furent commencées ces presentes croniques, et furent achevées à la fin du moys d'octobre ensuivant. »

Fol. 1 r^o (seizième siècle) : « J'ai donné une pareille cronique a monsieur de Reisse. » Le même folio porte, écrits au quinzième siècle, les noms suivants : « Granremy, » — « Boyleaue. »

En queue un débris de parchemin, fragment d'un jugement rendu au Châtelet en 1409.

Fol. 1 à 548, *Histoire de France*, dont le fond paraît généralement emprunté aux *Chroniques de Saint-Denis* : « L'en treuve ès anciennes histoires en plusieurs lieux que ceulx qui yssirent de la cité de Troyes la grande fondèrent et édifièrent premièrement la cité de Paris. »

Fol. 548 v^o : « Le filz du roy d'Angleterre tenoit encore le siège devant la cité de Nantes. Mais a la fin leva son siège honteusement, dont Jehan de Montfort fut moult desplaisant. Et cy-finist nostre livre de cronique a la fin du règne Charles le Quint, et au commencement du roy Charles VI^e a la gloire et reverence de Dieu le Père tout puissant et de sa benoïste et glorieuse mère la vierge Marie, et de la benoïste court de Paradis. Amen. Explicit. — J. Lefevre. »

549 v^o-551 r^o : Liste des pairs de France, comtes, bonnes villes de France, etc.

552 r^o : « C'est la forme et manière comment les jours d'après Noël et jusques aux Roys se sont gouvernés et p... en l'an mil CCCCLXXVII. » Observations météorologiques.

N^o 789. — Petit volume relié en parchemin; 92 folios de parchemin à deux colonnes; écriture du treizième siècle; en tête une miniature avec initiale dorée; initiales en couleur. Ancien n^o 54.

Chronique du Ménéstrel d'Alfonse de Poitiers. On sait que cette ancienne histoire de France, dont une partie a été publiée dans le *Recueil des historiens de France*, est représentée par les manuscrits français 5700 et 13565 de la Bibliothèque nationale, et par le manuscrit 607 de Berne. Le présent manuscrit se termine, comme le n^o français 13565, aux conquêtes faites par Philippe-Auguste sur Jean sans Terre. Le dernier feuillet est en partie détruit.

Incipit : « A son treschier seigneur le tresbon crestien, la tres-

vaillant personne conte de Poitiers et de Toulouse, cil qui est ses ser-janz, ses menestreus et ses obeisanz, qui a ceste œuvre tranlatée de Latin en François, encors soit il pou dignes de lui saluer, saluz en Jhesu Crist. »

Explicit (92 v^o) : « ... une grant partie d'Aquiteine dessevra li rois Phelipes del roiaume d'Engleterre et l'ajousta au roiaume de France.

» *Explicit* la geste des rois de France. »

N^o 899. — Un volume relié en parchemin (29 et 21 centimètres); écriture du quinzième siècle, initiales en couleur, lignes longues, 120 folios en papier et deux feuillets supplémentaires. Ancien n^o 755 (barré) à l'intérieur du feuillet de garde. Au même endroit une signature, Nicolas Dumas, répétée à la fin du volume. Le fol. 1 r^o porte le n^o V. 34, et la devise : « οἷς ἀθυγῶ, λίαν ἐβουγῶ. 1594. »

Notes écrites sur le feuillet de garde :

« Mil quatre cens III^{xx} deux chut la s..^{ainne} des poissons que on nomme les papillons; en chut sur le pont Nostre Dame que on amassoit a grande pellée de quoy on en fit les feux. »

Autre main : « Il est advenu en l'an mil V^e quarante quatre le jeudi gras les deux petiz enfans de Jehan Collier marchant de soye, que luy estant allé soupper a la ville lessère leurs enfans en leurs maisons avec la chambrière, et le... lesdits deux enfans chéirent par la fenestre en la ryvière, et furent noyés tout deux. »

(Fol. 1 r^o-120 v^o) L'arbre des batailles d'Honoré Bonnet. Fol. 122 r^o. Premiers mots de divers articles de règlements relatifs à l'industrie, très-mal écrits.

N^o 918. — Un volume recouvert en parchemin, haut de 30 centimètres, large de 21, composé de 171 feuillets en papier; lignes longues, bonne écriture du quinzième siècle. Ancien n^o J. 47; au fol. 70 v^o, une signature : « Je noble femme Jacquecte Brachet, vesve de noble... »

1^o (Fol. 1-22). Chronique abrégée, se terminant à l'arrivée de Conrad de Montferrat en Terre Sainte :

« Selon les croniques de Liège... »

« Les raisons pour quoy François sont apelez François. »

(22 r^o) « En icelui temps Conrat de Monferrat, qui moult estoit hardi chevalier et filz de la seur Coursat empereur de Constantinoble, si

trouva que un noble Gregois vouloit deposer l'empereur Cursat dessus dit, si se combatit a luy et l'ochist en bataille. Et quant il eut ce fait si oyt nouvelle de la destruction de Jherusalem et de la terre; si se appareilha pour aler cèle part. Mais adont oy nouvellez que la cité d'Acre estoit prinse. Si s'en ala droit vers Thir, laquelle cité il prist a defendre encontre Sarrasins. Et sachiez que sa venue resjouyt moult des crestiens qui estoient la demourez et lez tourna a grant joie, et luy tourna aussi a luy a grant gloire. Et quant le conte de Triple le sceut, qui s'en estoit fuy de la bataille, si en fut dolant et esbahy pour la suspicion que on avoit sus luy, si s'enfuit a Triple sa cité et laissa le marquis convenir (*sic*). »

2° (fol. 22-70). Extraits des *Chroniques de Saint-Denis*, s'étendant jusqu'à Charles VI : « Croniques de France en brief. C'est en brief le narré des faits et gestes des François selon le[s] croniques de France qui sont a Saint Denis en France, extraict en brief du contenu en icelles. — Aprez la destruction de Troie la grant... »

(70 r°) « Le dimenche XVI^e de septembre oudit an mil III^e III^{xx}, a heure de midy, trespasa le roy Charles de France nommé Charles V^e en son hostel a Beauté sur Marne. Enterré fut le corps a Saint Denis avecques sa femmes, son cuer e Nostredame de Rouen, dont il avoit esté duc avant qu'il fut roy, et ses entrailles a Maulbuisson avecques sa mère comme il avoit ordonné. Et lors pour eschiever le debat qui estoit esperé a mouvoir entre le duc d'Anjou premier frère du roy trespasé et le duc de Bourgongne son frère, et aussi le duc de Bourbon frère de la feue royne, pour raison du gouvernement du royaume fut advisé par conseil que Charles filz du roy, qui n'avoit pas son XII^e an acomply, seroit couronné et recevroit ses homm (le coin de la page est arraché)... tout en son nom quelque ordonnance. »

3° (71-132) : « La cité dez dames, lequel se divise en trois parties. Selon la manière... laquelle ainsi par sa grace vous faice. Amen. Explicit. »

4° (133-147) : « Cy commence le quadrilogue invectif. La tres haulte et excellente majesté des princes... que pour aultruy reprendre. Explicit le quadrilogue invectif. »

5° (148-171) : « Cy commence le premier prologue du translateur du livre de Tulle de la Vraie Amitié. Tres excellent glorieux et noble prince Loys oncle du roy de France, duc de Bourbon... moy Laurens de Premier, fait vostre clerc et serviteur... »

(171 v°; la fin manque) « Toutes voies mon propre aige me apporte et donne grant confort et soulas; car je plus longuement je (*sic*) ne puis estre en ce monde pour ce que par nature ma vie est ja briefve. Et toutes briesves. »

N° 925. — Un volume relié en parchemin, haut de 30 centimètres, large de 20 centimètres et demi, comptant 160 folios de parchemin; écriture du quinzième siècle, lignes longues, initiales rouges; ancien n° de Pétiau, L. 46.

Ancienne chronique flamande, précédée d'une série de notes également rédigées en Flandre.

1° (1-3) : Notes allant de 1138 à 1308, et de 1089 jusqu'à la rentrée à Paris du régent Charles (Charles V), rédigées sans doute à Saint-Omer :

« L'an mille C et XXXVIII fu fondée l'abb[e]ie des Dunes. L'an mille C et XL fu fondée l'abb[e]ie de Clermarés. L'an mille C et LIII fu martiriés Saint Nichase et se seur sainte Eutrope. L'an mille C et LXX fist li rois Herri d'Engleterre morir saint Thumas de Cantorbri la [ou] il disoit messe... (etc.). L'an mille CC et XXXI vindrent manoir les Cordelières de Sainte Clare a Sauprewic a le Saint Jehan en esté. L'an M.CC et LXXXVII ot Jehan le duc de Brebant bataille, dont furent occis li III frères de Lussembourch et l'evesque (1 verso) de Colloingne prins. L'an mille (*sic*) saint Franchois eut XX ans quant il commencha l'ordene et fu XX ans en l'ordene. L'an mil CCC et VIII morut Saint Franchois. L'an mille III^{xx} et IX fu Godefroit de Buillon fait duc de Lorraine, et puis fu rois de Jherusalem. L'an M.III^{xx} et XVI ala G. de Buillon outre mer. L'an M.III^{xx} et XVIII fu Anthioce prinse de Godefroy de Buillon. L'an M.C. fu prins Jherusalem et fu fait roy de Jherusalem G. de Buillon, et che meisme an morut il, et après fut fait roy Baudewin sen frère de Jherusalem. L'an M.C et XIX morut Baudewin Hapque qui fu conte de Flandres, et gist a Saint Bertin. L'an M.C et XXVI le second jour de mars, fu tués Charles le conte de Flandres, et gist a Saint-Bertin. L'an M.CC et VII fu couronnés l'empereur Octon... L'an mil CCC et VI ala Pières de Malnant et Lambert de Waquère au may a Ruhout en plaines armes, et Lambert le Brune a grant plainté de communes de le ville. L'an M.CCC et VI fu Pierres de Malenant et Lambert le Waquère briset de la roue en mi le merquiet de Saint Omer, et puis trainés et pendus, et ce fu el mois de Juing... (1310) le Noel devant fu le grande gellée qui geloit II liewes dedens le mer. Et en cel an fu Jehan de Flackes baillieu de Saint Omer... (fin, après la rentrée à Paris du régent Charles). Et n'est mie a oublier que messire Phelippe de Navarre et le connestable... (un mot illisible) o grande compaignie de gens d'armes furent ratains près de Saint Quentin en Vermendois et quidèrent avoir esté tous mors, et fu sur I certain jour tout ordonné (?) la bataille pour eulx tous destruire. Mais il fu commandé de par le connestable de France et de par monseigneur de Saint Pol gouverneur de Picardie et chou par

le conseil de monseigneur de Saint Venant que on a » (la fin manque).

2° (4-160) : Chronique flamande.

Incipit : « Les anchiennes ystoires nous racontent que ou temps Charlemaigne filz Pippin tres excellent roy de France et d'Alemaigne et tres fort empereur de Romme estoit une tère brahaingne et peu cultivée... »

Fol. 40 v° (tentative du faux Baudoin) : « En ce temps avint que aucun traiteur avoient pourcachié un varlet qui trop bien resambloit l'empereur Baudewin. Et l'avoient mis en un hermitaige en la forest de Mormay, et lui disent qu'il le feroient conte de Flandres se il volloit sivre leur conseil... »

Fol. 57 r° (mort de Conradin) : « Un jour fit amener tous ses prisonniers devant lui et leur fit canter une belle messe, et puis les fist confesser et en fist VII des plus grans mener hors et fist espardre un drap d'or en my les camps, et fist sus agenoullier Conradin; et la fu decollé. Après fist commander au duc d'Osteriche qu'il s'alast agenoullier. Mais ly dus ala agenoullier en my les camps et dist : « Ha, sire, » ne plaise a Dieu que mon sanc soit mellé avec si gentil comme est le » sanc Conradin, car jou ne le vaulz mie. » Aprez fu decollé Henry d'Espaigne, et puis fist decoller les autrez. »

Fol. 78 r° (bataille de Courtray) : « Ly quens d'Artois, qui assemblés estoit sur les macheclrs (?) de Bruges, illeucques le reversèrent sur le c[r]oupe de son cheval, et uns le fery d'une hache du travers le visaige, et ainsi comme ly boins quens cria : « Preng, preng le conte d'Artois ! » uns sailli avant, si ly fery le brach tout jus, et le ferirent de glaives parmi le corps, et illeuc le tuèrent. La peussiés veoir maint gentil homme gisant mort... »

(Ce passage est la reproduction abrégée du texte intitulé : *Anciennes chroniques de Flandre*. Cf. Bqt, t. XXII, p. 378.)

Fol. 159 v° : « Le XV^e jour du mois de juillet qui fu en l'an mil III^e et XLVII yssy Phelippe le roy de France de Hesdin atout son grant ost pour aler secoure ceulz de Calais a banières desployes, et s'en vint logier en tentes et en pavillons a une ville qu'on appelle Souges. »

Fol. 160 v° : « Adonc seurent certainement cil qui en Calais estoient que le roy de France venoit pour aux secoure. Grant joie en orent, et avoient ja oublié grand partie de leur meschief. Toute jour venoient li coureur le roy d'Engleterre traiant et glatissant en tour l'ost de France. Et pour ce ot le roy conseil de luy traire avant et s'en alla loigier a une lieue de Calais sur un mont qu'on appelle Zantgate, et de la pooient ly doy ost veoir l'un l'autre, qui moult estoient bel a regarder. Ly Flament, qui de ceste guère ne tinrent foy ne loyauté vers le roy de France, s'en

vinrent loigier en l'ost d'Engleterre a l'encontre de leur souverain seigneur le roy de France, et la apparut bien que les paroles n'estoient point veritables que on avoit fait a entendre au roy quant il fu[a] Arras » (fin du ms.).

N° 936. — Un volume relié en maroquin rouge, haut de 31 centimètres, large de 20, composé de 29 folios en parchemin, à deux colonnes. Ecriture du treizième siècle, rubriques et initiales en couleur; sur le premier feuillet : « C'est à moi Fauchet. » Puis le numéro de Pétau K. 17, et un écu *palé de vair et de gueules de sept pièces, au chef d'or chargé de deux tourteaux de gueules.*

I^o, fol. 1-13 v^o : « *Ichi commenche l'estoire de Karlemaine, si comme il conquist Espagne et les cités, et isi (sic) com Rolans vanqui Fernagu.* Voirs est que pluisor ont oï volentiers et oent encore de Karlemainne... selonc le latin de ceste estoire ke Michieus de Harnes fist par grant estude cerquier et querre es livres Renaut le conte de Bouloigne et pour rafresquir es cuers des gens les œvres et le non del bon roi le fist translater del Romanc del Latin (sic) a XII.C. ans de l'incarnation et VI el tans Phelipre le noble roi de Franche et Loeis son fil... Voirs est que li glorieus apostres mestres Sains Jakemes. »

13 v^o 1 : « Et de celle cité Nadavare si ont encore nons cil de Navare et auront tous jors, car cil qui les encaucièrent les nomèrent ensi. Chi faut et fuine li estoire Karlemainne que maistres Jehans tranlata. »

II^o *Chronique normande* : « Nous trouvons lisant ès anchiens ystoires que li sage home enquisent et devisèrent la grandour et la reondeté del mont. »

Fol. 27 r^o 1 : « Li rois Henris d'Engletère fist en Engletère pluisours castiaus, et en Normendie fist Drincourt et le Nuef Castel sor l'iaue de Dèpe et Vernuel, Nonnencourt, Boens Molins, Colmemont, Pontorsunt et autres fors maisons. »

Fol. 29 r^o 1 : « Puis avint que li juvenes rois Henris fu mout larges et dous et preus et sages et courtois et hardis et chevalorous sor tous houmes. Tournoiemens et bons chevaliers amoit sor toutes riens, et tant despendoit et acréoit que nus nel pooit a painnes savoir ne croire; paier nel pooit, dont il estoit mout dolans, et vint au roi de Franche, cui fille il avoit, et se li moustra coument il ert rois sans pooir. Li rois Loeys de France requist adont et proia au roi Henri d'Engleterre qu'il donnast au. » Fin du ms. Le verso du feuillet est en blanc.

N° 937. — Un volume relié en parchemin, haut d'environ

29 centimètres, large de 21 ; 142 feuillets de papier à lignes longues. Mauvaise écriture du quinzième siècle. Le folio 1 porte le nom de Bourdelot.

Abrégé des chroniques de Saint-Denis ; fragment commençant au milieu du règne de Charlemagne, et finissant au temps de Philippe-Auguste et de Jean sans Terre. Cet ouvrage n'a pas de valeur.

Incipit : « laissez ou pays l'année précédent, et recouvra la plus grant partie des Espaignes. Sitost que ce vint a la congnoissance dudit Charlemaigne, il retourna en Espagne a grant ostz. »

Explicit : « Le roy eut conseil a ses barons, et luy fut conseillé qu'il assignast a son fief et saisist lesdictes seigneuries ; et a ceste cause assembla son ost et entra en la terre dudict roy Jehan. »

N° 946. — Ce manuscrit, haut de 300 millimètres et large de 217, est relié en parchemin. Il porte au dos les numéros barrés 353 et 3862. Il se compose de 71 feuillets en parchemin à deux colonnes, et de chartes diverses qui forment les feuillets 72 à 75. L'écriture est du quatorzième siècle. Le texte est orné de rubriques et d'initiales peintes. Au verso du feuillet de garde est un sommaire du quatorzième siècle, complété plus tard, peut-être par Petau.

Il contient : 1° (fol. 1 r° à 6 v°) une chronique intitulée *Gesta Francorum*, et commençant par les mots bien connus : « Antenor et alii profugi ab excidio Troje Asia pervagata... » Cet écrit n'est autre que l'*Historia regum Francorum monasterii Sancti Dionysii* de M. Waitz (1), publiée précédemment par fragments dans le *Recueil des historiens de France*, sous le titre d'*Abbreviatio gestorum Franciæ regum*, sur laquelle enfin M. Lair a publié, il y a quelques années, une savante dissertation (2). On sait que le texte dressé par M. Waitz est, pour la partie antérieure aux Capétiens, assez différent des fragments publiés dans Bouquet. A part des variantes peu importantes, le manuscrit 946 semble conforme à l'*Abbreviatio* du *Recueil des historiens de France*. Il contient la fin publiée d'après cette édition par M. Waitz (*l. c.* pages 405-406 : « Accepit autem — 1137 »). Voici, en effet, quels y sont les derniers mots de la chronique : « et successit ei Ludovicus filius ejus rex Francorum et dux Aquitanorum anno ab incarnatione Domini millesimo C°XXX°VII°. »

(1) Pertz, *Monumenta. Scriptorum tomus IX*, p. 395-406.

(2) *Bibl. de l'Ecole des chartes*, 1874.

2° Les *Gesta Francorum* sont suivis d'une histoire de Philippe I^{er}, Louis VI et Louis VII : « Expliciunt Gesta Francorum. Incipiunt gesta specialia regum Francorum Philippi Senioris filii Roberti (*sic*), Ludovici grossi, et alterius Ludovici ejus filii, videlicet patris alterius Philippi. Anno Domini M^oXI^o nono vivente ac jubente Francorum rege Henrico... » Cette chronique n'est malheureusement qu'une suite d'extraits; on y retrouve des fragments du texte imprimé dans Bouquet, sous le titre de *Continuatio historix Aimoini* (1), des morceaux de Suger et de l'*Historia gloriosi regis Ludovici VII*. C'est ce que prouvent les derniers mots de la compilation (naissance de Philippe-Auguste, fol. 11 r^o, 2) : « Constancia soror ejus regis Ludovici, uxor Reimundi comitis Sancti Egidii, et due vidue Parisienses matrine fuerunt. »

3° *Incipit epistola domini Turpini episcopi ad Leoprandum*. Turpinus Dei gratia... » (fol. 11 r^o, 2.) Le dernier chapitre de cet écrit est intitulé : « De miraculo Rotholandi comitis quod apud urbem Granapolim Deus per eum facere dignatus est. » Au fol. 22 r^o viennent deux appendices à la lettre de Turpin : *Calixtus papa de inventione corporis beati Turpini episcopi...* — *De arcu majore Cordube*. » Ce dernier opuscule se termine par les mots : « qui vero a potestate Sarracenorum illam custodierint celesti munere remunerabuntur » (22 v^o, col. 2).

4° « *Incipit epistola Cornelii Nepotis ad Crispum Salustium in Trojanorum historia que in Greco a Darete Frigio historiographo facta est. Cornelius Salustio Crispo salutem... Explicit epistola. Incipit historia Daretis Trojanorum Frigii de Greco translata in Latinum a Cornelio Nepote. Peleus rex... (28 v^o, 1) Victus et extinctus Herebi penetrabilia scandit.* »

5° (28 v^o, 2) « *Origo, ortus, vita et astus (sic) Alexandri Magni. Egipti sapientes... atque extinctus occubuit* » (34 v^o, 2).

6° « *Incipit prefacio Justini in epythoma id est abbreviationem, etc. Cum multi ex Romanis — in formam provincie redegit. Explicit.* »

Les feuillets 72 à 74, dont on va lire la transcription, appartiennent sans aucun doute à quelque registre de l'église d'Avranches. Le dernier folio (75) est formé par une charte saxonne.

Fol. 72 v^o; le r^o est en blanc (2). — Prior et conventus monachorum

(1) Bqt, XII, p. 122, d'après Freher.

(2) Les divers feuillets ont été recollés au moyen de bandes de papier; il est difficile de voir dans quel ordre ils se succédaient autrefois.

Sancte Marie de Moretonio ab antiquis temporibus, quia in ejus jurisdictione sunt, debent episcopo Abrinc[ensi] sollennem processionem et annuam procurationem et tam episcopo quam ecclesie Abrinc[ensi] obedientiam. Similiter sanctimonialia de Moretonio debent solennem processionem episcopo, et tam episcopo quam ecclesie Abrinc[ensi] obedientiam.

Priorissa autem et conventus sanctimonialium de Moutons subditi sunt episcopo et ecclesie Abrinc[ensi].

Abbatia de Lucerna subdita est episcopo et ecclesie Abrinc[ensi] duplici de jure, quia fundata est et sita in episcopatu Abrinc[ensi], et quia sita est in feodo Beati Andree et episcopi Abrincensis, quem feodum tenet et habet Guillelmus de Sancto Johanne ab episcopo, et inde facit ei ut domino suo hominagium.

Abbas vero predicti cenobii debet interesse duabus sinòdis, et festo hiemali Beati Andree, vel si interesse non potest, duos mittere de canonicis ecclesie sue. Similiter debet facere et tenetur abbas de Monte Morelli. Abbatia vero Montis Morelli subdita est episcopo et ecclesie Abrinc[ensi] duplici ratione, quia sita est in episcopatu Abrinc[ensi], et constituta et fundata in feodo Beati Andree et episcopi. Isti duo abbates debent et promittunt obedientiam ecclesie et episcopo Abrinc[ensi] cum ipsi sunt benedicendi.

Fol. 73 rº. — Notum sit indubitanter tam presentibus quam futuris quod abbatia Santi Michaelis de Periculo Maris tam episcopo quam ecclesie Abrinc[ensi] multum est obnoxia, quia de bonis et prediis Beati Andree sibi collatis a Beato Auberto Abrinc[ensi] episcopo fundamentum et institutionem accepit, et in episcopatu Abrinc[ensi] sita est unde de antiqua consuetudine ratione obnoxietatis abbas et conventus predicti cenobii singulis annis in hiemali festo Beati Andree debite reddunt ecclesie Abrinc[ensi] ut matri ecclesie novem pondera cere secundum pondus predicti cenobii, que equivalent et equiponderant quatuor magnis ponderibus communibus et dimidio ponderi. Summa harum librarum est triginta et sex libre cere. Reddunt etiam predictus abbas et monachi debite ecclesie Abrinc[ensi] in predicto festo tres libras incensi, et episcopo tres libras piperis. Reddit insuper predicta abbatia singulis annis ecclesie Abrinc[ensi] in purificatione Beate Marie tres cereos formatos continentes ad minus quatuor libras cere. Reddit preterea decano Abrinc[ensi] singulis annis in Pascha Domini VI libras Andegavensis monete pro pellitia grisia. Tenetur etiam abbas predictae abbacie interesse hiemali festo Beati Andree, nisi legitimam habuerit excusationem; quam si habuerit mittet pro se duos de dignioribus ecclesie sue. Predictus vero abbas quando benedicitur professionem facit, et canoni-

cam obedientiam promittit et propria manu firmat, et eam obedientiam promittit episcopo et successoribus ejus et ecclesie Abrinc[ensi]. Monachi autem predicti monasterii singulis annis ecclesiam Abrinc[ensem] de antiquo usu ut matrem ecclesiano cui honorem debent in die Martis post octavas Pentecostes cum solenni processione tenentur adire, et missam in honore Beati Andree sollemniter celebrare. Confirmatio autem electionis abbatis predicti monasterii ad episcopum Abrinc[ensem] pertinet. Tenentur etiam predicta abbatia electum Abrinc[ensem] in episcopum consecratum cum solenni processione recipere. Confirmatio vero populi et consecrationes ecclesiarum predicti montis et ordinationes monachorum et clericorum ad solum episcopum Abrincensem pertinent. Clerici autem predicti montis bis in anno tenentur interesse sinodo ecclesie Abrinc[ensis]. Similiter et abbas montis Sancti Michaelis eisdem sinodis debet interesse (1). Preterea abbas et conventus predicti monasterii debent et tenentur singulis annis reddere episcopo Abrincensi in octavis Pentecostes apud Abrinc[as] per nuncios suos sine requisitione VII libras Andegavensis monete.

Fol. 73 v^o. — Consuetudo autem est antiqua ut episcopus Abrincensis si voluerit singulis annis ad predictam accedat et veniat abbatiam in ultimo festo Beati Michaelis ad celebrandum ut episcopus ibi divina. In vigilia vero Beati Michaelis habet ex debito antiquo et procurationem et mansionem cum comitatu suo episcopus. In die autem festivitatis post sollemnitatem et celebrationem misse habet episcopus cum comitatu suo procurationem, et inde post quo voluerit debet recedere. Consuevit preterea episcopus de antiquo usu predictum monasterium adire si voluerit in quarta feria ante Pascha Domini annuatim, causa absolvendi monachos et clerum et populum a sarcina peccatorum, et tunc habet ibi episcopus procurationem suam cum suo comitatu. Salva est autem episcopo Abrincensi in predicta abbatia in omnibus canonica justitia. Prioratus autem predictae abbacie in episcopatu Abrincensi constituti debent de consuetudine episcopo Abrincensi annuam procurationem, et priores eorum debent ei obedientiam.

Abbas Sancti Stephani de Cadomo de consuetudine debet interesse hiemali festo Beati Andree in propria persona, vel debet mittere unum monachorum suorum cum litteris suis ad probandum rationabiliter excusationem sue absentie. Hac vero de causa debet interesse abbas predicto festo ut episcopus Abrincensis prioratum suum Sancti Leonardi et priorem et monachos ibi manentes et possessiones eorum manuteneat, et contra eis injuriantes ecclesiastica censura defendat et tueatur.

(1) Les lignes qui suivent sont d'une autre main.

Similiter abbas Sancti Severi debet interesse hiemali festo Beati Andree de consuetudine, vel mittere debet cum litteris suis sufficientem et idoneum excusatorem cum assignatione rationis sue absentie. Hac vero de causa debet interesse abbas Sancti Severi predicto festo, quia habet in episcopatu Abrinc[ensi] capellam quamdam et prioratum cum quibusdam decimis prope Haiam Paganelli que omnia pertinent ad jurisdictionem et defensionem episcopi et ecclesie Abrinc[ensis], et in eodem episcopatu habet ecclesiam de Lucerna.

Fol. 74 r°. — Sciant procul dubio omnes tam presentes quam futuri quod inter episcopales ecclesias et sedes provintie Rotomagensis prima et dignior est ecclesia Baiocensis, secunda sedes et dignior post Baiocensem est ecclesia Abrinc[ensis], ut legitur scriptum in quodam libro qui nocte et die est super altare Beate Marie Rotomagensis.

Baiocensis vero episcopus est decanus Rotomagensis provintie. Subdecanus autem ejusdem provintie est episcopus Abrinc[ensis]. Vacante autem sede Baiocensi, vel ejus episcopo in remotis partibus existente, superstes episcopus Abrinc[ensis] Sanctum Crisma, et oleum, et sacros ordines, et cetera spiritualia ecclesie Baiocensi et ejus clericis administrat, nec ecclesia Baiocensis aliunde debet ea accipere; et e converso (1).

In supradicto vero libro, qui vocatur tabule, sic scriptum legitur: In ecclesia Rothomagensi Rodomus vel Rothomagus metropolis est. Continet enim sub se sex episcopales civitates. Primam scilicet Baiocatarum, secundam scilicet civitatem Abrincatarum, terciam civitatem Evatinorum que dicitur Ebroicas, quartam civitatem Salanum que dicitur Sagium, quintam civitatem Lexoviarum, sextam civitatem Constanctiarum.

Fol. 74 v°. — Cum omnes ecclesie in quolibet episcopatu constitute in potestate sint diocesanorum episcoporum et subdite sint matri ecclesie, indubitanter sciatur ab omnibus ecclesiam Sancti Guillelmi Firmati de Moretonio, in episcopatu Abrinc[ensi] constitutam, esse subditam episcopo et ecclesie Abrinc[ensi].

Debent autem et tenentur canonici predictae ecclesie episcopum Abrinc[ensem] consecratum de antiqua consuetudine cum solenni processione recipere, et ei debent annuam procuracionem. Cessare vero tenentur a divino servitio et offitio ad ejus mandatum, quia ei debent obedientiam exhibere ut subditi prelato. Mittunt preterea de inveterata consuetudine duos de canonicis suis ad duas sinodos ecclesie Abrinc[en-

(1) Les lignes suivantes sont de l'autre main.

sis]. Consecratio autem ecclesie sue et aliarum ecclesiarum suarum, et altarium suorum, et ordinationes canonicorum et clericorum predictae ecclesie, ad solum episcopum Abrinc[ensem] pertinent.

Abbatia Savignei in episcopatu Abrinc[ensi] sita debet episcopo Abrinc[ensi] sollempnem processionem et annuam procurationem, et tam episcopo quam ecclesie Abrinc[ensi] canonicam obedientiam, quam abbas cum benedicendus est in ecclesia Abrinc[ensi] publice profitetur. Dedicatio autem ecclesie Savignei et consecratio altarium ejus, et ordinationes monachorum, ad solum episcopum Abrinc[ensem] pertinent.

Ajouté en bas, sur la marge. — Abbas vero Savignei et abbas Sancti Michaelis de Monte, et alii abbates diocesis Abrinc[ensis] et omnes principales persone coventualium ecclesiarum episcopatus Abrinc[ensis] debent interesse processioni Abrinc[ensis] ecclesie ad recipiendum cum honore episcopum Abrinc[ensem] redeuntem a sua consecratione, vel debent mittere duos de dignioribus ecclesiarum suarum pro se, si non possunt interesse.

N° 980. — Un volume in-folio, relié en parchemin, aux armes de Pie IX, avec une étiquette rouge au dos, composé de documents et de fragments divers, tous en parchemin, et de hauteur à peu près égale. Sommaire à l'intérieur du feuillet de garde. Le fol. 1^o porte le numéro V. 43.

N° I. Deux feuillets doubles, dont le verso est en blanc, reliés par le milieu, mesurant environ 35 centimètres de haut, sur 51 de large : arbres généalogiques sans intérêt.

N° II (5^o-6^o). Charte relative à l'élection d'Albert, abbé de Saint-Denis. Original en parchemin, rogné et fort détérioré, haut d'environ 53 centimètres sur 33, relié par le milieu, de façon que le haut se trouve à droite du lecteur et le bas à gauche.

« ... illumque secundum Deum preesse cupiunt assensu unanimi... patri (?) preceptionibus Deo omniflua bonitatis annuente edoctus serenissimus Rotbertus rex Francorum Burgundionumque simul (?)... one... humanas res... pernuunt communicari consiliis subditorum voluit de abbatia excellentissimi martyris Xristi Dyonisii sociorumque ejus... cum sui regni proceribus... ibus, verum etiam cum predicti loci monachis quem post domnum Odilonem abbatem miris dulcissimisque moribus comptum... [pre]fate abbatiæ prelatum sanciret Dei (?)... pedicioni ipse locus subdebatur a divinis temporibus prefati regis annuente meritum sanctitatis ejus expertus idemque abba videlicet Odilo affectu J... um

advertens se non posse tam grandisonum pondus ut hactenus jam perferre, excellentissimi regis jam fati procerumque suorum submovit præsentiam ut sibi... senia (?) atque plebriatus (?) per placido ipsius flatum Deo quandoque vocante quo venit nolens locum pretitulatum sine p[a]st[ore]... incassum relinquere... verunt procerum singuli eoque deprecante prefatus rex assertione... fieri adjudicavit... atione cum aliae proficu... illa utilissima auctoritas est indita quo pretextatus locus in ipsius regis successorumque regum mundi (?) labentis aevi temporibus persistens nulli unqu... tanti patris meritum subjeat. In hac igitur abbatia elegit predictus rex cum communi suorum fidelium consilio et voluntate precipuae ipsius congreg... domni Odilonis abbatis coenobii cluniacensis, quendam monachum nomine Albertum, ipsius loci alumpnum, regularibus institutionibus adprime eru[ditum],... fructuosis perceptum actibus, nobilissimis ortum natalibus, et tam novi quam veteris instrumenti (*sic*) detritum erudicionibus. Et ut haec electio ab... nominibus propriis firmatam onomatum inscriptione corroboraver[unt] :

L. Domni Ivonis prioris.	L. Constancii sacerdotis.
L. Wuillelmi sacerdotis.	L. Humberti sacerdotis.
L. Rainaldi sacerdotis.	L. Petri sacerdotis.
L. Aimonis sacerdotis.	L. Iminonis sacerdotis.
L. Airardi sacerdotis.	L. Benedicti sacerdotis.
L. Milonis sacerdotis.	L. Restoldi (<i>sic</i>) sacerdotis.
L. Gozfredi sacerdotis.	L. Landrici sacerdotis.
L. Armanni sacerdotis.	L. Bertrandi sacerdotis.
L. Teod. sacerdotis.	L. Gamalfredi sacerdotis.
L. Constancii sacerdotis. sacerdotis.

N^o III (fol. 7 v^o, 8 r^o). Coutume de Lorris : « Ou non de la Sainte Trinité, amen. Phelipes... ce fu donné à Bourges. » Ecriture du treizième siècle. La charte est détériorée.

N^o IV (fol. 9 r^o, 10 v^o). Deux feuillets de parchemin écrits des deux côtés, à lignes longues, hauts de 32 centimètres et demi, larges de 25, écrits au commencement du douzième siècle, et sans doute par diverses mains : « Anno ab incarnatione Domini M.CVI... defendentibus illud fortibus Andecavorum militibus. »

Manuscrit d'après lequel a été publiée la chronique de Rainaud, moine de Saint-Maurice d'Angers (*Chroniques des églises d'Anjou, Soc. de l'hist. de France*, pages 1 à 73).

N^o V (fol. 11 r^o-12 v^o) : Deux feuillets de parchemin ; écriture

du quatorzième siècle, rubriques, initiales rouges et bleues, lignes longues. Fragments hagiographiques.

« sepulturam et in dextera parte altaris Sancte Marie in predicto cenobio Sanctorum Christi martyrum sepulchrum in quo tumulandus erat poni jubet. Non post multum vero tempus denuo cepit acri febrium dolore vexari, sicque se Domino vocante hominem exivit atque anima ejus carne soluta angelicis manibus ad alta translata primo die kalendarum augusti petiit celestium secreta. »

« *De Sancto Waldeberto episcopo. Hic beatissimorum Faronis, etc.* »

(11 v°) : « *De Sancto Arnulpho episcopo et confessore...* »

(12 r°) : « *De Sancto Bertulpho abbate...* »

(12 v°) : « *De Sancto Remaclo episcopo... sicuti compellabatur sollicitus exhiberet post aliquem.* »

Le treizième feuillet est en blanc des deux côtés.

N° VI (14 r°-v°) : Un feuillet de parchemin, haut de 34 centimètres, large de 24. Ecriture du commencement du dixième siècle. En marge, une note écrite sans doute par Al. Pétau : « Excusa, tom. 2 ann. Franc. p. 148. »

Partage de l'empire en 830 (Pertz, *Leges*, I, p. 356 ; Bqt, VI, p. 411, l'indique comme étant de 835) :

« In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jhesu Christi, Ludovicus divina ordinante providentia imperator augustus, omnibus fidelibus sancte Dei Ecclesie et cuncto catholico populo, presenti scilicet et futuro, gentium hac natione (*lege* : ac nationum) que sub imperio ac regimine nostro constitute sunt, notum fieri volumus omnium vestre (*lege* : vestrum) sollertie quod inter dilectos filios nostros Pipinum, Ludovicum, Karolum, regni nobis a Deo commissi talem divisionem facere decrevimus. »

En marge les numéros des articles; on va ainsi jusqu'au milieu de l'article XIII.

« Hec autem omnia ita disposuimus adque eo ordine adfirmare decrevimus, et quamdiu divine majestati placuerit hanc corporalem nos lugere (*sic*) vitam potestas nostra sit super a Deo conservatum regnum adque imperium istud sicut... » etc., etc. « Et si aliquis ex his tribus filiis nostris per majorem obedientiam hac (ac) bonam volunt[atem]... (*caetera desiderantur*). »

N° VII : Fragment de parchemin, de 36 centimètres et demi

sur 25 environ ; deux colonnes ; écriture du douzième siècle.
Note en haut de la page :

« Ex vita Sigeberti Francorum regis. »

(Fol. 15 r°, col. 1) : « Nam quamvis Dagobertus rex esset egregius bellator... (15 v°, 2) : Hic est Hildricus rex ad cuius tempus fuit Sanctus Lambertus martyr et episcopus. »

Cf. Bqt, t. II, p. 598.

N° VIII : Copie de deux bulles, exécutée au treizième siècle :

1° (15 v°, 2) : « Eugenius ep. s. s. Dei. Venerabili fratri Mettensi episcopo sal. et ap. ben. Dilecti filii. » Bulle d'Eugène III à Etienne, évêque de Metz. Cf. Jaffé, n° 6641.

2° « Eugenius, etc. Dilecto filio nobili viro H. comiti de Salmis sal. et ap. ben. Expectavimus fili. » V. ibidem, 6642.

N° IX (16 v°, 17 r°) : Deux chartes, précédées de rubriques, écrites, à ce qu'il semble, à la fin du douzième siècle.

1° « *Littere de pace et concordia L. regis Francie et H. regis Anglie, et suscepcione crucis et itinere eorum in Jerusalem. Ego Ludovicus Dei gracia rex Francorum et ego Henricus eadem gracia rex Anglorum volumus ad omnium... Anno ab incarnatione Domini M.°C. LXXVII.°* »

Le texte de ce traité est imprimé en note de la vie de Henri II, par Benoît de Peterborough, dans le *Recueil des historiens de France* (t. XIII, p. 171-172).

2° « *Privilegium quod fecit Willelmus rex Sicilie, ducatus Apulie, principatus Capue, uxori sue Johanne, filie H. regis Anglie, de dotalicio suo. Rerum fedus et concordiam humanarum... Anno dominice incarnationis M.C.LXXVII, mense februaio, X indictione, regni Domini Nostri Willelmi Dei gratia magnifici et gloriosissimi regis Sicilie, ducatus Apulie, princeipatus Capue, anno XI^{mo}, feliciter. Amen.* »

Le revers de cette charte (17 v°) porte le sommaire suivant :

« In hoc volumine ista continentur. Omel[ie] Origenis XXVIII super librum Numeri. Item omel[ie] Origenis super librum Jhesu Nava XXVI. Item expositio allegorica super librum Tobie edita ab Herveo thesaurario Sancti Martini Turonensis. »

Une savante observation de M. Léopold Delisle m'a permis de reconnaître l'origine de ces deux chartes. Robert de Torigni, dans sa chronique (éd. Delisle, t. II, p. 77), dit, après avoir transcrit une partie de la charte rédigée par Guillaume en faveur de son épouse : « *Hujus cartæ et testes et regis sigillum invenies in principio libri Origenis super Numerum.* » Il y avait donc au mont Saint-Michel un exemplaire du commentaire d'Origène sur les nombres en tête duquel était transcrit le privilège en question. Selon toute apparence, nous avons entre les mains la première page de ce volume.

N° X (18 r^o-v^o) : Fragment orné de rubriques, ayant les mêmes dimensions que le n° VII, qui a dû appartenir au même volume. On lit, en effet, en bas du n° VII : « *Explicit liber de civitate Dei.* » Or, le n° X contient un fragment de la cité de Dieu : « *Quia nec in corpore oculus vult esse qui est digitus cum membrum utrumque contineat totius carnis pacata compago... De æterna quiete sanctorum quam post sex hujus seculi etates tanquam diem septimum non habentem vesperam adepturi sunt... honor virtus et fortitudo in secula seculorum. Amen.* »

Cette longue rubrique est suivie de quelques lignes relatives à la vie de saint Sigebert :

« *Quia de vita Sygiberti Francorum regis queritis... Morovechi anno quinto.* »

N° XI (19 r^o-37 v^o) : « *Concilium Meldense anni DCCCXLV. — Concilium Parisiense anni DCCCXLVI.* »

Après ce sommaire, d'une écriture récente, commence un texte fort ancien, à lignes longues, qui paraît remonter au dixième siècle :

« *Quia generis humani fragilitas... (20 r^o) consensu suprascripti gloriosissimi Karoli. Anno incarnationis dominice DCCCXLVI, XVI kalendas Martis Parisius convenerunt... in secula seculorum. Amen.* »

« *Capitula in conventu habito in villa quæ dicitur Colonia principis episcoporum ac ceterorum fidelium consensu prolata et confirmata et ab omnibus fidelibus necessaria observanda. De honore videlicet et cultu Dei... (une série d'articles émanant de divers synodes)... XXVIII. De sepulturis mortuorum... »*

Voici quelques lignes empruntées aux derniers feuillets de ce cahier :

« Regnante in sempiternum Domino Deo universorum, anno regni gloriosi Karoli filii Hluduici religiosissimi Augusti XIII, indictione prima, episcopis juxta instituta canonum synodum celebrare volentibus annuit idem rex Karolus, eosque apud urbem Suessionicum in monasterio Sancti Medardi et Sebastiani X kalendas mai convenire precepit... (34 v^o) sacra tributa per sepefatum venerabilem Hincmarum archiepiscopum operante Domino nostro Jhesu Christo purificata esse (?). »

(35 r^o) : « In nomine Santae et individuae Trinitatis Karolus gratia Dei rex et episcopi, abbates quoque et comites ac caeteri in Christo renati fidelesque ex diversis provintiis super fluvium Sequanam in locum qui Pistis dicitur, ubi exigentibus peccatis nostris aliquandiu sedes fuerat Nortmannorum... (37 v^o) ut autem hec quae observanda suprascriptimus ac praenominavimus nunc et de caetero certius... » Une main moderne a dans la marge inférieure ajouté la fin de la pièce.

N^o XII (38 r^o) : Ecriture du dixième siècle ; une page fort effacée. On lit au bas :

« Explicit testamentum Grunnii Corococtae porcelli sub die XVI. kalendarum (sic) Jul... feliciter. »

N^o XIII (38 v^o) : Dixième siècle ; additions interlinéaires :

« *Juliano P... ac patricio Priscianus Cesariensis...* Cum omnis eloquentiae doctrina et omne studiorum genus... industria ad communem litteratorie professionis. »

N^o XIV : « Epitaphium Acardi comitis. »

« Hic princeps triplicis requiescit Acardus honoris,
 Consul arce tenens triplicati numinis omen,
 Exegit meritis vivens celestibus uti,
 Laudes egregii sibi dum tulit Halemmonis (?),
 Ex quibus una tibi conceditur, aurea vallis,
 Quam cuncti dicunt vocitatam Patriciacum.
 Hinc, Benedicte pater, dilecto parce potenter,
 Et largita tibi tibi corde repende fideli;
 Nam bis septenas lustraverat ar... fenestras,
 Dum celo corpus, celo tibi spiritus itur. »

Cette pièce, à peine intelligible, se rapporte à un bienfaiteur de Saint-Benoît-sur-Loire, que l'un des auteurs des *Miracula S. Benedicti* (éd. de Certain, p. 161), appelle « Echardus comes Burgundionum ditissimus, » elle occupe une première colonne. La colonne voisine est effacée.

N° XV : Sermons de saint Jean Chrysostôme sur les saints, commencement du onzième siècle.

N° XVI : Rubriques du onzième siècle, paraissant renvoyer à un recueil de vies et passions de saints.

N° XVII : Minuscule arrondie, commencement du dixième siècle.

« Donatus artigraphus tempore deprehenditur extitisse sub principibus Romanis Constantini, Constantii, Constantis. Cujus Sanctus Jheronimus ita in chronica quam Eusebio Cesariensi subjunxit meminit dicens... quippe cum minori institutione modum interrogandi reliquerint. »

« *Incipit editio prima Donati* » (rubrique en capitale dont la fin est effacée). Grandes marges couvertes de notes fines. Le verso du feuillet 42 est en blanc.

N° 1502. — Deux volumes reliés en parchemin, d'environ 29 centimètres sur 20. Le volume 1^{er} compte 141 folios, généralement en papier; il porte le numéro de Pétau G. 35.

Le 2^e volume, qui est formé des folios 145 à 161, et sur lequel nous n'avons rien à dire, renferme un écrit intitulé : « Petri Victorii explicationes suarum in Catonem et Columellam castigationum. »

Vol. 1502.

1^o Fol. 1-7, écriture du quatorzième siècle : « De par le roy ce sont les modérations et declarations faietes sur le fait des finances des aquez faiz par les gens et personnes non nobles... (Dans ce texte est enclavée la chartre suivante, fol. 5 r^o.) A vostre royal majesté segnesient en complainant vos humbles chapellains les arehevesque de Roen et ses suffragueins chapitres tant eathedraulx que collegialx, abbés et autres religieuses personnes de la province de Roen, exceptés les exemps et aucuns privilegiés, que eomme vous aiez deputés et envoieez certains

commissaires eu duché de Normendie pour demander et cuillir finance des acquès fais par les gens de l'église depuis XLII ans... » (Pas de date.)

Fol. 9 : Titre suivi de feuillets blancs.

Fol. 74 (*imprimé*) : « Table pour scavoir comme respondent l'un avec l'autre les poids des XXII provinces les plus prattiqués au temps present tant par les marchands François que par ceux d'autre nation. »

Fol. 76-90 : « Harangue latine d'un ambassadeur du roy de France en l'assemblée des princes d'Allemagne pour les divertir de déclarer la guerre au Turc auparavant d'avoir la paix entre eux. »

« Cum sim Christianissimi Francorum regis nomine. »

Fol. 91, quatorzième siècle, papier, fragment d'histoire de France commençant au milieu du règne de saint Louis : « et delivrer le roy de France ; et assembla grant nombre de simples et menuz gens pastoureaulx ausquelz il donnoit a entendre que Dieu les avoit esleuz... »

Fol. 100 v^o (enseignements de saint Louis) : « Filz. Je qui suis ton père naturel, congnoissant ma fragillité... »

Fol. 102 r^o (fin du règne) : « Car durant sa vie, oultre ce que dit est cy dessus de luy, il fist et redigea par escript de moult beaulx statuz et ordonnances royaulx, lesquels sont inscriptz et enregistrez es cours de Parlement et Chambre des Comptes a Paris ; qui les vouldroit ensuir on ne pourroit faillir a bien faire. »

Arrivée de Charles d'Anjou.

Miracles de saint Louis.

Philippe III.

Le fragment s'arrête à la trahison de « Pierre la Broche » : —
« La dicte royne s'en excusa et purgea honnestement. »

Suit un fragment du quinzième siècle (107-112), en papier, dont le commencement est fort détérioré :

« Mercredi ensuivant ceulx des carmes chascun un ... [reli]quiarre en sa main, nuz piez, alèrent au sepulcre, et la dirent... belle messe et firent ung moult bel sermon... » etc.

107 v^o : « En ce temps le seigneur de Bloqueaux (ou : Woqueaux), Robert de Roux et Clignet de Brabain, tous III traistres, prindrent par traïson la ville de Vervin Tierache. »

109 r^o : « Samedi XI^e jour de juing IIII^e. XII ariva le roy devant la cité de Bourges atout son ost. »

Evénements relatifs à Paris tout le long de la chronique.

112 v° : « Item le vendredi ensuivant monseigneur Jacques de la Rivière morut en la prison ou en l'avoit mis... »

« Item le samedi premier jour de Juillet ensuivant messire Pierre des Essars fut comme traître et desloyal a la coronne et principal de la conspiracion trainez et decolez es Halles de Paris dont il estoit prevost et souverain gouverneur des finances... et fut en lieu de lui fait prevost ung chevalier nommé le Borgne de Villieuse. » La fin est très-effacée.

Fol. 113-114 : Index d'un volume qui contenait des chartes intéressant la Sicile et l'Aragon (15^e ou 16^e siècle).

Fol. 115 : « Anno imperii Ludovici Pii XXIII — cum rege Francie pacem quantocius studuit reformare » (Jean sans Terre, morceau sans valeur).

Fol. 116-117 : Sommaire de l'histoire de France, écrit sous Charles VII, sans valeur.

Fol. 118-119 : Autres morceaux sans intérêt.

Fol. 120-141 : « Consultatio et iudicium Gasparis de Arengheria juris utriusque doctoris de donatione regia in gratia Thomassi Theobaldi consiliari... »

N° 1845. — Un volume relié en chagrin rouge, haut de 28 centimètres, large de 21 ; numéro de Pétau, L. 50 ; 84 feuillets en papier ; écriture du quinzième siècle, lignes longues ; en tête une initiale dorée.

Les feuillets de garde portent un certain nombre de notes indépendantes les unes des autres, dont voici les plus intéressantes dans l'ordre où elles se succèdent :

« L'an mil CCC.LVIII, le XXI^e jour de juillet, messire Adam de Hourdain, chevalier, conseiller du roy en la chambre des enquestes, fut pendu au gibet de Paris, par jugement contre luy donné en la court de Parlement, pour ce que en une commission de la court ou il avoit esté commis commissaire de par le roy avec messire Jehan de Touroude, chevalier, conseiller aussi, etc., en la cause du roy contre Gervaise Leconte avocat en Normandie, lequel de Hourdain avoit enregistré la confession de quatre tesmoins auquelz il n'avoit omques parlé, et dont les aucuns estoient mors, et avoit abrégé les articles par corruption. »

D'une toute autre écriture : « *Johannes episcopus Autissiodorensis.* »

« L'an mil CCCC.III^{xx}XIII, le mercredi X^e jour d'octobre, nasquit

Charles Orlant, Dauffin de Viennois, aux Maneilz les Tours a quatre heures du matin, moy estant en la ville de Nevers besoignant en l'enquête des exès (?) du conte de Nevers.

R. Thiboust presch. »

« L'an III^c.XLVI^e par le roy Edouart d'Angleterre, après la journée de Créci, fut assegee la ville de Callais, laquelle par famine fut rendue l'année ensuivant. »

Commencement de la chronique : « Narrantur Gallici seu Francigene vocati Franci quia descendisse leguntur a Trojanis per medium Francionis filii Hectoris. »

Cette chronique, autant qu'on en peut juger par un examen sommaire, est un abrégé latin des grandes chroniques de France; nous nous bornerons à en citer pour preuves quelques passages :
Mort de Richard Cœur de Lion.

Fol. 43 verso : « Anno Domini M.C.III^{xx}XIX fuit rumor quod quidam miles reperierat thesaurum in quo erat imperator quidam aureus, uxor et filii. Sed ille miles confugit ad vicecomitem Lemovicensem qui tradidit ei castrum unum nomine Challeu. »

Chron. de Fr., Bqt, XVII, p. 386 : «... Si estoit uns empereurs de fin or, sa fame, si fil et ses filles, et tuit seoient a une table d'or pur... »

Sous le règne de Louis VIII se retrouve comme dans les *Chroniques de Saint-Denis* l'histoire de saint Valéry et de Hugues Capet.

A l'année 1280 est mentionnée une inondation de la Seine, qui enleva la grande arche et six autres arches du grand pont (fol. 56 r^o) : « Anno M^oCC^oIII^{IX}XX Cecana exivit adeo canale quod rupit magnam archam et VI archas » (Voir les *Chroniques de Saint-Denis*, Bqt, XX, p. 515).

L'exécution d'Enguerrand de Marigny est racontée avant l'avènement de Louis X. La révolte des barons anglais, mentionnée par les grandes chroniques à la fin du règne de Philippe V et racontée ensuite sous Charles IV, se retrouve aux mêmes endroits dans l'abrégé latin.

Sous Philippe VI on retrouve en abrégé l'histoire de Gauvain de Bellemont, qui voulut livrer Laon aux Anglais (fol. 68 r^o), et la mort de Louis de Bavière, mort d'une chute de cheval à la chasse du sanglier (fol. 68 v^o) : « Et Ludovicus de Bavaria cou-

tendens de imperio venando aprum cadens desuper equo mortuus est » (Cf. *Chroniques de Saint-Denis*, éd. Paris, t. V, pages 467 et 485, chap. 41 et 44 de Philippe VI).

La chronique se termine aux funérailles de Charles V, avec le récit de la rixe sanglante qui eut lieu à la porte Saint-Antoine entre les gens de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, et les écoliers. Ce dernier passage, comme ce qui le précède, n'est encore qu'un sec abrégé (83 v°) :

«... et postea redditi universitati. Karolus autem primogenitus et Ludovicus comes Valesii filii regis propter pestem et pressuram non fuerant in exequiis... Et pro his ordinavit rex certas financias ordinarias et extraordinarias ducatus Normandie et balliviatum Silvanectensis, Meldensis, et ville et vicecomitatus Parisiensis, excepto palacio regali et cameris ejus, que remanebant duci Andegavie cum residuo regni. »

La note suivante paraît avoir été ajoutée à l'année 1286 par l'abréviateur (58 r°) :

« Hoc tempore *quidam comes Autissiodorensis* in Apulia regens provinciam pro rege Sicilie repertus est sodomita et proditor ; et propter hoc fuit positus in veru calido usque ad os. Postea fuit combustus. »

Le folio 84 est d'une autre main ; on y trouve plusieurs passages relatifs à l'acquisition de Montpellier par la France, à celle d'Avignon par le saint-siège, et à une exécution faite à Paris :

« Eodem anno etiam memoratus rex Majoricarum... terras et bona perdidit et personam. »

« Civitatem etiam Avinionensem cum suo territorio a Johanna regina Sicilie... ut de ipsius solennitate ac situs commoditate taceatur. »

« Tempore Clementis pape Sexti... rex emit Montem Pessulanum a rege Majoritarum anno Domini millesimo... »

« Anno Domini millesimo CCC°.XXXVI° die dominica in vigilia Beate Marie Magdalene, fuit suspensus ad patibulum Parisius dominus Hugo de Crusiaco miles et presidens in Parlamento, et hoc propter delicta commissa tempore quo fuit prepositus Parisiensis, superadictis (*sic*) hiis que in Parlamento commisit. »

Un nouvel annotateur a écrit au-dessous de ces dernières lignes les deux passages suivants :

« En l'an mil III°.XXXVI, environ la Magdelène, fut pendu au gibet de

Paris Hugues de Cruisy, chevalier, qui avoit esté long temps ung chevalier president ou Parlement du roy au Palaiz. *Extractum a croniqua in civitate Autissiodorensi michi concessa.* »

« Anno Domini millesimo III^e tricesimo sexto fuit suspensus Parisius Hugo de Cruisy, miles, prepositus Parisiensis, quia fuit convictus de pluribus criminibus sicut falsus judex. »

On remarquera que le nom d'Auxerre apparaît plusieurs fois dans les notes qui accompagnent cette chronique. Nous nous bornons à attirer l'attention, sur ce fait, sans pouvoir d'ailleurs en tirer des conséquences précises.

N^o 1920. — Un volume haut de 31 centimètres et demi, large de 22 et demi, composé de 58 folios à 2 colonnes. Ecriture du quatorzième siècle, très-pâle et négligée vers la fin. « Volumen CCCIX non Petavianum. » En tête, l'ancien numéro de page CLX, contemporain. Cette numérotation dure jusqu'à la fin.

Chronique des rois de France par Bernard Gui, exemplaire de la dernière rédaction, suivi d'une continuation : « De origine primæ gentis Francorum et eorum progressu. Franci origine fuere Trojani, pagano ritui dediti. Post famosum autem... »

Fin du manuscrit, année 1337, fol. 57 r^o, 1 :

« Eodem anno estivo tempore quinque reges Sarraceni, videlicet reges del Garp, Bellimarmi, Bogie, Tunisii et Granate, cum magno et quasi innumerabili exercitu invadunt Yspaniam tam per terram quam per mare. Quibus potenter occurrunt rex Castelle et rex Portugalie, et dein in vigilia festi Omnium Sanctorum exercitus christianus obtinuit gloriosum triumphum tam in terra quam in mari, sic quod de illa multitudine infidelium ceciderunt ducenta milia et ultra, reliquæ se dederunt presidio impie fuge. »

RICHARD LE POITEVIN

MOINE DE CLUNY, HISTORIEN ET POÈTE

PAR

M. Elie BERGER

MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, LAURÉAT DE L'INSTITUT DE FRANCE.

RICHARD LE POITEVIN

MOINE DE CLUNY, HISTORIEN ET POÈTE

Quoique les œuvres de Richard aient joui pendant le moyen âge d'une certaine célébrité, sa personne, son caractère, les fonctions qu'il a occupées nous sont également inconnues. Nous ne savons ni la date de son entrée au couvent, ni celle de sa mort. Quelques poésies retrouvées il y a deux ans, et qui peuvent avec beaucoup de vraisemblance lui être attribuées, nous fournissent sur sa vie des renseignements rares et peu précis. On n'a jusqu'à présent rien dit de la province qui fut sa patrie, et l'on s'est borné à répéter, d'après la rubrique d'un de ses manuscrits (1), qu'il était Poitevin et moine clunisien.

L'examen des écrits dus à Richard nous apprend quelque chose de plus; il paraît avoir eu l'Aunis pour patrie, ou tout au moins l'avoir longtemps habité. Il emploie, en parlant de l'île de Ré, les mots « in terra nostra (2), » et, comme on le verra, il ne donne aucun détail d'histoire locale qui ne soit relatif soit à La Rochelle et à l'île de Ré, soit à Châtel-Aillon et à l'île d'Aix, soit à quelqu'un des endroits avoisinants. Dans la troisième rédaction de sa chronique, il rapporte la donation de l'île d'Aix à l'ordre de Cluny par Isembert III, seigneur de Châtel-Aillon (3) : « C'est de son temps, »

(1) Bibliothèque nationale, ms. lat. 5014.

(2) Ms. 1911 de la reine Christine, à la Vaticane, fol. 91 r^o, et ms. lat. 17556 de la B. N., p. 499.

(3) Fonds de la reine Christine, ms. 1911, fol. 80 verso, colonne 2 : « Hujus tempore data est ecclesie Cluniacensi insula Ayarum a domno Isemberto de Castello Alione et ab uxore sua Girberga cognomento Claricia et a filio Eblone cum spicariis circumadjacentibus, ita tamen quod nullus rece (81, recto 1) dente mari in circuitu insule Ayiarum piscari presumat nisi fratrum in ea habitan-

dit-il en parlant de l'abbé Hugues I^{er}, « que l'île d'Aix fut donnée » à l'église de Cluny par Isembert de Châtel-Aillon, sa femme » Gerberge surnommée *Claricia* et leur fils Eble, avec les granges » situées à l'entour; il fut convenu que personne n'aurait le droit » de pêcher à mer basse sur les côtes de l'île sans avoir obtenu » la permission des moines qui l'habitent, et que le tiers des poissons et des oiseaux pris reviendrait au monastère. Cette donation fut approuvée et confirmée par Guy, comte de Poitiers et » duc d'Aquitaine, lors de la dédicace de l'église Saint-Martin, » construite à Aix par monseigneur Hugues, abbé, comme *les chartes conservées à Aix* en témoignent. »

Après avoir cité les témoins de cet acte dans des termes qu'il emprunte évidemment à la charte de donation, l'auteur passe à la description de l'îlot où il paraît avoir passé tout au moins quelque temps de sa vie : « Cette île, toute petite et presque reliée à la » terre, n'a d'autre population que les moines de Cluny et leurs » gens. Elle est boisée et riche en vignes; elle fournit, tant à ses » habitants qu'à ceux qui vont et reviennent, du poisson de mer, » de la volaille, des fruits de diverse nature. Elle est située entre » le pays d'Aunis et l'île d'Oleron, à l'endroit même où la rivière » de Charente se jette dans la mer sous les murs du château de » Soubise. A l'est, elle regarde Châtel-Aillon, presque détruit et

cium permissione, ea vero condicionis interposicione quod de captura piscium sive de captura avium terciâ pars monachis restitatur. Hoc donum Wido comes Pictavorum duxque Aquitaniorum ad dedicacionem basilice Sancti Martini que in Ayas constructa est a domno Hugone abbate invitatus concessit, laudavit et confirmavit, ut carte que in Ayas recondite sunt testantur, teste (sic) Willehmo Engolismensium episcopo, abbate Sancti Johannis Babbiste, Ademaro Lemovicensium abbate, Ildeberto abbate Sancti Michaelis, ceterisque fratribus [et] baronibus qui ibi aderant anno incarnationis Domini Nostri Jhesu Christi millesimo LXX^{mo} VII^{mo}, Rome Alexandro II pontificante, Philippo rege in Francia regnante. Prefata insula admodum parva pene terre contigua est. Habitatior nullus in ea preter monachos Cluniacenses cum familia sua. Insula hec nemorosa vineis habundat, pisces marinos, altilia frustusque diversi generis non solum habitantibus in ea, set eciam euntibus et redeuntibus subministrat. Est autem posita inter territorium Alniense et insulam Oleronis in loco ubi Charenta fluvius oceano conjungitur circa castellum quod Subisia vocatur. Habet ab Oriente Castrum Julii supra mare positum, pene ad nichilum redactum, quod ab eadem insula duobus miliariis abest. Habet ab occidente Castrum Oleronis quod ab eadem VI (81, r° 2) miliariis abest. Habet ab Austro Xantonensem civitatem cum nonnullis appendiciis suis. Habet ab Aquilone vicum mirabilem de novo constructum qui Rochella nuncupatur; et quia ibi portus aptus est per mare navigantibus, de diversis regionibus multitudo navium causa negociacionis de die in diem advenit. Abest autem ab eadem insula VI miliariis per mare. »

» situé sur la mer à une distance de deux milles; à l'ouest, six
 » milles la séparent de la ville d'Oleron; au sud, elle est en face
 » de Saintes et de terres qui en dépendent (?); du côté du nord
 » enfin, elle est tournée vers un bourg très-important et récem-
 » ment construit, le bourg de La Rochelle. Le port commode que
 » La Rochelle offre aux marins y attire chaque jour, de toutes
 » sortes de pays, une quantité de vaisseaux marchands. La mer
 » s'étend entre elle et l'île dont nous parlons sur une longueur de
 » six milles. »

La mention faite par Richard des documents conservés à l'île d'Aix, le soin qu'il met à décrire ce petit rocher, bien peu intéressant pour un homme qui n'y eût pas vécu, donnent à penser qu'il y fut moine, ou que tout ou moins il séjourna dans les environs. Il connaissait fort bien tout le pays que l'on pouvait découvrir depuis le prieuré d'Aix, et voici dans quels termes il mentionne l'île de Ré : « Cette île, placée à un mille du continent, » fait face au bois de Fouras et au bras de mer qui s'étend jus- » qu'à l'entrée de La Rochelle. On y trouve une église paroissiale » fondée en l'honneur de saint Martin (1). » Dans un autre écrit, il donne sur Châtel-Aillon et Lisleau, localités situées au sud de La Rochelle, des détails trop spéciaux pour que nous ne reconnaissons pas en lui un habitant du pays où ces endroits se trouvent (2). En racontant l'expulsion de Raoul de La Faye, gouverneur d'Aquitaine, il s'écrie : « Vos exultationis ab insula Oleronis audita est (3), vox gaudii et tremoris a Rupella; » il rapporte enfin une révolte de La Rochelle à laquelle il paraît prendre le plus vif intérêt (4).

Richard mentionne encore dans sa chronique la fondation de l'église de Sablonceaux en Saintonge (5). Il décrit le monastère de Nanteuil-en-Vallée, situé au sud de Charroux (6). La localité

(1) Christine 1911, fol. 91 recto : « ... insula quedam nomine Re. Insula hec miliario uno a continenti terra sejuncta habet in fronte nemus Furiacense, et linguam maris patentem usque ad introitum Rochelle prolatam. In hac insula est quedam parrochialis ecclesia in honore[m] Sancti Martini fundata. »

(2) Bqt. X11, p. 418 : Chatel-Aillon (Cassini, 13. E), sur le bord de la mer, au sud de la Rochelle; entre les deux, Lisleau, tout près d'Angoulin.

(3) *Ibid.*, p. 420.

(4) *Ibid.*, p. 420-421.

(5) Deuxième rédaction, Muratori, *Antiquitates*, tome IV, colonne 1102 : « Consilio domni Gaufridi tunc temporis Burdegalensis archiepiscopi, primique ædificatoris ecclesiæ Sabluncellensis » (Sablonceaux, Charente-Inférieure, ar^{ch} Saintes, canton Saujon).

(6) 3^e réd., à la fin, voir le chapitre consacré à ce dernier remaniement.

la plus éloignée de l'Aunis sur laquelle il donne quelques renseignements est Sarlat; mais, d'après son langage, il n'est pas probable qu'il ait par lui-même connu cette ville.

Par une coïncidence qui n'est peut-être pas fortuite, le ms. latin 5014 de la Bibliothèque nationale, qui appartient à Richard, est enveloppé dans une charte relative à Saint-Etienne-de-la-Cigogne, village du bas Poitou, situé au sud de Niort, et à peu près à mi-chemin entre Châtel-Aillon et Charroux. Ce manuscrit pourrait bien avoir été conservé, après la mort de Richard, soit au prieuré de l'île d'Aix, soit dans quelque autre localité du Poitou.

De tout ce qui précède, il résulte que Richard a vécu dans l'Aunis, et peut-être à l'île d'Aix; nous ne savons pas s'il a jamais habité Cluny; sous ce rapport, le seul passage où il donne sur cette abbaye des détails qui pourraient venir d'un témoin oculaire n'est pas concluant (1): « Multum eam dilatavit in auro, in argento, et in aliis rebus, *ut testantur hii qui viderunt et audierunt*. Hoc testatur vas aureum lapidibus preciosis adornatum, quod pendet super majus altare, ubi corpus Domini jugiter conservatur. Testantur et hoc domus lapidee cum duabus cappellis, quas infra claustra ipsius monasterii miro ordine collocavit. » Si l'auteur avait pendant un temps plus ou moins long été moine à Cluny, les détails d'histoire contemporaine relatifs au pays environnant et la description de ce pays tiendraient sans doute quelque place dans sa chronique, ce qui n'est pas.

S'il n'est pas certain que Richard ait connu la Bourgogne, il paraît bien établi qu'il fit un voyage en Angleterre, ou, pour mieux dire, ce fait est incontestable si l'on admet que les poésies récemment retrouvées et attribuées à notre historien sont en réalité son œuvre (2). On sait que la première de ces pièces raconte, sans d'ailleurs indiquer ni la date, ni les lieux de départ et d'arrivée, une traversée de France en Angleterre; la seconde contient un éloge de l'Angleterre; la troisième un éloge de Londres; la quatrième est le portrait d'un prélat nommé Henri, né en France, et de grande famille :

Istius iste loci prior olim rite peregit
 Omne prioris opus, gessit honoris onus.
 Henricus nomen, genus altum, Gallia nutrix

(1) Dons faits par Henri de Winchester à l'abbaye de Cluny : Christ. 1911, fol. 91, et latin 17556, p. 499.

(2) Pour tout ce qui concerne ces poésies, voir la fin du chapitre II.

*Ecclesia grandi loca plenius ista beavit ,
Ecclesiam monacis , hos ope , se meritis (1) . »*

L'éditeur, M. Wattenbach, a reconnu dans ce personnage l'évêque Henri de Winchester, frère d'Etienne de Blois.

On sait que Henri de Blois, moine de Cluny, devint, en 1126, abbé de Glastonbury, et que, du mois d'octobre 1129 au 8 août 1171, il joignit à cette dignité celle d'évêque de Winchester. Robert de Torigny nous apprend qu'en 1143, après la mort d'Innocent II, il se rendit à Rome, et il nous le montre assistant, en décembre 1154, au couronnement de Henri II. En admettant l'hypothèse fort vraisemblable qu'il est réellement question de lui dans les vers de Richard, et en s'abstenant de traduire le jeu de mots auquel l'auteur se livre sur le terme de « prior, » on pourra donner de ces vers la traduction suivante : « Le chef de ce lieu remplit autrefois toutes les fonctions de prieur, et en porta la charge. Il s'appelle Henri, est de noble race, et Français. » Il résulterait de ce passage que Richard fut à Winchester, ou bien encore à Glastonbury, entre 1126 ou 1129 et 1155, époque à laquelle Henri quitta l'Angleterre. Peut-être est-il possible d'arriver sur ce point à une conclusion plus précise. La 6^e pièce publiée par M. Wattenbach, due évidemment à l'auteur des précédentes, parle d'un pasteur qui retrouve son Eglise au retour de Rome. Ne serait-il pas encore ici question de l'abbé de Glastonbury, parti pour Rome en 1143? En ce cas, le voyage de Richard en Angleterre ne pourrait être ni antérieur à 1143, ni postérieur à 1154, époque à laquelle Henri résidait en Angleterre. Rien dans les vers n'est contraire à cette supposition :

*Exhibet una dies duo gaudia , quando vicissim
Grex de pastore , de grege pastor ovat.
Pastor ovat quod tam feliciter, auspice Christo,
Romam, papam, nunc, ivit, adivit, adest,
Quem non detinuit, superavit, terruit, ussit,
Accola prædo, labor, semita prava, calor ;
Prosperitas cum quo pariter pergente profecta ,
Cum redeunte redit.*

Quoi qu'il en soit, Richard passa la mer, et le récit de sa traversée est bien un des plus lamentables qui puissent se trouver : « Ce qui m'empêchait de m'embarquer, » dit-il, « c'était une raison

(1) *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, pages 602-603.

bien impérieuse, la crainte de la mort (1). » Il monta pourtant; mais ce qu'il dit de son épouvante à la vue des vagues, à l'ouïe des craquements que faisait le navire, n'est pas fait pour nous donner de son caractère une idée bien avantageuse : « Le vaisseau » gémissait sous des coups redoublés, et l'on eût dit que la coque » entière allait se disloquer... Grand Dieu! quelle longue jour- » née! Combien la mort me paraissait proche et la terre loin- » taine (2)! » Arrivés en vue de la côte, tous les passagers à bord discutaient sur le nom des ports que l'on commençait à voir; Richard ne s'en tourmentait guère : « Quand on a peur de l'eau, on » désire la terre, quelle qu'elle soit, sans préférence pour aucun rivage (3). » Il est vrai qu'à son épouvante s'étaient jointes des souffrances dont le pauvre moine semble avoir conservé un bien mauvais souvenir :

Permovit cerebrum premoti vis elementi ;
Exegit stomachum nausea crebra nimis.

Une fois à terre il fut bien vite remis de toutes ses tribulations; il faut l'entendre célébrer l'Angleterre, les Anglais, la ville de Londres, et passer la dernière heure d'une de ses journées de voyage à décrire les marées de la Tamise (4) :

Tamensis fluvius muris allabitur, inde
In mare fert dulcis defluus amnis aquas.
Fit maris exorsus, qui dum fluvialibus undis
Obviat, hospitibus morigeratur aquis.
Fluminis unda fugax, scandens ex inferiori,
Ad superas partes impetuosa redit.
Si mare detumuit seseque coërcuit aestus,
Mox redit ut currat unda futura mare.
Civiles oculos remoratur flumen aberrans,

(1) *L. c.* pages 600-601.

. conscendere me prohibebat
Imperiosa satis causa, timere mori.

(2) *P.* 600-601 :

Et gemuit crebris ictibus icta satis ;
Tota videbatur laterum compago resolvi.

.
Magne Deus! quam magna dies, quam longa diæta,
Quamque videbatur mors prope, terra procul!

(3) Velle solet quodcumque solum quem territat unda,
Nec magis hoc illo littore littus amat.

(4) Pièce III.

Dum meat et remeat, dum fugit atque fugat.
Cetera prætereo quia præterit hora dici,
Terminat hora diem, terminat auctor opus.

L'admiration de Richard pour tout ce qui touche à l'Angleterre nous explique pourquoi la légende de Merlin et d'Arthur tient dans sa chronique une si large place. Soit qu'il ait connu de l'autre côté du détroit, soit qu'il ait trouvé en France cette œuvre déjà célèbre au milieu du douzième siècle, il est certain que son attention devait être attirée par l'histoire fabuleuse des anciens Anglais.

On vient de voir que sans doute Richard connut en Angleterre l'évêque de Winchester; on sait qu'il dédia sa chronique à l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable; il a donc été en relations avec les deux personnes qui, de son temps, ont le plus illustré l'ordre de Cluny. Nous ne savons rien de son existence au couvent; c'est probablement en compagnie d'un de ses confrères qu'il traversa la mer (1); c'est à l'un d'eux sans doute qu'il adressa ses épîtres rimées; c'est à ses compagnons, moines de l'île d'Aix ou de quelque autre prieuré clunisien, qu'il fit lire sa chronique, avant de l'adresser à l'abbé: « Quoique nos frères, » dit-il dans son épître dédicatoire, « lisent dès maintenant avec plaisir cette œuvre, ils la rechercheront avec bien plus d'avidité, lorsqu'ils la verront inondée par les torrents qui jaillissent de votre esprit (2). »

Pour savoir à peu près à quelle époque remonte la mort de Richard, il faudrait connaître la date d'une révolte de La Rochelle contre Richard Cœur de Lion, à laquelle il fait allusion à la fin de sa petite chronique poitevine. Peut-être s'agit-il dans ce passage des événements qui arrivèrent en 1188, et en ce cas l'auteur aurait atteint un âge avancé.

(1) Pièce V, page 603.

Ambo salutati fuimus, resalutat uterque.

(2) Epître dédicatoire; ms. de Pérouse. « Quamvis enim fratres nostri jam libenter opusculum legant, multo avidius illud expetent, si de tui torrente ingenii respersum viderint. »

LES ŒUVRES DE RICHARD

Pendant la période sans doute fort longue qui s'étend de son voyage en Angleterre à sa mort, Richard a beaucoup travaillé. Il a laissé une chronique universelle qu'il paraît avoir deux fois remaniée, une courte chronique relative à l'Aunis, un catalogue des papes, enfin un certain nombre de poésies, dont les unes sont encadrées dans ses œuvres principales, tandis que les autres, qui semblent toutes dater de son séjour en Grande-Bretagne, forment un opuscule à part. Ces œuvres même ne sont pas les seules qui aient été connues sous son nom; on va voir que seules elles doivent lui être attribuées.

Les uns ont fait de Richard un théologien : Sixte de Sienne (1) a cru reconnaître en lui l'auteur de deux livres sur les contradictions apparentes de l'Ancien et du Nouveau Testament (2); mais le style et le fond de cet ouvrage démentent cette hypothèse, qu'aucune raison sérieuse ne soutient.

D'autres, avec Oudin (3), lui ont fait honneur d'un écrit en vingt-quatre livres imprimé parmi les œuvres de Hugues de Saint-Victor (4). Cet écrit lui est absolument étranger, et l'erreur de Casimir Oudin vient simplement de ce que ne connaissant pas la

(1) *Bibliotheca Sancta*, Cologne, 1576, in-folio, page 319.

(2) *Bibliotheca Patrum*, Lyon, t. XII, p. 647-692 (Parmi les œuvres de saint Julien de Tolède) : « ἀντικειμένων, hoc est contrariorum sive contrapositionum in speciem utriusque testamenti locorum libri duo. »

(3) Casimir Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiæ antiquis*, tome II, p. 1597.

(4) Rouen, 1648, tome II, p. 332; les dix premiers livres, sur lesquels repose l'hypothèse de Casimir Oudin, sous le titre de *Excerptiones priores*; le reste au tome I.

chronique de Richard (1), il a mal interprété le passage consacré à notre auteur par la chronique de Cluny (2).

Le Beuf (3) n'a pas été mieux fondé lorsqu'il a publié, sous le nom de Richard, trois fragments relatifs au monastère de la Charité-sur-Loire. Il a trouvé ces fragments dans les écrits inédits d'un auteur français du quatorzième siècle. En tête de son œuvre, ce chroniqueur, dont le manuscrit était dans la Bibliothèque royale, a cité Richard au nombre de ceux auxquels il avait fait des emprunts; puis à l'année 1216 il l'a de nouveau nommé : « Hucusque cronica Richardi monachi cluniacensis protenditur » et terminatur. » Comme le prieuré de la Charité-sur-Loire dépend de Cluny, Le Beuf en a conclu que les trois fragments en question venaient de Richard, avec lequel ils n'ont en réalité rien de commun.

Nous ne possédons plus les lettres de Richard, mentionnées par Trithème, qui lui-même n'avait pas vu le livre auquel il fait allusion; il n'y a donc rien à tirer de son assertion (4).

On a pu croire jusqu'à ces derniers temps qu'il en était de même de ses poésies. Il est vrai que Bale, dans son catalogue des écrivains anglais, a laissé, au nom de Richard, les titres et les vers initiaux d'un certain nombre de pièces; mais aucune d'elles n'était connue. Voici les titres donnés par Bale :

Accedunt quæ carmina edidit.

De Cluniacensi monasterio carmen I.

Roma secunda vocor, meus est...

De Anglia et ejus laude car. I.

Anglia terra ferax et fertil...

De Londino et ejus laude car. I.

Ibis et in nostros dives Londo...

De transfiguratione Domini car. I.

Lætatur hodie matris ecclesiæ...

De Maria Magdalena car. I.

(1) Col. 1599 : « Ego contra sentio nullum opus singulare de historia suorum temporum a Richardo Cluniacensi scriptum esse : sed his... expressionibus designari primam partem collectanei citati libris X comprehensam. »

(2) *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1652.

(3) *Recueil de divers écrits*, etc. Paris, 1738, tome I, page 376.

(4) *Johannis Trithemii opera historica*, ex *Bibliotheca Marquardi Freheri*. Francof. 1601. *De Scriptoribus ecclesiasticis*, p. 277. « ... nihil tamen eorum ad manus nostras hucusque memini pervenisse. *Epistolarum ad diversos lib. I.* »

Voici comment l'*Histoire littéraire* a traduit ces derniers mots : « Richard, du fond de sa retraite, entretenait des correspondances avec différentes personnes de mérite répandues en France et ailleurs. Du temps de Trithème on conservait un volume de lettres qu'il leur avait écrites. »

Cœlum cœlibes agit nuptias...

Epigrammata quædam, lib. I.

Usus ventilabri quid conferat... (1).

Une de ces poésies (« versus in laudem Angliæ ») était mentionnée par le catalogue de la Bibliothèque cottonienne comme étant reproduite en tête du manuscrit Julius, A, VIII; mais le manuscrit ne contenant pas les autres, on en serait resté à les considérer comme disparues sans une publication faite il y a deux ans dans le *Neues Archiv* (2). M. Wattenbach imprima dans cette revue, d'après une copie faite en Angleterre sur un manuscrit dont la cote n'a malheureusement pas été relevée, les pièces dont on s'est servi au premier chapitre de cette étude. Le fascicule du *Neues Archiv* était à peine paru que M. Delisle signala ce groupe de poésies à l'Académie des Inscriptions (séance du 25 août 1876), en établissant qu'une partie des vers dus à Richard et signalés par Bale venait d'être retrouvée. Tout s'accorde à confirmer cette opinion : l'assertion de Bale, la mention du catalogue anglais, le fait que Richard a souvent mélangé des vers à sa prose, et cet autre, que les vers retrouvés remontent au milieu du douzième siècle, et paraissent dus à un moine français en séjour dans une des maisons que Cluny possédait en Angleterre.

Voici l'analyse sommaire de ces pièces : la première raconte comment l'auteur passa la mer; dans la seconde il célèbre les louanges de l'Angleterre; dans la troisième celles de Londres; dans la quatrième il fait l'éloge de Henri de Winchester; dans la cinquième il répond en son nom, et au nom d'un compagnon de voyage, à la lettre d'un ami; dans la sixième il fête le retour d'un prélat qui pourrait bien être encore l'évêque de Winchester; la septième enfin est écrite à un personnage qui était sur les rangs pour obtenir une chaire épiscopale ou une abbaye. Nous ne connaissons ni ce dernier personnage, ni celui auquel Richard transmet les salutations de son confrère (pièce V). Ces deux pièces sont des lettres, et il en est bien certainement de même pour les autres.

Les distiques de Richard ne sont pas des plus mauvais; mais on doit lui reprocher d'être obscur et de trop rechercher les jeux de mots. On aura lieu de relever, en examinant sa chronique,

(1) *Scriptorum illustrium Majoris Brytanniæ quam nunc Angliam et Scotiam vocant, catalogus*, auctore Joanne Baleo (Bâle, 1559). Centuria decima tertia. Ricardus Cluniacensis, XIX.

(2) *Neues Archiv*, etc., 1876, pages 600 à 604 : Verse aus England, von W. Wattenbach.

une épitaphe d'Abélard, qu'il a composée, et des lamentations monotones sur divers événements du douzième siècle. *L'Histoire littéraire* (1) a restitué à l'une de ces dernières pièces sa véritable forme sans pouvoir la rendre intéressante. Nous ne reviendrons que rapidement sur ces productions d'une mince valeur, et passerons de suite à l'examen de la Chronique. Quoiqu'elle offre, relativement à son étendue, bien peu de pages originales, elle n'est pas dépourvue d'intérêt.

(1) Tome XIII, à la fin de l'article.

LA CHRONIQUE DE RICHARD

MANUSCRITS ET ÉDITIONS

La Chronique de Richard s'étend de la création du monde au règne de Louis VII. Mais les divers manuscrits que nous en possédons ne s'arrêtent pas, tant s'en faut, à la même année. Deux fois l'auteur a repris son œuvre pour la continuer et la remanier. La première rédaction, représentée par le ms. latin 5014 de Paris, qui en est un extrait, s'arrêtait en 1153; la deuxième s'étend jusqu'à l'année 1162; la troisième jusqu'en 1171. Un auteur inconnu a repris à la même époque la rédaction originale, et l'a continuée jusqu'à l'année 1174.

Il nous faut tout d'abord décrire les manuscrits de ces diverses rédactions, et les rapprocher des trois éditions incomplètes données par Martène, Muratori et les successeurs de Bouquet, au tome V de l'*Amplissima collectio* (1), au tome IV des *Antiquitates Italicae* (2), aux tomes VII, IX, X, XI et XII des *Historiens de France* (3).

I

MANUSCRIT DE COLBERT, EMPLOYÉ PAR MARTÈNE (B. N. LAT. 5014).

L'édition de l'*Amplissima collectio* est la reproduction partielle et plus ou moins correcte de la Chronique de Richard, telle qu'elle est contenue dans le ms. 5014 du fonds latin. Ce manuscrit mesure environ 19 centimètres de haut sur 12 de large; il compte 141 folios. Le parchemin en est grossier, l'écriture peu soignée.

(1) Col. 1160.

(2) Col. 1075.

(3) Bqt. VII, p. 258; IX, p. 21; X, p. 263; XI, p. 285; XII, p. 411.

Les rubriques sont peu nombreuses, les initiales généralement marquées en rouge.

Le folio 1^{ro} porte à sa partie supérieure les indications : Cod. Colb. 6213. Regius 4503. 55. A, et en bas les mots *Jac. Aug. Thuan.* Nous sommes donc en présence d'un manuscrit ayant appartenu à de Thou, acquis par Colbert, et plus tard par la Bibliothèque du roi. On aura lieu de revenir plus loin sur ce manuscrit important. Il suffira, pour le présent, d'en donner une description détaillée.

Il contient :

1^o f. 1^{ro}-9^{vo}, un extrait intitulé : *Chronica Hugonis*, commençant par les mots : « Mundi anno quinquies millesimo quadringentesimo septimo, sicut beatus Maximus in sermone de Pascha » testatur, secundus Romanorum monarchus Cesar Octavianus » extitit. » — Les derniers mots en sont : « In eadem enim sinodo » quesitum est et ventilatum de statu ecclesiarum et ordine » singulorum cujusque conversationis et quales clerici esse debeant. » Cet extrait, qui s'étend d'Auguste au synode d'Aix-la-Chapelle, en 809, est en grande partie conforme à l'histoire ecclésiastique de Hugues de Fleury, telle que nous la connaissons par le ms. latin 4963. Nous ne savons si les passages qui ne sont pas semblables aux termes de ce manuscrit doivent être attribués à Hugues. On se rappellera seulement qu'un grand nombre de fragments, étrangers dans leur dernière forme à ce chroniqueur, lui ont été attribués. Il ne serait pas impossible que l'extrait en question contiât, à côté de passages empruntés à son histoire ecclésiastique, des morceaux pris ailleurs.

2^o f. 9^{vo}-12^{vo}, un catalogue des papes de saint Pierre à Eugène III. — « Beatus Petrus apostolus... Eugenius qui et Bernardus nacione Pisanus monachus Cistellensis sedit annis VIII. » Ces mots nous reportent tout naturellement au catalogue dont Richard est l'auteur. Il semble, à première vue, que nous ayons ici ce catalogue lui-même, sous une forme abrégée. La nationalité des souverains pontifes n'est généralement pas indiquée. Un certain nombre de papes sont passés sous silence. Par contre, on peut relever dans cette longue nomenclature quelques traits qui manquent au catalogue connu sous le nom de Richard.

3^o Divers extraits des *Etymologies* d'Isidore de Séville : « *Excerptiones de Ysidoro ethymologiarum* — Analogia grece — in mare » precipitantur. » (13^{ro}-15^{vo}).

4^o Des extraits de la *Cité de Dieu* : « *Excerptiones de libro sancti Augustini De civitate Dei.* — Neque enim eo corpus factum est

» quod ejus membra sint integra — nam quis alius noster est
 » finis nisi pervenire ad regnum ejus nullus est finis. » (f. 15^o v^o-
 44 v^o).

5^o f. 44 v^o-75 r^o, la Chronique de Richard. « *Cronica id est series*
 » *temporum collata de diversis libris a Richardo Pictaviensi monacho*
 » *Cluniacensi*. Deus ab eterno est — Eugenius qui et Bernardus
 » monachus Cistellensis sedit annos VIII. (et d'une encre plus
 » pâle) — Anastasius qui et Conradus episcopus Sabinensis sedit
 » I. menses IIII. Adrianus qui et Nicholaus Albanensis episcopus
 » sedit. » — Les marges et le texte sont surchargés d'un certain
 nombre de notes, généralement assez brèves, écrites avec la
 même encre que les derniers mots.

6^o (f. 75 r^o-76 r^o), « *Privilegium Sancte Romane ecclesie*, » une
 copie de la bulle par laquelle Pascal II confirma les privilèges de
 Cluny, en date du 20 novembre 1100 (Jaffé, n^o 4376).

7^o « *Pascalis episcopus*, » une copie de la bulle par laquelle
 Pascal, en date du 19 novembre 1100, recommanda aux archevê-
 ques et évêques de France le monastère de Cluny (Jaffé, n^o 4374).

8^o (f. 76 v^o-139 v^o), des écrits et extraits divers absolument étranger
 à notre question.

9^o Un passage emprunté aux *Origines* d'Isidore de Séville :
 « *Isidorus. De Sibillis*. Sibille dicuntur generaliter omnes femine
 vates... Erithrea perhibetur. » (139 v^o-140 r^o).

10^o Deux extraits fort courts de Bède le Vénérable (140 r^o). Le
 deuxième, relatif au guerrier juif Banaia, provient du commen-
 taire de Bède sur le livre des Rois : « Quod dicitur de Banaia...
 interfecit leonem. »

11^o Quelques lignes extraites de divers auteurs, relatives aux
 années du monde jusqu'à Jésus-Christ : « *Isidorus. Ab Adam*
usque... ad Christum V^m. C. XCVIII. » (140 r^o).

Le manuscrit se termine, trois pages après ces derniers mots,
 et au milieu d'un nouvel écrit, par une phrase interrompue; il
 n'est donc pas complet.



Après ce premier manuscrit, nous devons en citer quatre autres,
 dans lesquels la Chronique de Richard revêt la même forme.
 Ce sont : le ms. 481 du fonds Ottoboni, le ms. 4934 du fonds latin,
 à Paris; le ms. 575 de la bibliothèque de Berne, et un manuscrit
 de Vienne.

II

MANUSCRIT OTTOBONI N° 481, EMPLOYÉ PAR MURATORI.

Le ms. Ottoboni 481, qui a été successivement indiqué par Laporte du Theil (1) et Bethmann (2), est l'ancien manuscrit de la reine Christine n° 158; il porte en effet ce numéro. C'est donc à lui que s'applique la description suivante, donnée par Montfaucon dans sa *Bibliotheca nova manuscriptorum* (p. 17, D) : « Reine de » Suède. n° 158. Ricardi Pictaviensis monachi Cluniacensis chronica ab exordio mundi usque ad annum 1161. Brevis chronica pontificum a D. Petro usque ad Adrianum IV. Tractatus quidam Hugonis a sancto Victore (3). »

Le manuscrit porte au bas de la première page la mention : « Alexander Pauli filius Petavius, senator parisiensis, anno » 1647. » Il est relié en parchemin, mesure environ 39 centimètres de long sur 28 de large. Il a été écrit sur parchemin au treizième siècle. Les huit premiers feuillets sont d'une écriture très-soignée; le reste paraît d'une autre main, plus négligente. On n'y trouve pas de rubriques; mais il est orné d'initiales en couleur. Le texte commence, en l'absence de toute dédicace, par les mots : « Deus ab eterno est. » Il se termine, au fol. 34, par un passage relatif à la prise de Milan : « Et porte ejus excelsæ igne combuste » sunt. » La Chronique est suivie (34 v°) par le catalogue des papes tel qu'il a été imprimé dans l'édition de Muratori : « Beatus Petrus apostolus... sicut a sanctis patribus inibi constitutum » est (35 v°). » Après le catalogue vient un traité de Hugues de Saint-Victor : « Incipit prologus in soliloquium Hugonis de arra » anime — Dilecto fratri G. ceterisque servis Christi... (fol. 68) » Hoc interim exemplari affectum suum provocet. Explicit liber » quartus magistri Hugonis de archa Noe. »

(1) Moreau, 1268. Du Theil, etc., IX, fol. 93 r°. Ottoboni, n° 481. Richardi Monachi Cluniacensis patria Pictavensis Chronicon ab exordio mundi usque ad annum 1561 (*sic*) incarnationis Domini. *Deus ab eterno est.*

(2) *Archiv.*, XII, 1872, p. 361. Ottoboni, n° 481, mb. 34, catal. pontiff. bis Hadrian IV — Ricardi Pictav. chron... 1261 (*sic*).

(3) C'est évidemment à ce même ms. que Montfaucon a fait allusion dans une autre partie du même ouvrage (*B. nova mss.*, p. 184. D (Ottoboni) 44. « Ricardi Pictaviensis monachi Cluniacensis chronica ab exordio mundi usque ad annum Christi 1161. Catalogus pontificum Rom. a B. Petro ad Hadrianum IV. Hugonis a Sancto Victore quædam sæculo XIII. »

C'est d'après le ms. Ottoboni 481 qu'a été faite l'édition de Muratori ; il y a identité entre eux. On lit d'ailleurs dans la préface du savant Italien que son édition est faite sur un manuscrit du Vatican, que ce manuscrit porte la mention « Alexander Pauli filius Petavius. senator parisiensis, anno MDCXLVII. » Il ajoute à la fin de sa préface : « Beneficium hoc debemus, ut præfatus » sum, amplissimæ Vaticanæ bibliothecæ, et diligentia clarissimi » viri Nicolai Carminii Falconis, nunc episcopi maturanensis, » latinæ et græcæ linguarum doctissimi, qui mihi pro sua huma- » nitate ipsum descripsit, meisque studiis contulit... subsequen- » tatur in codice *soliloquium Hugonis de arrha animæ*, auctore » videlicet Hugone de sancto Victore, jam editum et nihil ad » rem, quam præ oculis habeo, spectans. »

Nous considérerons le ms. Ottoboni 481 et l'édition de Muratori comme ne faisant qu'un.

III

MANUSCRIT DE PARIS, ANONYME (B. N. LATIN 4934).

A part un certain nombre de variantes, ce manuscrit est, en ce qui concerne Richard, la reproduction fidèle du précédent. Ce volume, de 148 feuillets, mesure environ 26 centimètres sur 18. L'écriture est très-grosse, assez effacée jusqu'au folio 59 verso ; elle est du treizième siècle ; le parchemin est grippé, et souvent très-usé. Les derniers feuillets ont été mutilés. Des pages ont été perdues entre les folios 146 et 147. Le texte est à chaque instant interrompu par des rubriques, presque toujours peu intelligentes. Quelques notes, en cursive de la fin du treizième siècle, ont été écrites sur les marges ou entre les lignes. En voici trois exemples :

Fol. 74 recto : Au-dessus de *urbis legionum*, les mots : « *de Leis-sestre.* »

Ibidem : En regard de *in Armorico regno*, les mots : *id est in Britannia minore.*

Fol. 76 verso : à côté de *Guintonia*, *Wincestre.*

Le fol. 1 recto porte les mentions : *Baluz. et Reg. 5222. 6.*

La Chronique n'est pas précédée du nom de son auteur : « *Hec » sunt chronice a principio mundi, scilicet ab Adam usque ad incar- » nationis annum.* » Elle occupe 119 feuillets (« *Deus ab eterno est — igne combuste sunt, 119 verso* »). Pour la partie postérieure au règne de Charlemagne, la différence la plus considérable qu

existe entre le manuscrit de Paris et le texte de Muratori tient à une omission du texte imprimé. Le ms 4934, après un passage sur saint Anselme, porte les mots : « Migravit ad Christum. Guil- » Ielmus de Campellis vita philosophus in Francia moritur (102 » verso). » Dans l'édition on ne trouve que le membre de phrase « in Francia moritur, » appliqué à l'archevêque de Canterbury (col. 1086). Nous n'avons comparé les mss. 4934 et Ottoboni 481, avant la partie relative au neuvième siècle, que pour un nombre assez restreint de passages ; cet examen nous permet cependant de conclure que, sauf des variantes sans importance pour le classement des redactions, ces deux manuscrits sont identiques.

Pour le catalogue des papes (fol. 119 verso, fol. 128 recto) les inexactitudes du manuscrit de Paris sont beaucoup plus nombreuses ; ce fait s'explique d'ailleurs par l'inintelligence du copiste, et par le grand nombre des dates qu'il a dû reproduire.

Le ms. 4934 contient en dernier lieu (fol. 139 recto, 148 verso) de courtes annales qui s'étendent de Jésus-Christ à 1176 : « Hii » sunt anni qui computantur ab incarnatione Domini et ea que in » eis acciderunt — MCLXXVI. fuit ingens famas. MCLXXVII- » MCLXXVIII. » Ces annales correspondent, sauf quelques additions et un assez grand nombre d'omissions, au texte publié par M. Salmon dans le *Recueil des chroniques de Touraine* (p. 162-200), sous le titre de *Chronicon Turonense abbreviatum* (J.-C.—1337). C'est une partie de la première rédaction de cette chronique (J.-C.—1224) (1). Outre une lacune de plusieurs pages, qui s'étend de 888 à 1084, le texte de 4934 est sensiblement abrégé. Plusieurs phrases y sont tronquées ; on n'y trouve ni les notices relatives aux rois de France, ni celles où il est question des innovations introduites par les différents papes. Par contre, quelques passages, insignifiants et fautifs, relatifs aux croisades, ont été ajoutés dans le ms. 4934 (2) (v. 1147, 1153, 1168). Nous n'avons, dans notre étude, aucun compte à tenir de cette dernière partie du manuscrit de Paris.

C'est par le fait d'une négligence singulière que les continuateurs du *Recueil des historiens de France* ont inséré au tome XII (pages 118 à 121), comme chronique anonyme, un long extrait du ms. 4934 (« Philippus Henrici filius — Tholosana regione vastata »).

(1) Bqt. XVIII, pages 321-322, 1180-1224.

(2) Après avoir, à l'année 1098, rapporté la prise d'Antioche, le copiste reporte aux années 1107, 1108, 1109, les prises de Nicée, d'Antioche et de Jérusalem.

IV

MANUSCRIT DE VIENNE (1).

Dans le manuscrit de Vienne qui, d'après les *Archives* de Pertz, est du quinzième siècle, la Chronique de Richard s'étend encore jusqu'à la reddition de Milan. Ce manuscrit in-folio, écrit sur parchemin, et, paraît-il, fort élégant, porte la mention suivante : « Iste liber fuit olim Ladislav filii Alberti ducis Austrie, et Romanorum, Hungarie et Bohemie regis, et Elisabeth filie Sigismundi filii Karoli IV suprascriptorum regnorum regine et quondam predecessori nostro Domino... Georgio Heke de Slesia donatus in distributione rerum suarum mobilium ac clenodiorum una cum pychario deaurato quodam ad instar calicis formato, 1457, tempore julii. » La Chronique, de même que dans les manuscrits précédents, commence par les mots : « Deus ab eterno est, » et se termine par : « Igne combuste sunt. » La dernière phrase est immédiatement suivie des mots : « Tempore Frederici fuit abbas Joachim; » le reste du volume est absolument étranger à notre sujet.

V

MANUSCRIT DE BERNE (2).

Le ms. n° 575 de la Bibliothèque de Berne appartient encore à la même catégorie que les précédents. C'est un volume in-8°, du treizième siècle, composé de 70 feuillets (3). Il ne contient ni le catalogue des papes, ni la liste des cardinaux. La chronique y est dépourvue de dédicace; les mots : « Igne combuste sunt » sont suivis de la phrase suivante, écrite d'une autre main, ou tout au moins, selon M. Weiland (4), avec une autre plume : « Post mortem Adriani pape, reverso imperatore in Allemaniam, ut veniret iterum cum magno exercitu Ytaliam, ut subjugaret totam, non ita ut putavit evenit, quia omnes urbes Ytalie consensu

(1) Pertz, *Archiv*, VI, p. 131 ; X, p. 592 (*Handschriften des k. k. Haus- Hof- und Staats Archives*). Univ. 23. Loc. 852.

(2) *Archiv*, V, p. 494.

(3) M. Weiland observe (*Archiv*, XII, p. 45) que ce manuscrit est un palimpseste.

(4) *Archiv*, XII, p. 45.

» pape Alexandri contra eum, preter Papiam, conjuraverunt, » ædificantes urbem Alexandriam in nomine ejus, et 4 burgi in » quibus Mediolanum dividerat in unam urbem redacti sunt » (1168). Ce que M. Weiland rapporte de ce manuscrit donne à penser qu'il est semblable aux mss. Ottoboni 481 et latin 4934.

VI et VII

MANUSCRIT DE LA REINE CHRISTINE ET COPIE DE DUCHESNE.

(Christine, 1911; B. N. Latin, 17556.)

Le ms. 1911 du fonds de la reine Christine en bien des points diffère des précédents.

Ce ms., décrit par Monfaucon, Laporte du Theil, Muratori et Bethmann (1), mesure environ 31 centimètres de haut sur 21 de large; il est relié en basane rouge, et porte au dos les armes de Pic IX; il compte 105 feuillets; l'écriture, du treizième siècle, est claire mais inégale; en tête du texte une petite miniature, puis des rubriques et des initiales en couleur. La dernière page porte le nom de *Petrus Paumier regis consiliarius*.

Il contient :

1° *La chronique de Richard* (1 r°, 91 v° colonne 1) *Cronicha id est series temporum Richardi monachi Cluniacensis*. Deus ab eterno est — vivunt in secula.

2° Quelques lignes commençant par les mots : « *Et sunt claves terminorum; per has potest dinosci tempus septuagesime*, qui ont trait à la chronologie.

3° (91 v°, colonne 2, à 95 v°).

Incipit tractatus Garsie Toletone ecclesie canonici de reliquiis preciosorum martirum Albini atque Rufini, ideoque de nomine ejus intitulatur libellus iste et vocatur Garsuinis (sic). In tempore illo quo supradictus papa Urbanus Rome pontificabatur.

(1) Montfaucon *Bibliotheca nova manuscriptorum*, p. 17, A; ms. 162 de la reine Christine : « Ricardi monachi cluniacensis chronica. Garzie Toletani canonici tractatus de reliquiis martyrum Albini atque Rufini cui adjunguntur in calce constitutiones quædam Gallie. »

Muratori, préface : « In eodem quoque catalogo msto. Reginæ alter codex ad numerum 170 hisce verbis distinguebatur. » (Le reste mot pour mot comme dans Montfaucon).

Laporte Du Theil; *Notices et extraits des MSS. de Rome*, t. VII, p. 152 (Moreau, vol. 1266). Christine, 1911.

Bethmann, *Archiv*, XII, p. 327.

Grimoardus Tholetane ecclesie archiepiscopus quasdam... (dernières lignes du même traité) Pisanus. Nos omnes cardinales et legati Romane ecclesie habemus hanc consuetudinem quia libenter potamus.

Papa. Responsum Apollinis non est magis verum.

Johannes. Humanum est potare.

Theucer. Homines sumus.

Explicit Tractatus Garsie.

4° Une complainte sur la destruction de Châtel-Aillon et divers événements relatifs à l'Aunis, du temps de Henri II. Cet opusculé est de Richard (91 v° 1, 95 v° 2) : « *De destructione castri Julii. Rubrica. Anno incarnationis... relatores tanti periculi existentes.* »

Nous reviendrons sur cette complainte, qui est publiée dans le *Recueil des historiens de France* (t. XII, p. 418).

5° La nomenclature des cardinaux (97 v° 2, 98 v° 1) : « *De septem episcopis qui sunt vicarii domini pape. Noverit universalis ecclesia septem cardinales episcopos esse in prima sede Sancti Salvatoris Lateranensis. Primus Hostiensis episcopus. — S. Quirici. De septem episcopis, de diaconibus cardinalibus, de subdiaconibus et aliis ministris qui de[bent] assistere domno pape quando celebrat missam* (98 recto 2). Sciendum est quod domnus papa — Sicut a sanctis patribus inibi constitutum est.

(98 v° 1) *De abbati[i]s que sunt Rome. Isti (sic) sunt abbacie — juxta Sanctum Petrum ad vincula.* »

6° *Le catalogue des papes de Richard le Poitevin*, allant de saint Pierre à Alexandre III (fol. 98 v°, 103 v°) : « *Catalogus Romanorum pontificum. Beatus Petrus apostolus... obiit domnus Stephanus abbas cluniacensis, sepultus in eadem ecclesia, quam ipse rexerat per annos XI. Huic successit domnus Rodulphus prior de Caritate, nobili genere ortus* » (1173).

7° Une bulle d'Innocent IV, en date du 21 novembre 1254, dont voici l'analyse, telle que la donne M. Potthast (n° 15562) : Religiosis cujuscumque professionis vel ordinis mandat, ne alienos parochianos diebus dominicis et festivis in suis ecclesiis recipiant, nec ipsos sine licentia parochi ad confessionem admittant.

« Dilectis filiis universis... Etsi animarum affectantes... Dat. » Neapoli XI Kalendas decembris pontificatus nostri anno XII. »

8° Les *Constitutiones* dont parlent Montfaucon et Muratori : « Ce » sont les constitucions nostre seignor le roi de France, fêtes u » parlemant a Paris en l'an (1) de grace M.CC et LXXVII, l'en-

(1) Le MS. porte : « et l'ai. »

» demain de la Tifaine. Il est a garder por les abregementz... Si
 » que par la malice ni par le contremandement des homes u do-
 » mage d'aucun des parties li jugement ne soient retardez. »

C'est de ce manuscrit qu'André Duchesne, et non pas Mabillon, quoi qu'en dise M. Weiland (1), a extrait un certain nombre de passages conservés dans le recueil n° 17556 du fonds Latin (Blancs-Manteaux, 21 A).

Voici ce qu'on lit en tête de ces extraits qui occupent dans le recueil les feuillets 485 à 500 : « *Chronica Richardi monachi clu-*
 » *niacensis ab initio mundi ad annum usque MCLXXIII. Nos vetera,*
 » *quæ Caroli Calvi regnum præcesserunt, et in aliis chronicis*
 » *passim reperiuntur, consulto omisimus. — Ex. bibl. D. Petavii*
 » — *nulla est præfatio. — In exemplario etiam alio bibliothecæ*
 » *Thuanae (Latin 5014) cognominatur Richardus Pictavensis. —*
 » *Nulla hic præfatio ut in codice domini Petavii. »*

Duchesne a sans doute considéré dans leur ensemble les matières réunies jusqu'au fol. 103^{ro} du ms. de la reine Christine, de là vient la date de 1173 donnée par lui.

Voici les mots par lesquels commence et se termine la copie de Duchesne : « Ludovicus Karoli filius imperat annis XXVII. Nor-
 » manni Herio... et ut credimus nomina eorum vivunt in secula. »
 Duchesne ajoute : « Sequitur in eodem codice, et ejusdem aucto-
 » ris, ut videtur : De destructione castri Julii. Anno incarnatio-
 » nis Domini nostri Jesu Christi MCXXX, regnante in Francia. »
 Evidemment il a eu pour original le ms. 1911 du fonds Christine. Le seul fait qu'il a vu dans un même volume la chronique de Richard avec les additions particulières au ms. 1911, le « De destructione castri Julii, » et la date de 1173, suffirait à prouver qu'il a fait usage de ce manuscrit. D'ailleurs la comparaison des deux textes justifie jusqu'à l'évidence cette opinion. Duchesne s'est borné à faire des coupures, de même qu'il avait supprimé tout le commencement de la chronique, et à rajeunir dans sa copie, suivant l'usage du temps, l'orthographe de l'original.

(1) Voir le catalogue de fonds latin, au n° 17556. Pour la description détaillée de ce ms., je me borne à renvoyer à l'article du catalogue.

VIII

MANUSCRIT OTTOBONI 750 ET COPIE DE MARILLON DONT SE SONT
SERVIS LES ÉDITEURS DES HISTORIENS DE FRANCE.

Les éditeurs des *Historiens de France* ont donné, dans divers tomes de leur recueil, une édition fragmentaire de la chronique composée par Richard, pour laquelle ils ont utilisé une copie de Mabillon. On lit en effet en regard du premier fragment inséré au tome VII (page 258, note a) : « Hæc excerpta inter schedas Johannis Mabillonii reperta sunt. » Le texte qui suit est fort différent de ceux de Martène et de Muratori, et précédé du titre suivant : « Ex chronico fratris Richardi, quod venerabili » patri suo Petro Cluniacensi abbati inscripsit. » Dans le tome IX on trouve d'abord un extrait de l'édition donnée par Martène, en note duquel sont placées deux phrases de la copie due à Mabillon, puis, à la page 22, une partie de cette même copie. Le texte de Mabillon est le seul suivi pour les extraits des tomes X (p. 263) et XI (p. 285-286). Il n'en est pas de même de la partie imprimée dans le tome XII (p. 411); les éditeurs ont alors employé à la fois la copie de Mabillon et l'édition de Muratori; par malheur ils ne préviennent pas toujours d'une manière assez claire lorsqu'ils passent d'un texte à l'autre. L'ensemble de l'édition, jusqu'à la ruine d'Edesse (p. 415, 1145) paraît représenter la copie de Mabillon, à part deux ou trois passages placés entre crochets ou en regard desquels se trouve le nom de Muratori. Ce qui suit l'année 1145, sauf une seule phrase (1) est emprunté à l'édition de Muratori. Les continuateurs de dom Bouquet n'ont donc pas utilisé jusqu'au bout les notes de Mabillon, qui s'étendaient bien au delà de 1162. Ils en donnent en effet les derniers mots : « Hæc et alia » dicere de terra illa (de Islandia scilicet) possemus, nisi post » laborem operis requiem natura deposceret. Is status erat rebus » humanis anno ab incarnatione Domini MCLXXIV. »

La copie de Mabillon n'a jamais été retrouvée, mais ce que nous en connaissons ressemble tant au ms. 750 du fonds Ottoni, que nous sommes bien tentés de reconnaître dans ce manuscrit le texte même utilisé par le savant bénédictin.

(1) P. 417 : « Rex autem Francorum... recuperandi eam. »

Ce manuscrit, décrit par Laporte Du Theil et Bethmann (1), mesure environ 29 centimètres de haut sur 20 de large. Il est en papier, écrit d'une seule main, sans rubriques, mais avec des initiales en couleur. L'écriture, assez bonne lorsque le papier n'est pas détérioré, est de la fin du quatorzième siècle, ou du quinzième; rien n'indique la provenance du ms. et nous ne pouvons savoir si c'est à lui que Duchesne faisait allusion lorsqu'il disait : « Nulla hic præfatio, ut in alio codice domini Petavii. »

Voici les traits communs au ms. Ottoboni et à la copie de Mabillon :

1° Le ms. Ottoboni 750 commence par une épître dédicatoire à Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, auquel la chronique était dédiée dans l'exemplaire copié par Mabillon (Bqt., tome VII, p. 558).

2° Le ms. Ottoboni 750 se termine, comme faisait la copie de Mabillon, par les mots suivants : « Is status erat rebus hominis » anno ab incarnatione Domini MCLXXIV. »

3° Mabillon et le ms. Ottoboni 750 donnent tous deux à Philippe I^{er} XLVIII années de règne, tandis que Martène et Muratori en indiquent seulement XLV (Bqt., XII, 286; Ottoboni 750, fol. 69).

4° Tous deux rapportent un certain nombre de faits étrangers aux autres rédactions :

Bqt., XII, Ottoboni 750, fol. 71 : « Et Rubor in eadem nocte magnus... invicem fecerunt. »

Bqt., XII, Ottoboni 750 fol. 71 : « Huic apud Burdegalam infans... mortuus est. »

Bqt., XII, Ottoboni fol. 72 : vers sur Guillaume d'Aquitaine.

Bqt., XII, page 414, Ottoboni 750, fol. 72 : « Hoc tempore surrexit apud Centones... »

Bqt., XII, Ottoboni 750 fol. 73 : « Anno primo regni ejus, qui fuit de incarnatione Verbi MCXXXI, fuit tanta siccitas... »

Bqt., XII, Ottoboni fol. 73 : épitaphe d'Abélard.

Enfin, le ms. connu par Mabillon se terminait par un passage relatif à l'Islande. Il en est de même du ms. de Rome (74 v°).

Mabillon a donc copié soit un ms. fort semblable au ms. Ottoboni 750, soit ce manuscrit lui-même.

Passons au contenu du manuscrit :

1° La chronique, en tête de laquelle est une dédicace à Pierre

(1) Laporte Du Theil, *Moreau*, 1268, fol. 95 r°.

Bethmann, p. 362. Description détaillée, mais dans laquelle les pages ne sont pas toujours bien indiquées.

le Vénérable, occupe les 74 premiers feuillets du volume : « Venerabili patri suo. — Is status erat rebus humanis anno ab incarnato verbo MCLXXIII^o. »

Ces derniers mots sont suivis des lignes que l'on va lire :

« Non queras hic, lector, plenitudinem ystoriarum. Pauca enim »
 » de multis scripsimus, ut occasionem querendi habeat (*sic*) que »
 » penitus non ignoras, et precipue quia cronicam scripsimus non »
 » historiam.

» Celestinus qui et Guido de Castella papa Rom. sedit menses V.

» Lucius qui et Gerardus de Sancta Cruce sedit annum I.

» Eugenius qui et Bernardus monachus Cistellensis sedit annos IX.

» Anastasius qui et Corradus sedit annum I, menses IX.

» Adrianus qui et Nicholaus sedit annos XIII (*sic*). »

Le reste du folio 74 v^o est en blanc.

2^o Les fol. 75 et 76 r^o sont occupés par un long passage destiné à combler une lacune du texte. Cette lacune se trouve au fol. 65 r^o : « est enim Normannia ex altera parte conter (place où doit être inséré le morceau) in Burgundia concitaverunt. Primum vero Lotharius... »

Voici les premiers et les dernier mots à intercaler : « mina Danis et Noritis juxta Oceanum posita, ex altera vero parte... cum Francis et Equitanis apud Fontaneticum. »

3^o *Compilation anonyme d'après les six âges du monde* (76 v^o, 90 v^o) : « Eusebius Cesariensis dicit : sunt anni ab Adam... Sepius tibi »
 » imperitanti, beatissime pater, ut compilacionem illam... Theophilus filius ejus annos XXII; Teodora uxor ejus cum filio suo »
 » equivococo annos XIII; filius solus annos XI (89 v^o). »

« Que vero post hec secuntur de gestis Francorum excerptimus... (90 v^o) ex quibus Philippum unxit pro se regem anno »
 » MLVIII. Ipse vero Heinerius sequenti anno obiit. Philippus »
 » genuit Ludovicum. »

4^o (90 v^o, 99 r^o). *Vie de Charlemagne par Eginhard* : « Vitam et... »
 » Odo, Ercaugarius (*sic*), Geroldus, Bero, Hildegerum (*sic*), Hircolfus. »

5^o (99 v^o, 115 r^o) *Des annales de Touraine, anonymes*, commençant au premier âge du monde et finissant en 1137 : « Prima etas »
 » in exordio sui continet creationem mundi... Anno incarnati »
 » Verbi MCXXII. ecclesia Beati Martini iterum combusta est et »
 » castrum propter guerram que inter burgenses rebelles et canonicos fuit in festo sancti Georgii... obiit anno incarnati verbi »
 » MCXXXVII. »

6° (115 v°, 116 v°). La lettre d'Yves de Chartres sur le sacre de Louis le Gros : « Noverit Sancta Romana ecclesia... nisi prolixitas epistole modum excedere moderetur (*sic*). »

Voir Bqt., tome XV, pages 144-146.

7° (117 et 118) « Romanorum pontificum hic in primis seriem posituri... » *Catalogue des papes jusqu'à Honorius III*, suivi de noms divers, écrits sur plusieurs colonnes (Moyse, juges d'Israël, rois d'Israël, d'Assyrie, etc., Ptolémées, Empereurs).

8° (119 r°, 121 v°). *Généalogie des rois de France*, depuis Francion jusqu'aux petits-fils de Louis VI.

9° (123 r°). Un fragment intitulé : « *De septem spectaculis mundi*, » et commençant par les mots : « Plerique philosophorum dum » studiis licterarum vacant. »

10° (124-125). « Antiochia siquidem civitas est pulcherrima... Jam igitur liber iste tercius finiatur, et ad quartum inchoandum rursus actingamur. »

« Dies itaque illa Babiloniis... hoc autem bellum ingens factum est pridio idus Augusti, et Christianitas ubique terrarum, Deo gratias, exaltata est. »

Description d'Antioche et siège de Marra; fin de la bataille d'Ascalon; morceaux empruntés à quelqu'un des auteurs qui ont écrit l'histoire de la première croisade d'après l'œuvre anonyme intitulée « Tudebodus abbreviatus. »

11° Un autre fragment relatif à la Terre-Sainte. « Si quis breviter Terre Promissionis... (126 v°) nam ira in indignacione ejus et vita in voluntate ejus. Hec omnia in terra illa nuper accidisse novimus. »

12° « N[ivel]o] Dei gracia suessionensis episcopus universis... » Noveritis quod a moderatore imperii Constantinopolis et inibi constituto exercitu Christiano transmissi litteras ipsorum ad vos detulimus in hac forma, Archiepiscopis, » etc. « pervenerint. » II. frater imperatoris Constantinopolis et moderator imperii salutem et omne bonum. Cum universus exercitus... (127 v°) Datum in palacio Blakernarum, anno Domini M°. CC°. quinto, XVIII° kalendas Julii. N. de Malli et J. Bliando dilectis et fidelibus meis similiter tanquam mihi ipsi credatis.

» Inde est quod vobis universis et singulis licet insufficientes et indigni nuncii... minime differatis. Nam et mora trahit ad se periculum, et recuperandi terram in qua steterunt pedes Domini spem largitur firmissimam subvencio festinata. »

Circulaire dans laquelle l'évêque Neules de Soissons adresse aux chrétiens d'Occident une lettre du régent de Constantinople

Henri de Hainaut, semblable à celle que ce prince fit parvenir à Innocent III (Bqt., XVIII, page 525).

13° « Ludovicus » etc., « ad decus et gloriam Domini divini nostris (*sic*) crucis prosequi cupientes negocium totis affectibus » universitati vestre duximus intimandum quod post capcionem » Damiate... (130 v°) valeat obtineri. Actum Acon anno Domini » M°CC° quinquagesimo, mense Augusto. » Lettre écrite de Terre-Sainte par saint Louis à ses sujets, publiée par Bongars (tome I, pages 1196-1200).

14° (130 v°, 264 v°). « Cum infinita sint temporum gestatorumque digestores quamplurimi... dominumque de Bragerac » regis sui subjugant dicioni. Anno gracie M° CC° octuagesimo » primo die dominica ante festum Beati Egidii luna existente » XIII^a fuit ecliptis lune. »

Chronique de Tours jusqu'à l'année 1225, imprimée dans l'*Amplissima collectio*, tome V, et d'après cette édition, par extraits, dans le *Recueil des Historiens de France*.

IX

MANUSCRIT DE PÉROUSE (Bibliothèque municipale, ms. I, 75, n° 16015 de l'inventaire général).

Ce manuscrit (1), haut de 19 centimètres, large de 14 centimètres et demi, est relié en bois recouvert de parchemin. Il se compose de 168 feuillets en parchemin, à deux colonnes, est orné de rubriques et d'initiales en couleur, et paraît écrit à la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième.

A l'intérieur de la reliure a été écrite, au 15^e quinzième siècle, la note suivante, dont la première ligne est presque effacée :

D. bona memoria R^{mi} M^{di} Leonardi pro Perusia (??). Liber Hyeronimi de viris illustribus. Cronica Richardi, alia Cronica. Compositores ynorum ecclesiasticorum. A sinistris in vigesimo quarto banco. »

Voici l'indication des matières qu'il contient :

1° (fol. 1 à 16) « *Incipit prologus Beati Jeronimi in libro de viris illustribus. Hortaris...* »

2° (16 v°, 92) La chronique de Richard, précédée de la dédicace à Pierre le Vénéral : « *Incipit prologus in cronica. Venerabili*

(1) Décrit par Bethmann, *Archiv*, XII, 2^e partie, p. 547. Perugia, n° 16015.

» patri suo Petro... et quorundam aliorum. *Incipit cronica.* Deus
 » qui est ab eterno... »

La chronique se termine, sauf quelques différences que nous allons noter plus bas, comme dans le ms. Ottoboni 750 : « Is
 » status erat rebus humanis anno ab incarnato Verbo MCLXXII. »

Suit une liste de papes, allant de Célestin II à Grégoire VIII : « obiit Pisis XIII. Kalendas Januarii anno Domini
 » MCLXXXVII. » Cette liste ne fait pas mention de Célestin III (1187-1191) ; elle est suivie des vers qu'on va lire.

» Temporibus Domini Celestini pape III venit mulier quedam
 » Romam de Datia que dixit se novem filios insimul peperisse.

Cum satis affligat me ferri maxima moles,
 Quod mihi donasti cape ferrum, regia proles.
 Si datur ad penam ferorum sarcina, quare
 Mors mihi differtur et sic... amare.
 Sed quod non fugiam, cum liber non fugiebam,
 Cum mala que patior noscas, quia cuncta sciebam,
 Te duce, dux, dirum vitet mea vita dolorem,
 Qua duce, dux, mirum tenuit tua vita decorem,
 Fortune cum sint alii terrore fugati,
 Tu lacere remanes anchora sola rati (1).

3^o Une chronique qui à partir d'un certain moment suit les papes et les empereurs, commençant par les mots : « Annis ab
 » Adam duobus milibus » etc. (fol. 93, fol. 104 v^o, col. 2). Les empereurs vont jusqu'à Frédéric II : « ... et ecclesiam immane
 » persecutus fuerat, tractans loca sacra et personas et sacramenta
 » quasi paganus. Obiit in Apulea apud Fogiam anno Domini
 » millesimo CCL, idibus decembris. » (104 v^o).

Puis sont racontés en quelques lignes les pontificats de Grégoire IX (1227-1241) et de Célestin IV, et l'avènement d'Innocent IV (1243) : « qui dominica in vigilia apostolorum conse-
 » cratus regnum induit, et in eorundem festo populo sollempniter
 » predicavit. »

Le reste de la colonne est en blanc.

4^o Une liste des rois de Rome, des consuls, des princes lom-

(1) Le paragraphe consacré à Lucius III est suivi d'une pièce de vers :

Lutius est piscis rex atque tyrannus aquarum,
 A quo discordat Lutius iste parum,
 Devorat hic homines, hic piscibus insidiatur;
 Esurit hic semper, hic aliquando satur,
 Amborum vitam si lanx equata levaret,
 Plus rationis habet qui ratione caret.

bards, des empereurs, commençant au fol. 105 r^o, par ces mots :
 » Reges prius Romam rexerunt, » et allant jusqu'à Othon III
 (106 v^o, 2) : « Anno Domini DCCCCXLIII, Otto tercius an-
 » nis XVIII. Hic mortuus est absque liberis; qui Crescencium
 » rebellem sibi Rome cepit atque decollari fecit, aiuntque quod
 » ab uxore ejusdem Crescencii sit veneno interfectus Stephania
 » nomine (1). »

En ce qui concerne la chronique de Richard les mss. Ottoboni 750 et 16015 de Pérouse présentent, comme on l'a vu, beaucoup d'analogie. Tous deux commencent par la dédicace à Pierre le Vénérable. Dans l'un et l'autre, la fin de la chronique est la même, à cela près, que la date finale donnée par le ms. de Pérouse est 1172 au lieu de 1174, fait peu important, puisque les dernières lignes de la chronique ne mentionnent aucun événement précis.

On a vu qu'après les derniers mots le ms. Ottoboni 750 porte les noms des papes, de Célestin II à Adrien IV, tandis que la liste des souverains pontifes est poussée, dans l'autre manuscrit, jusqu'en 1243. Mais dans le cours même de la chronique, on ne peut relever que des variantes orthographiques, nombreuses il est vrai; généralement, le ms. de Pérouse est plus correct (2). Mentionnons pourtant deux faits : au bout de la ligne ou à la fin du passage consacré à chacun des papes, le ms. de Pérouse donne l'année de l'Incarnation. Il omet le récit d'une mésaventure burlesque arrivée à un paysan angevin et à sa femme, qui précède, dans le ms. Ottoboni 750, la mention de Grégoire VII (fol. 70 r^o, 71 r^o).

(1) Je n'ai pas eu le temps d'analyser la fin du ms.

(2) Voir l'épître dédicatoire que nous donnons en appendice.

LA CHRONIQUE DE RICHARD

CLASSEMENT DES DIVERSES RÉDACTIONS.

Nous ne pouvons étudier la chronique de Richard dans ses diverses rédactions avant d'avoir examiné si les remaniements attribués à l'auteur sont en réalité son œuvre; ce court examen sera complété par celui d'un petit écrit publié dans le tome XII des *Historiens de France* (pages 418 à 421), et qui d'un bout à l'autre ressemble aux deux dernières rédactions de la chronique.

Et d'abord la chronique du ms. de Colbert (5014) et la deuxième rédaction, représentée par quatre manuscrits (1) et par l'édition de Muratori, sont hors de cause. L'emploi d'expressions semblables s'unit aux raisons qu'on fera valoir plus loin pour en établir la parenté (2).

L'attribution à Richard des morceaux propres au ms. 1911 de la reine Christine et à la copie de Duchesne est tout aussi légitime. Presque tous ces passages se rapportent, soit à l'abbaye de Cluny et à l'Ordre auquel Richard appartenait, soit au Poitou et à l'Aunis, c'est-à-dire à sa patrie. C'est dans ces morceaux qu'il décrit Chatel-Aillon et La Rochelle, Nantheuil-en-Vallée, l'île de Ré, et qu'il donne sur le séjour de Henri de Winchester à Cluny des détails fort spéciaux. Il y cite la prophétie de Merlin, dont il a transcrit une grande partie dans sa deuxième rédaction (3).

(1) Ottoboni 481, Latin 4934, mss. de Berne et de Vienne; édition de Muratori, *Antiquitates*, tome IV.

(2) Muratori (col. 1102), à propos de Thibaut de Blois : « Nulli acerbus exstitit, benignus fuit cunctis. »

5014, 60 r° : les mêmes expressions à propos d'Antonin.

Muratori (col. 1103), à propos de Henri II et du siège de Toulouse : « Ei multum ad acquirendum nocuit. »

5014, 74 v° : « multum ei ad acquirendum regnum nocuit. »

(3) Voir, à l'appendice, le morceau qui a pour titre : « Honus in Anglia. »

Enfin son goût pour les vers s'y manifeste lorsqu'il transcrit les poésies attribuées à Pierre de Saintes et à Primat. La suite de la discussion confirmera ces faits que nous nous bornons à signaler ici.

Quant au remaniement représenté par le ms. de Pérouse, le ms. Ottoboni 750 et la copie de Mabillon dont les éditeurs des *Historiens de France* font usage, il nous semble qu'on ne doit pas le lui attribuer. Les continuateurs de dom Bouquet ont les premiers été de cet avis, lorsqu'ils ont dit, en parlant de la dernière édition : « quæ in ea redundant hic exhibemus. Ea in textu » Richardi intrusa videntur (1). » Selon M. Weiland, au contraire, on ne peut admettre qu'un interpolateur, après avoir ajouté à l'œuvre d'un autre un certain nombre de passages, soit venu parler de son long travail et de son droit au repos : « Nisi post » laborem operis requiem natura deposceret (2). » A cela nous répondrons : que le travail du continuateur, ou, si l'on préfère, de l'interpolateur, avait été considérable ; d'ailleurs rien dans le style des passages ajoutés ne nous rappelle ce qui, dans les trois premières rédactions, est particulier à Richard, et nulle part nous n'y trouvons mentionnés les endroits où il paraît avoir vécu (3).

Si l'opinion de M. Weiland, en ce qui concerne l'attribution à Richard de la quatrième rédaction, mérite d'être sérieusement examinée, il n'en est pas de même de la courte sentence qu'il a prononcée en passant sur le « De destructione castri Julii (4). » Cet opuscule est l'œuvre de Richard : 1° Il rappelle de fort près la continuation du manuscrit de la reine Christine (5). 2° L'auteur est évidemment du même pays que celui auquel est due la continuation de ce manuscrit : c'est un fait qui résulte de la comparaison des deux textes et qui pour quiconque les a lus devient évident. 3° Le style a tout les caractères que nous connaissons à celui de Richard ; il suffira d'appuyer ce dernier argument par quelques exemples.

1. Bqt., XII p. 418 : « Non ut voluit, sed ut potuit, in eodem oppido se reclusit. » Murat., col. 1101 : « Ut potuit, non ut voluit, Parisius devenit. »

(1) Bqt., IX, p. 22, note *α*.

(2) *Archiv*, XII, p. 48-49.

(3) Voir plus bas le chapitre où l'opinion de M. Weiland est discutée.

(4) *Archiv*, XII, p. 57, note 3 : « Dieselbe (Geschichtserzählung) Richard zu vindiciren sehe ich keinen Grund. »

(5) Christine, 1911 : « Honus in Anglia. » Bqt., XII, 418 : « Onus castri Julii. » 420 : « Onus Aquitanie regionis, » etc.

2. Bqt., XII, p. 419 : (Henri II) « primis annis moderato et pacifice rexit regnum Anglorum... sed mox ad ingentia mala progressus, iracundiæ, crudelitatis, superbiæ, tantum in se odii concitavit, ut merita prædecessorum suorum penitus oboleret, » ms. latin 4934, fol. 62^{ro} : « Primis annis — aboleret » (Domitien).

3. Bqt., XII, p. 419 et suivantes, emploi constant de la prophétie de Merlin, que Richard a fait entrer dans sa chronique.

Ainsi l'opuscule publié dans le tome XII des *Historiens de France* est de Richard ; nous avons en outre de sa chronique trois rédactions, la quatrième lui demeurant étrangère.

Passons à l'examen détaillé des rédactions.

L'épître par laquelle Richard a dédié sa chronique à l'abbé de Cluny, Pierre le Vénérable, se trouve en tête de deux manuscrits (ms. de Pérouse ; ms. Ottoboni 750). Après avoir exposé les motifs qui le déterminent à écrire, et expliqué l'embarras où l'ont mis parfois les contradictions des chroniqueurs, il fait avec une grande modestie l'aveu de sa faiblesse : « Et vous, mon Père, qui » dans vos lettres égalez presque Cicéron, qui êtes dans vos écrits, » lorsque vous raisonnez, un second Tertullien, ne dédaignez » pas, je vous prie, de jeter les yeux sur ma pauvre production : » retranchez, avec votre bonté toute gratuite, les mots malson- » nants ; suppléez à mes imperfections... Les ouvriers qui coti- » pent et taillent le bois n'ont pas une gloire égale à celle des » artisans qui le creusent, le polissent, l'ajustent. La pauvreté de » mon esprit et le travail continuel que m'impose le service de » Dieu m'ayant interdit ce rôle, je vous apporte mon gros bois, » extrait de la forêt des livres, pour que vous en fassiez une » œuvre d'art, afin que tout l'honneur vous en revienne. » En terminant, Richard cite une partie des auteurs qu'il prétend avoir consultés pour la composition de sa chronique.

Des deux mss. qui contiennent cette épître, l'un, le ms. Ottoboni 750, s'arrête en 1174, l'autre, le ms. de Pérouse, en 1172. Or l'abbé à qui elle est adressée est mort le 24 décembre 1156. On en doit conclure que l'épître dédicatoire se sera trouvée d'abord en tête d'un exemplaire de la chronique, terminé du vivant de Pierre le Vénérable. La chronique du ms. 5014 ne dépasse pas 1153, date à laquelle mourut Eugène III. On est donc tout d'abord porté à croire qu'elle représente la rédaction originale.

Mais M. Weiland a démontré que la chronique du manuscrit de Colbert est un simple extrait, et c'est un fait dont il est bien facile de s'apercevoir. Sans doute la sécheresse et la brièveté qu'on remarque dans certaines parties de la chronique, les omissions,

telles que celle du règne de David (1), ne suffiraient pas à prouver ce fait. Mais il est au moins deux passages qui le démontrent ; le ms. 5014, à la suite du passage où il est question d'Abélard, porte les mots : « hujus epictaphium huic opusculo interserere » voluimus (2). » Ces mots ne sont pas suivis de l'épithaphe, qui se retrouve par contre dans le ms. Ottoboni 750, dans l'édition des *Historiens de France* et dans le ms. de Pérouse. En outre celui auquel nous devons ce ms., après avoir raconté une partie des légendes bretonnes qui tiennent une si large place dans la rédaction continuée jusqu'à l'année 1162, s'arrête subitement, et remplace la prophétie de l'enchanteur Merlin par les simples mots : « Et que sequuntur (3). » La prophétie de Merlin figure tout au long dans les manuscrits qui s'arrêtent en 1162 ; est-il vraisemblable que dans sa première rédaction l'auteur n'en ait pas tenu compte, et surtout qu'au lieu de la supprimer tout simplement il l'ait remplacée par cette brève allusion ?

Ces passages ne sont pas les seuls du ms. 5014 où la chronique de Richard ait été tronquée. Voici comment on y parle de Charles le Chauve : 5014, 71 r° et v° ; « Karolus Calvus post mortem » fratrum suorum regnat super Francos annis XXIX, ubi nobilem ecclesiam apud Compendium de novo construxit, etc. » Cette phrase, dépourvue de sens, se présente tout autrement dans le texte de Mabillon : « Karolus Calvus post mortem » fratrum suorum regnat super Francos annis XX. Hic cum » Normannis et Britonibus sæpe conflixit. In Hierusalem quoque » cum magno, ut fertur, perrexit exercitu, orationis gratia. Inde » vero post Constantinopolim rediens, repetiit Franciam, ubi » nobilem ecclesiam apud Compendium castrum de novo construxit. » Les lignes qu'on vient de lire représentent évidemment la rédaction originale, maladroitement tronquée dans la copie du ms. 5014. Or les termes mêmes de ce ms. 5014 sont empruntés par le ms. latin 4934 et le ms. Ottoboni 481, qui représentent une nouvelle rédaction de la chronique ; on y retrouve le non-sens « annis XXIX, ubi nobilem ecclesiam. »

La même remarque s'applique à un autre passage relatif au règne de Hugues Capet, qui se présente ainsi dans diverses rédactions :

Bqt., X, p. 264 : « Ex tunc. quia debilitatum est regnum, dux

(1) Ms. latin 5014, 46 r°.

(2) 5014, fol. 74 v°.

(3) 5014, 63 v°.

» Aquitanorum et alii regni proceres, potestatem super episcopos,
 » quam antea reges habuerant, tenere ceperunt. »

5014, 72 v° : « Dux Aquitanorum et alii regni proceres potestatem super episcopos, quam antea reges habuerant, tenere ceperunt. »

(Cf. Muratori, col. 1084; idem sauf *habebant*, au lieu de *habuerant*.)

Enfin le manuscrit 5014 et l'édition de Muratori (Ottob. 481) attribuent tous deux à Philippe I^{er} quarante-cinq ans de règne, tandis que la copie de Mabillon et le manuscrit Ottoboni 750 donnent le véritable chiffre de ces années, qui sont au nombre de quarante-huit.

Le ms. 5014, et les mss. 4934 et Ottoboni 481, ont donc commis, l'un comme les autres : 1^o deux omissions, qui enlèvent à deux phrases leur véritable sens; 2^o une erreur de date. Il existe donc, entre le texte 5014 et les mss. représentés par l'édition de Muratori, des rapports certains.

Le ms. 5014 ne peut être un extrait des manuscrits de la 2^{me} rédaction. Il faut donc que la 2^{me} rédaction ait été faite d'après un extrait de la 1^{re} rédaction identique au ms. 5014, ou bien encore d'après ce manuscrit lui-même. Nous allons prouver que le manuscrit de Colbert est l'origine de la 2^{me} rédaction, qu'il a été entre les mains de Richard, que l'auteur, s'il ne l'a pas écrit lui-même, ce qui n'est pas prouvé, l'a du moins enrichi de notes et d'additions nombreuses.

Le catalogue de l'ancien fonds dit que le ms. 5014 a été écrit au treizième siècle. Cette assertion n'est pas fondée. Celui auquel nous devons ce manuscrit marquait généralement les années de règne des rois de France et des papes. Deux fois il a manqué à cette habitude. la première lorsqu'au début du règne de Louis VII il s'est borné à dire : « Ludovicus Junior Francis imperat annis. » (5014, 74 v°); la seconde lorsqu'il a omis les années du pontificat d'Adrien IV. On a dit qu'après la mention relative à Eugène III le ms. 5014 porte, tout à la fin de la chronique, les mots suivants, écrits avec une encre plus pâle : « Anastasius, qui et Conradus, » episcopus sabinensis, sedit I. menses IIII. Adrianus qui et » Nicholaus, albanensis episcopus, sedit — . » Il est à présumer que cette phrase aura été rédigée du vivant d'Adrien IV. Autrement on ne comprendrait pas pourquoi le nom de ce pontife n'est accompagné d'aucune date, tandis que la chronique mentionne celles de ses prédécesseurs. Or, Adrien l'Anglais mourut en 1159, après Pierre le Vénéral, auquel fut dédiée la 1^{re} rédaction de la

chronique de Richard, avant l'époque à laquelle parut la 2^{me} rédaction, qui s'arrête à la reddition de Milan.

C'était alors l'époque où Richard élaborait sa 2^{me} rédaction, dans laquelle il a introduit bien des morceaux étrangers au ms. 5014. Ce même manuscrit porte, avant et après la chronique, les traces certaines du travail de Richard. On a déjà dit (description du ms. 5014) qu'il contient, sous le nom de « *Cronica Hugonis*, » un extrait en grande partie semblable à l'*Histoire Ecclésiastique* de Hugues de Sainte-Marie (1). Cet extrait contient un certain nombre de passages qui ne se trouvent pas dans la chronique du ms. de Colbert, et se rencontrent dans le ms. 4934 (2^e rédaction) : tels sont les morceaux consacrés à la profanation du temple de Jérusalem par Caligula (2), au martyre de saint Jacques (3), au meurtre de Lucain, dont le nom est remplacé par celui de Lucrèce (4), au supplice que Néron essaya vainement de faire subir à saint Jean et à l'exil de cet apôtre (5), aux hérésies de Ménandre et de Cérinthe (6), à l'hérétique Arius (7), au couronnement de Charlemagne (8).

Quelques pages plus loin se trouvent, dans le ms. 5014, des extraits de la *Cité de Dieu*, parmi lesquels il est facile de relever un assez grand nombre de fragments insérés dans la rédaction à laquelle appartiennent les mss. Ottoboni 481 et latin 4394; ces mêmes fragments sont étrangers à la chronique du ms. de Colbert (5014). C'est là que nous retrouvons les passages consacrés, dans la 2^e rédaction, à la mort de Lucrèce (9), à la fondation de Rome (10), à l'apothéose de Romulus (11), au séjour des premiers hommes dans le paradis (12), aux noms d'Adam et de ses fils (13),

(1) Fol. 1 et suivants.

(2) 5014, fol. 2 v^o : « Templum quoque. » 4934, fol. 58 v^o.

(3) 5014, fol. 2 v^o : « Porro septimo anno Neronis. » 4934, 59 v^o.

(4) 5014, fol. 3 r^o : « Occidit preterea poetam Lucrecium. » 4934, 60 r^o.

(5) 5014, 3 r^o : « Unde et Johannem. » 4934, 62 r^o.

(6) 5014, 3 r^o : « Hac etiam tempestate Symoni. » 4934, 62 r^o et v^o.

(7) 5014, 5 v^o : « Nam fuit quidam presbiter. » 4934, 67 v^o.

(8) 5014, 9 r^o : « Tunc sibi adclamatum est. » 4934, 95 r^o.

(9) 5014, 16 r^o : « Hujus corpore cum violenter oppresso. » 4934, 28.

(10) 5014, 16 r^o : « Remus et Romulus asylum. » 4934, 17 v^o.

(11) 5014, 16 v^o : « De Romulo viderit. » 4934, 18 v^o.

(12) 5014, 21 v^o : « Nam sicut scriptum est, nudi. » 4934. 2 r^o.

5014, 22 r^o : « Quisquis autem dicit. » 4934, 2 v^o.

5014, 22 v^o : « Seminaret igitur. » 4934, 2 v^o.

(13) 5014, 24 r^o : « Caim interpretatur. » 4934, 3 r^o.

à l'arrivée des Troyens en Italie (1), et beaucoup d'autres qu'il est superflu de citer.

Les dernières pages du manuscrit contiennent, en outre : 1° un extrait d'Isidore relatif aux Sibylles, qui ne se trouve pas dans la rédaction abrégée de la chronique (5014), mais figure mot pour mot dans le ms. 4934 (2) ; 2° une citation de Bède, relative à Banaia, guerrier juif, citation qui est dans le même cas (3) ; 3° quelques indications chronologiques, tirées de divers auteurs, qui portent sur les années du monde jusqu'à la venue de Jésus-Christ, tout à fait analogues, sinon semblables, aux nombreux fragments chronologiques contenus dans la 2^e rédaction (4).

Dans le ms. 5014 la chronique elle-même est surchargée, soit entre les lignes, soit sur les marges, d'un assez grand nombre de notes, presque toujours insérées dans le ms. 4934.

Les fragments et les notes dont on vient de parler sont dans un rapport évident avec la 2^e rédaction de la chronique. Obligés d'en expliquer la présence dans le ms. de Colbert, nous avons à choisir entre deux hypothèses : ou bien le possesseur du ms. de Colbert aura cherché à le compléter avec un manuscrit de la 2^e rédaction, ou bien Richard aura, dans un seul et même volume, réuni : 1° un extrait de la 1^{re} rédaction, destiné à servir de base à la 2^e ; 2° des extraits de divers auteurs, insérés plus tard dans la nouvelle édition de sa chronique. La première hypothèse est inadmissible. En effet, les extraits de Hugues et de saint Augustin dépassent en étendue ce que nous en retrouvons dans le ms. 4934 ; il faudrait donc que l'auteur du ms. 5014 eût connu : d'une part, la 2^e rédaction de Richard, à laquelle il aurait emprunté les notes dont on vient de parler, l'extrait de Bède et celui d'Isidore ; d'autre part, les passages mêmes de Hugues et de saint Augustin que Richard a utilisés lors de son second travail. Il faudrait, en outre, qu'il eût été bien savant pour avoir replacé le nom de Bède en tête d'une citation qui, dans la 2^e rédaction, n'est pas indiquée comme empruntée à cet auteur. En admettant même ces suppositions invraisemblables, on ne pourrait expliquer pourquoi ce travail, fait après l'année 1162, ne porte pas les années d'Adrien IV, mort en 1159.

Il nous reste à reconnaître que le ms. de Colbert a été l'instru-

(1) 5014, 33 r° : « Eo tempore post captam Trojam. » 4934, 11 v°.

(2) 5014, 139 v°-140 r° : « Isidorus de Sibillis. » 4934, 11 r°.

(3) 5014, 140 r° : « Beda... Quod dicitur de Banaia... leonem. » 4934, 12 v°.

(4) 5014, 140 r° : « Isidorus. Ab Adam usque... usque ad Christum 5799. »

ment d'étude de Richard; ainsi s'expliquent les difficultés que nous venons de passer en revue, l'écriture négligée du manuscrit, le grand nombre des abréviations, le désordre dans lequel se succèdent les matières de toute sorte qui sont entassées dans ce petit volume. Richard n'a pas introduit dans son manuscrit d'étude la longue prophétie de Merlin, qu'un autre, écrivant pour être lu et goûté, n'aurait certainement pas laissée de côté. Il n'a pas donné les années du pontificat d'Adrien, qui vivait encore. Il n'avait, au surplus, aucun besoin de reproduire en tête de son manuscrit l'épître à Pierre le Vénérable, puisque ce manuscrit ne devait pas être livré à la publicité. Comme il était moine clunisien, on n'a pas lieu de s'étonner qu'il ait transcrit ou fait transcrire dans son petit livre une bulle de Pascal II, adressée à saint Hugues de Cluny, et un privilège du même pape en faveur de son Ordre (75-76).

Quand Richard en vint à rédiger la seconde édition de sa chronique, il ne mit plus à la première page de son œuvre l'épître jadis adressée à Pierre le Vénérable, mort depuis plusieurs années. A part les noms des papes, d'abord intercalés dans le corps de son récit, il fit entrer dans sa nouvelle compilation presque tout ce que contient le ms. de Colbert. Quelques membres de phrases, quelques passages insignifiants furent omis; parmi ces derniers il faut citer les mots par lesquels est annoncée, dans le ms. 5014, l'épithaphe d'Abélard (1). La chronique reçut dans toutes ses parties des accroissements considérables. Pour les époques les plus anciennes, Richard y introduisit d'abord les deux morceaux de Bède et d'Isidore de Séville, avec une bonne partie des extraits de saint Augustin qu'il avait réunis dans son manuscrit d'étude. Hugues de Fleury, demeuré en dehors de la liste d'auteurs qui termine l'épître à Pierre le Vénérable, fut largement mis à contribution. Un long passage qui, dans la rédaction primitive, était consacré à l'adultère de Paulina, sous le règne de Tibère, fut réduit à quelques lignes. Par contre, la prophétie de Merlin, omise dans le brouillon de Richard, occupe plusieurs pages dans le premier remaniement. Aux deux morceaux où l'auteur avait raconté l'entrée d'Alexandre à Jérusalem et ses derniers moments, vinrent se joindre de longs développements empruntés à l'*Epitome* de Julius Valerius et à l'*Epistola ad Aristotelem*. Richard, dans son manuscrit d'étude, n'avait extrait d'Ethicus qu'un bien court fragment (2), relatif à l'origine des Francs; mais dans la 2^e rédaction,

(1) Murat., col. 1098.

(2) 5014, 62 v°.

la *Cosmographie* de cet auteur fut représentée par des pages entières ; il en fut de même du *Polyhistor* de Solinus, auquel Richard emprunta plusieurs longs passages (1). L'histoire des rois juifs, d'abord extrêmement abrégée, s'accrut de nombreux détails tirés de l'Ancien Testament. La partie la plus récente de la Chronique reçut aussi des accroissements qui la modifièrent bien à son avantage. Le texte publié par Martène renferme un assez long passage où sont célébrés les exploits de Robert Guiscard (2) ; de ce sujet, l'auteur passe à l'adultère de Philippe I^{er}, et il prend occasion du concile de Clermont, où fut excommunié l'amant de Bertrade, pour faire de la première croisade un court récit, dans lequel est nommé Boémond (3). Puis il revient au fils de Robert Guiscard, dont il rappelle la prise de croix, mentionnée plus haut, et il emploie fort à propos l'expression *ut dictum est*. Dans la 2^e rédaction, c'est l'adultère de Philippe I^{er} qui est en tête du morceau ; puis vient le passage sur Robert Guiscard, suivi de l'histoire de son fils, sans qu'il ait encore été question de la première croisade ; l'auteur cependant, mentionnant ici pour la première fois la prise de croix de Boémond, n'en emploie pas moins les mots *ut dictum est*, dénués de sens, puisque le fait n'a pas encore été raconté (4). De cette interversion ressort évidemment l'existence d'une rédaction antérieure, représentée par le ms. de Colbert. En outre, le texte remanié contient, en ce qui concerne Robert Guiscard, de nombreux accroissements (5).

De toutes les additions propres à la 2^e rédaction, la plus longue est relative à la première croisade. Le ms. 5014 s'en tient au court récit qui est intercalé entre l'histoire de Robert Guiscard et celle de Boémond ; seulement, à la fin du règne de Philippe 1^{er}, au milieu d'une énumération de papes, on lit, à propos d'Urban II, la phrase suivante : « Urbanus, qui et Oddo, Cluniacensis » monachus, et postea Hostiensis episcopus, sædit annos XI, » menses VI. Hic primus iter ad capiendam Jherusalem in Claromontensi concilio predicavit, et prevaluit ; nam a Francis

(1) Voir plus loin le chapitre consacré aux sources de la 2^e rédaction.

(2) 5014, 73 r^o : « Per hoc idem tempus Robertus — que muro urbis adheret. »

(3) 5014, 73 r^o : « Philippus prefatus rex — eo quod strenuitati Francorum semper Greci inuideant. »

(4) Murat., *Antiq.*, t. IV, col. 1086.

(5) Murat., col. 1085 : « Qui cum innumerabilia pene — constitueret. »

« Venetos, qui contra eum — majus omnibus fecisset hominibus. »

» *capta est et retenta, facto ibi rege Christiano Godefredo* (1). » Les manuscrits de la 2^e rédaction, où l'on ne retrouve généralement pas les noms des papes, contiennent cette phrase, qui sert de transition pour passer à l'histoire de la première croisade; alors seulement est mentionnée la prise de croix des princes chrétiens. Ce n'est d'ailleurs plus ici un récit de quelques lignes, ce sont de grandes pages que le moine poitevin consacre à la conquête des Lieux Saints. Ce long récit, sur lequel on aura lieu de revenir plus loin, n'occupe guère moins de neuf colonnes dans le volume de Muratori (col. 1087-1096 : « *ab eodem Goscelino erui* »). L'auteur dépasse de beaucoup le règne de Godefroid, puisqu'il s'arrête seulement à la mort de Balac, tué sous Baudoin du Bourg (1124).

Mentionnons encore, parmi les additions de la 2^e rédaction, quelques lignes consacrées à Hildebert du Mans (2), à la principauté d'Antioche (3), à Pierre de Saintes, maître de Henri Courtmantel (4), à la translation du corps d'Abélard (5). L'auteur emprunte en dernier lieu à son manuscrit de travail le récit de la prise d'Edesse; mais il y intercale, à propos des reliques de saint Thomas, une longue description de l'Inde, où cet apôtre passe pour avoir reçu le martyre (6). On sait qu'en cet endroit le ms. 5014 s'arrête brusquement, pour se terminer par la brève énumération de quelques papes. Les manuscrits de la 2^e rédaction ajoutent à la prise d'Edesse le concile de Vézelay et la deuxième croisade, le divorce de Louis VII (col. 1101), la mort de Geoffroy d'Anjou, la prise d'Ascalon, la mort de Raymond, prince d'Antioche, et l'avènement de Renaud de Châtillon. Viennent ensuite les morts d'Eugène III (1153), de Thibaut de Blois, d'Etienne de Blois, l'avènement de Henri II, la mort d'Alphonse de Castille et de Léon (1157), le règne de son fils Sanche III en Castille (mort en 1158), et de son deuxième fils Ferdinand au royaume de Léon. Un passage relativement développé est consacré à l'expédition de Henri II à Limoges, et à la prise du château de Thouars, événe-

(1) 5014, 74 r^o.

(2) Murat., col. 1096 : « *Hac tempestate domnus Hildebertus — comparandus.* »

(3) « *Hic quum processu temporis — cum principatu accepit Antiochenorum.* » Le tout enclavé dans une phrase empruntée au ms. 5014.

(4) « *Hic filium suum Henricum — coætaneos suos.* »

(5) Col. 1098 : « *Unde non post multos dies — translatus est.* »

(6) Muratori, col. 1098-1100 : « *Quod ibi transportatum est ab India — nunc autem ad callem historiæ redeundum est.* »

ments entre lesquels l'auteur mentionne une invasion de Henri II dans le pays de Galles. La Chronique se termine par l'échec de Henri II devant Toulouse, par la mort d'Adrien IV (1159) et la capitulation de Milan.

On voit que le texte du ms. de Colbert a reçu, dans la 2^e rédaction, des accroissements notables. Richard en a cependant retranché un certain nombre de pages. Il ne reste dans les mss. 4934 et Ottoboni 481 que bien peu de chose de ce qu'il avait d'abord écrit sur les papes. Ceux des souverains pontifes dont les faits et gestes intéressent l'histoire de Cluny ont presque seuls conservé leurs places dans la 2^e rédaction de la Chronique universelle; à part Urbain II, Eugène III, Adrien IV, et quelques privilégiés, tous les papes ont dès lors été relégués dans un opuscule spécial, qui doit être examiné à part.

Le manuscrit de la reine Christine (n^o 1911) et la copie de Du Chesne (latin 17556) représentent une troisième rédaction de la Chronique, dérivée de la deuxième, dont elle diffère cependant à bien des égards.

Dans son travail sur Martin le Polonais (1), M. Weiland a constaté les rapports qui existent entre les extraits de Du Chesne, seuls connus de lui, et le texte de Muratori. Mais en même temps il a remarqué : 1^o que d'importants passages de l'édition de Muratori, entre autres la longue rédaction de la première croisade, manquent au ms. de Du Chesne; 2^o que dans ce manuscrit la mort d'Adrien IV (1153) n'est pas suivie du siège de Milan (1162); on sait que ce dernier morceau termine l'édition des *Antiquitates italicæ*. De là résulte pour M. Weiland l'existence d'une rédaction s'arrêtant en 1159, faite avant 1162, dépourvue des passages qui manquent au ms. de Du Chesne, et à laquelle Richard aurait, après 1171, fait de nouvelles additions.

Par malheur M. Weiland ne pouvait fonder son raisonnement que sur de simples extraits. On a vu que le ms. de Du Chesne est copié sur celui de la reine Christine, et qu'il est loin d'en être la reproduction complète; c'est un fait sur lequel il n'y a plus à revenir. Or le ms. de la reine Christine contient le long récit de la première croisade (2), et raconte la destruction de Milan dans les

(1) *Archiv*, XII, 56 et 57.

(2) Christine 1911, fol. 81 r^o, col. 2, fol. 85, r^o, col. 1 : « *Incipit de via Hierosolimitana. Anno ab inc. D. 1099 Urbanus papa — oculos sibi ab eodem Goscelino crui.* »

termes mêmes de la 2^e rédaction (1). L'hypothèse dont on vient de parler repose donc sur une double erreur. En outre, elle est superflue, car les manuscrits de la 2^e rédaction suffisent à expliquer toutes les parties non originales de la copie de Du Chesne et du ms. 1911 de la reine Christine. Laissons de côté la supposition de M. Weiland pour nous occuper seulement d'établir que la troisième rédaction, représentée par le ms. de la reine et la copie de Paris, est née de la deuxième, non pas de la première. Le ms. de la reine Christine n'a pas l'épître dédicatoire; il mentionne en quelques lignes l'aventure de Mundus et de Pauline (fol. 44), racontée tout au long dans la 1^{re} rédaction, et raconte longuement la première croisade, que Richard avait d'abord à peine mentionnée. Le changement de profession des moines de Saint-Martin est identique dans la copie de Du Chesne et l'édition de Muratori (2); dans l'une et l'autre est tronquée de la même manière la phrase relative à Charles le Chauve « ubi nobilem ecclesiam (3). » Toutes deux donnent huit années de règne à Louis IV (4) et quarante-cinq à Philippe I^{er} (5), tandis que la 1^{re} rédaction en donnait sans doute dix-huit à l'un de ces princes et quarante-huit à l'autre. C'est enfin au texte publié par Muratori que le ms. de la reine Christine emprunte les passages relatifs à l'adultère de Philippe I^{er} et à Robert Guiscard (6). La même identité se remarque dans les morceaux relatifs à l'expédition du comte de Poitiers en Espagne (7), au savant Hildebert (8) et à la principauté d'Antioche (9). On pourrait multiplier les exemples; ceux qui viennent d'être cités doivent paraître suffisants.

(1) Christine 1911, fol. 89 r^o, 2 : « *De subverstone mediolanensi. Interea Fredericus — et porte ejus excelsa igne combuste sunt.* »

(2) Latin 17556, p. 485, et *Muratori*, col. 1083 : « *Ut una nocte omnes morerentur. Tunc idem locus in reliquum a canonicis habitatur.* » Bqt., VII, 258 : « *in choro morerentur — a canonicis secularibus.* »

(3) Latin 17556, p. 485, et *Muratori*, col. 1083.

(4) Latin 17556, p. 487 (annis VIII), et *Muratori*, col. 1084 ; cf. Bqt., IX, p. 23 (XV). Ces deux fautes proviennent du chiffre correct, XVIII, qui se sera trouvé dans la rédaction originale.

(5) Christine 1911, 79 v^o, 2 ; Latin 17556, p. 488 ; *Muratori*, col. 1085. Bouquet et Ottoboni, 750, portent XLVIII ; ce chiffre, qui est exact, vient sans doute de la première rédaction.

(6) Christine 1911, 79 v^o, 2 ; Latin 17556, p. 480 et p. 489 ; *Muratori*, col. 1085.

(7) Latin 17556, p. 490-491 ; *Muratori*, col. 1096.

(8) 17556, p. 491 ; *Murat.*, col. 1096. Seulement la 3^e rédaction ajoute quelques lignes et deux vers d'Hildebert.

(9) 17556, p. 491 ; *Murat.*, col. 1096.

Avant même les dernières pages, qui sont originales, la 3^e rédaction contient de notables additions au texte de Muratori. Citons en première ligne une courte histoire de l'abbaye de Cluny, interpolée par le copiste du ms. 1911, puisqu'on y trouve mentionné Guillaume, dix-huitième abbé, bien postérieur à Richard le Poitevin (1). Mentionnons encore le curieux passage sur la donation de l'île d'Aix à l'ordre de Cluny et sur La Rochelle, qui ne se trouve pas ailleurs (2), quelques lignes relatives à Pierre de Saintes, dont l'auteur cite une pièce de vers (3), et un intéressant développement sur Primat, suivi d'une épigramme due à la verve satirique de ce poëte (4).

La 3^e rédaction se termine par une série de récits détachés, formant chacun un petit chapitre, tous relatifs aux années 1170 et 1171, et qui ont dû être composés, comme l'observe M. Weiland, peu après les événements; on y retrouve une vivacité d'impressions qui autrement ne s'expliquerait guère, et d'ailleurs l'auteur, décrivant le monastère de Nanteuil en Vallée, emploie les mots de « anno preterito. » Il suffira, pour le présent, de citer les titres de ces passages :

« *De Henrico apud Londoniam coronato* (Christ. 1911, 89 r^o, 2; 17556, p. 496). — *De Sarlatensi submersione*. — *De puero monacho a demonio liberato*. — *De expulsione sive de obitu archiepiscopi Cantuariensis*. — *Honus in Anglia*. — *De transitu Henrici Wintoniensis episcopi*. — *De viro hospitalitati dedito et de paupereula contracta*. »

En résumé, la troisième rédaction paraît avoir été composée sur la deuxième, par Richard, et sans doute très-peu de temps après l'année 1171. Le catalogue des papes que contient le ms. de la reine Christine ayant été poussé par Richard jusqu'en 1173, il ne serait pas impossible que la troisième rédaction fût de la même époque.

Est-il vraisemblable que deux ou trois ans après ce dernier travail Richard ait donné de sa Chronique une quatrième rédaction?

(1) Christine 1911 : « Guillelmus XVIII abbas Cluniacensis. » La copie de Du Chesne s'arrête à « Theobaldus XV abbas Cluniacensis. » Ce Thibaud n'entra en fonctions qu'en 1179.

(2) Christine 1911, 80 v^o, 2; voir p. 45, note 3.

(3) Christine 1911, 86 r^o, 1; Latin 17556, p. 492 : « Super omnes coetaneos suos qui in Francia, sive in Aquitania, et usque ad Pyrenecos montes inhabitant, et ut his versibus comprobatur quos de excidio Troje composuit :

Viribus arte nimis Danaum data Troja ruinis

Sic gens Romulea surgit ab Hectorea. »

(4) Christine 1911, fol. 87 r^o, 2; 17556, pages 492 et 493.

En d'autres termes, doit-on lui attribuer le remaniement représenté par le ms. Ottoboni 750, par le ms. 16015 de Pérouse et par la copie de Mabillon dont les continuateurs de dom Bouquet ont fait usage?

Le travail que nous avons à examiner dérive, à n'en pas douter, de la rédaction originale, aujourd'hui perdue, qui s'arrêtait en 1153, était dédiée à Pierre le Vénérable, et de laquelle fut extraite la chronique du ms. de Colbert. En effet, le ms. Ottoboni et celui de Pérouse contiennent l'épître dédicatoire que Mabillon a mentionnée en tête de sa copie. Pour les parties les plus anciennes qui n'entrent pas dans l'édition des *Historiens de France*, ces deux manuscrits présentent de nombreuses analogies avec le ms. de Colbert, dont leur texte ne dérive pourtant pas, tandis qu'ils s'écartent des mss. 4934 et Ottoboni 481 (1). On a vu plus haut que les passages de cette dernière rédaction relatifs à Charles le Chauve, aux évêques qui depuis Hugues Capet furent soumis aux grands vassaux, et aux années de règne de Philippe I^{er}, proviennent de la rédaction originale; la même remarque s'étend à l'épithète d'Abélard. Le long morceau qui traite de l'excommunication lancée contre Philippe I^{er}, de la première croisade et des fils de Robert Guiscard, est, pour l'ordre des faits, identique au ms. 5014, tandis qu'il s'écarte de la 2^e rédaction.

Ce dernier remaniement, à partir de l'endroit où s'arrête le ms. de Colbert, est tout à fait différent de la 2^e rédaction. Il se termine par la vague énumération de faits qui, pour la plupart, ne se retrouvent pas dans le texte classique de Muratori. On aura lieu de revenir sur cette continuation courte et insignifiante; rappelons seulement ici que dans les notes de Mabillon et le ms. Ottoboni 750, elle se termine par les mots: « *Is status erat rebus humanis anno ab incarnato Verbo 1174.* » Dans le ms. de Pérouse cette date finale est remplacée par celle de 1172.

Richard, qui depuis longtemps avait substitué à sa première édition une autre édition bien plus complète, qui venait tout récemment d'ajouter à son œuvre une série de chapitres (3^e rédaction), n'aurait eu aucune raison pour la remanier dès 1172 ou 1174; s'il l'eût fait, on ne voit pas comment il aurait pu prendre

(1) Comme le ms. de Colbert, Ottoboni 750, fol. 1 v^o, contient sur Adam et Eve un court passage, au lieu du long extrait de saint Augustin qui remplit les premières pages de la 2^e rédaction. Comme lui encore il raconte tout au long l'adultère de Paulina sous Tibère (Ottoboni, fol. 22 v^o, ms. de Pérouse, fol. 38 v^o, col. 1).

pour base de son dernier travail la 1^{re} rédaction. L'emploi répété de certaines expressions et de certains tours de phrase nous a démontré que les trois premières éditions sont d'un même auteur. Rien de semblable ici : nous ne retrouvons nullement dans ce dernier ouvrage le style des travaux précédents. Autre différence : la Chronique de Richard, dans les manuscrits où elle s'arrête en 1162 ou 1171, tend, vers la fin, à devenir une histoire locale, où il est surtout question du Poitou et de l'Aunis. Aucun fait de ce genre ne se retrouve à la fin des mss. de Pérouse et Ottonboni 750 ; ces manuscrits se terminent, au contraire, par des allusions à des faits qui se passèrent sur tous les points de l'univers.

Richard n'a donc pas donné de sa Chronique une quatrième édition. Quelqu'un retrouvant en 1172 ou 1174 la rédaction primitive que nous avons perdue, l'aura complétée à sa façon ; et, quoi qu'en dise M. Weiland (1), ce travail fut assez long pour que le continuateur ait pu dire en terminant : « Hec et alia dicere de terra illa possemus, nisi post laborem operis requiem natura deposceret. »

M. Weiland, aux yeux duquel Richard est l'auteur du travail qui vient d'être examiné, n'a pas été plus heureux lorsqu'il a dit qu'il ne voyait aucune raison pour lui attribuer le *De destructione castris Julii* (2). Cet opuscule est l'œuvre de Richard : 1^o il rappelle de fort près la continuation du ms. Christine 1911 (3) ; 2^o l'auteur est évidemment du même pays que celui auquel est due la continuation du ms. 1911 ; 3^o le style a tous les caractères que nous reconnaissons à celui de Richard. Il suffira de citer à l'appui de ce dernier argument quelques exemples.

Bqt. XII, p. 418 (opuscule) : « Non ut voluit, sed ut potuit, in eodem oppido se recludit. » Muratori, col. 1101 : « Ut potuit, non ut voluit, Parisius devenit. »

Bqt. XII, p. 419. L'opuscule consacre à Henri II la phrase suivante : « Primis annis moderate et pacifice rexit regnum Anglorum... sed mox ad ingentia mala progressus, iracundiæ, crudelitatis, superbiæ, tantum in se odii concitavit, ut merita prædecessorum suorum penitus aboleret. » La *Chronique* (4934, fol. 62 r^o) contient à propos de Domitien la même phrase : « Primis annis — aboleret. »

Enfin le *De destructione* se rapproche de la grande Chronique par un emploi constant des prophéties attribuées à Merlin.

(1) *Archiv*, XII, p. 49.

(2) *Archiv*, XII, p. 57, note 3.

(3) Christine 1911 et copie de Du Chesne : « Honus in Anglia. » *Bqt.*, XII, p. 418 : « Onus Castris Julii. » P. 420 : « Onus Aquitanicæ regionis. »

SOURCES DE LA CHRONIQUE

La Chronique de Richard, qu'on l'étudie dans la première, la deuxième ou la troisième rédaction, n'a de valeur que dans ses dernières pages. La plus grande partie de cette histoire universelle, qui a pour point de départ la création, et met bien longtemps à atteindre le douzième siècle, serait pour nous absolument dépourvue d'intérêt, s'il n'y avait quelque utilité à rechercher les sources auxquelles pouvait puiser un compilateur du moyen âge. En ayant plus ou moins souvent recours à certains auteurs, en introduisant dans son récit des éléments qui ne figurent pas dans les compilations antérieures, l'historien ne faisait qu'obéir au goût de son époque; à ce titre, les parties même les plus fastidieuses de son livre méritent quelques moments d'attention.

La deuxième rédaction, en ce qui regarde l'étude des sources, est aussi complète que la troisième, et naturellement bien plus complète que la première. C'est elle que nous allons analyser, le plus brièvement possible, en donnant pour objet à cette étude le ms. 4934 de Paris et l'édition de Muratori.

Cela fait, nous étudierons les passages originaux et les morceaux empruntés à des sources perdues, en prenant l'une après l'autre la deuxième rédaction, puis la troisième, et enfin le dernier remaniement, dont Richard, comme on l'a vu, n'est pas l'auteur.

La Chronique de Richard rappelle, par son ordonnance générale, celles d'Isidore de Séville et d'Adon de Vienne; bien qu'il n'ait pas, comme eux, divisé l'histoire du monde en six âges, la marche qu'il suit est à peu près la même. Après l'histoire des premiers hommes et à côté de l'histoire des Juifs, l'auteur passe en revue les rois de Sicyone, les rois d'Assyrie, les rois du Latium. Aux juges des Juifs succèdent les rois d'Israël et de Juda, aux rois des Latins les rois de Rome, aux rois d'Assyrie les rois de Perse;

ces derniers cèdent la place à Alexandre et à ses héritiers, les Ptolémées et les Séleucides ; on arrive ainsi tout naturellement à Jules César et Auguste. Dès lors c'est la série des empereurs romains qui sert de cadre à la chronique. Chaque prince est indiqué dans l'œuvre de Richard comme dans celles de saint Jérôme, d'Isidore, d'Adon, par une courte phrase et généralement par les années de son règne. Seulement l'auteur interrompt à chaque instant cette sèche nomenclature par quelques développements : morceaux géographiques ; dissertations sur l'état des premiers hommes dans le paradis ; légendes relatives à Alexandre, à la Bretagne ; fragments d'histoire romaine ; détails empruntés à l'Ancien Testament ; histoire des Machabées, d'Antipater et d'Hérode ; tout enfin se rencontre dans cette vaste compilation qui, par ce fait, perd toute espèce d'harmonie et devient la confusion même. Les règnes des empereurs tiennent une place plus ou moins considérable, suivant qu'ils ont ou n'ont pas été signalés par quelque événement relatif à l'Eglise romaine, par un martyre, par un concile ou une hérésie.

A propos des empereurs d'Orient, qui prennent, à un certain moment, la place des empereurs de Rome, l'auteur consacre de longs morceaux aux guerres des Romains contre les Perses, à l'origine de l'islamisme, aux conquêtes de Charles-Martel et de Pepin le Bref.

L'empire d'Orient, tombé en décrépitude, cède alors la place au nouvel empire d'Occident. Richard marche dès lors à la suite des princes carolingiens et des rois capétiens ; mais dès lors aussi se manifeste sa prédilection pour les événements qui se sont passés en Aquitaine, en Poitou, dans l'ouest de la France ; les ravages des Normands en Aquitaine, l'histoire des grands seigneurs de l'Ouest, des comtes de Poitiers, et plus tard des comtes d'Anjou, leurs adversaires, occupent dans la dernière partie de la Chronique une place considérable. Les faits et gestes de Henri II, comte d'Anjou et duc d'Aquitaine, remplissent à eux seuls les dernières pages. Comme moine de Cluny, Richard ne pouvait manquer de citer, à côté des rois et des grands feudataires, les abbés de son Ordre, et il leur accorde, dans la dernière partie de son écrit, un certain nombre de passages. Enfin il a partagé l'enthousiasme de son époque pour les expéditions lointaines des Français, pour les exploits de Robert Guiscard, pour la première croisade, sur laquelle il s'étend avec une complaisance particulière ; quelques passages relatifs au royaume de Jérusalem et à la deuxième croisade font suite à cette partie importante de la Chronique.

Il suffit de parcourir cet ouvrage dépourvu d'unité, composé d'éléments disparates, pour se faire une idée du grand nombre de sources auxquelles Richard a dû puiser ses connaissances historiques. Le fait qu'il revient parfois sur un événement dont il a déjà parlé, qu'il mentionne par deux fois la mort de certains personnages, en est d'ailleurs un indice certain. C'est après avoir parlé de l'élévation de Pepin au trône (1) qu'il revient sur la mort de Charles-Martel; il consacre à ce dernier un assez long passage (2) pour faire ensuite retour à l'avènement de Pepin. — Après avoir mentionné les expéditions de Charlemagne en Italie (3) et son couronnement comme empereur, il revient, après une digression, sur les premiers temps de son règne. Richard nous a d'ailleurs informés lui-même de ses habitudes littéraires; dans l'épître dédicatoire qui se trouve en tête du ms. Ottoboni 750 et du ms. de Pérouse, il parle de l'embarras où l'a jeté parfois le désaccord des auteurs, indiquant par là que souvent il en a consulté plusieurs sur un même fait : « Hoc eciam lectorem admonere placuit ut si » quid sub dubio in hoc ponitur opusculo, non ex ignorancia » nostra processit, sed ex scriptorum precedencium discordia » sumpsit exordium. Nam cum in pluribus plures discordent, » rem de qua lis oritur prout gesta est aut geri potuit sub aliqua » opinione poni congruum erat. »

C'est encore à l'épître dédicatoire que nous empruntons la liste des ouvrages employés par le compilateur, ou qu'il prétend avoir fait entrer pour quelque partie dans la composition de sa Chronique : « Hoc opusculum excerpsi de libris Augustini, Jeronimi, » Ysidori, Theodulfi, Josephi, Egesippi, Eutropii, Titi-Livii, » Suetonii, Ainoini, Justini abbreviatoris seu excerptoris Pompeii » Trogi, Friculphi, Orosii, Anastasii bibliothecarii Romane se- » dis, Annei Flori, Gregorii Turonensis, Bede, Adonis, Gilde » Britonensis hystoriografi, Pauli monachi Langobardorum his- » toriografi, et quorumdam aliozem. » La seule lecture de cette liste peut donner une idée des nombreuses difficultés qu'on doit éprouver en analysant la Chronique de Richard. La *Cité de Dieu* et la Chronique de saint Jérôme, auxquelles l'auteur fait allusion dans son épître, ont été employées avec une exactitude plus ou moins grande par Adon et Fréculphe, auxquels il se réfère également; Fréculphe, d'autre part, a souvent fait des emprunts tex-

(1) Ms. latin 4934, fol. 93 r°.

(2) Fol. 93 v°.

(3) Fol. 94 v°.

tuels à Orose, que cite également Richard, et Orose, de son côté, présente avec Eutrope et l'*Historia Miscella* de nombreuses ressemblances; enfin l'*Historia Miscella*, dans beaucoup de cas, est identique à l'*Histoire universelle* d'Anastase. On sait d'ailleurs combien le livre attribué à Hégésippe rappelle de près le *De bello Judaico* de Josèphe, et combien sont nombreux les emprunts faits par Fréculphe aux ouvrages de l'historien juif. L'emploi simultané de textes si souvent analogues ou identiques rend assez difficile l'analyse de l'œuvre que nous étudions. Ajoutons à cela que Richard paraît s'être parfois trompé en citant ses auteurs; parmi les historiens qu'il énumère, il en est qui ne paraissent pas avoir grand'chose de commun avec ses écrits; d'autres ont été employés et n'ont pas été nommés; on ne doit pas oublier enfin que l'épître dédicatoire terminée par cette énumération était placée en tête de la rédaction originale, et que bien des éléments nouveaux furent introduits dans la deuxième édition.

Ce n'est donc pas sans peine que l'on peut reconnaître l'origine de tous les morceaux successivement enchâssés dans cette grande mosaïque. Tout d'abord on y retrouve de nombreux emprunts faits à la *Cité de Dieu* et à la Chronique de saint Jérôme, à côté de beaucoup de passages pris à la Chronique d'Adon de Vienne ou à celle d'Isidore de Séville. L'emploi de ces deux dernières œuvres par Richard est démontré par un petit nombre de passages; mais dans la plupart des cas il est difficile de dire à laquelle des deux il eut recours. Les *Origines*, d'Isidore, lui ont fourni quelques lignes; en beaucoup d'endroits il s'est servi d'Orose ou de Fréculphe, et à coup sûr de ce dernier.

Le résumé qui porte le nom d'Hégésippe, les *Antiquitates judaicæ* de Josèphe, et sans doute aussi son *De bello Judaico*, lui ont fourni un certain nombre de pages; mais c'est surtout dans les livres des Rois et des Paralipomènes qu'il est allé prendre l'histoire des Juifs; il a employé la partie narrative du livre de Jérémie, et sans doute aussi le premier livre des Machabées; il cite une fois les prophéties de Nahum. Ajoutons que Richard n'a pas toujours bien compris ces livres, pourtant si connus; c'est ainsi qu'il confond Joas avec Joram, qui fut tué par Jéhu, et avec Josias, qui périt à la bataille de Mageddo: « qui (1) a Jehu rege » Israel percussus, fugiens in Mageddo, mortuus est ibi, sepultusque est cum patribus suis in civitate David. »

L'abrégé d'Eutrope a fourni un bon nombre des passages rela-

(1) Il est question de Joas. Voir le ms. latin 4934, fol. 15^{ro}.

tifs à l'histoire romaine; nous dirons la même chose de l'*Historia Miscella*, qui était sans doute, dans la pensée de Richard, l'œuvre de Paul Diacre. Pour un seul passage, en parlant de Justinien, il paraît avoir eu sous les yeux l'*Histoire des Lombards*. Il a fait quelques emprunts à l'*Histoire ecclésiastique* connue sous le nom d'*Anastase*. Pour les premiers siècles de l'Eglise chrétienne, c'est surtout à l'*Histoire ecclésiastique* de Hugues de Fleury qu'il a recouru, et l'on a vu qu'une portion assez notable de cette œuvre avait été transcrite par lui dans son manuscrit d'étude, lorsqu'il préparait sa deuxième rédaction.

A côté de l'histoire, une large place appartient à la légende. L'auteur, presque toujours sec et bien souvent obscur lorsqu'il s'agit de faits empruntés à des chroniques, semble se ranimer chaque fois qu'il touche à un de ces grands sujets légendaires qui ont tant intéressé le moyen âge; ce ne sont plus des lignes, de courts fragments, mais bien des pages entières qu'il consacre à Romulus, adversaire de Francus et de Vassus, à ces deux personnages, auxquels est attribuée la fondation de Sicambria, au Troyen Brutus, fondateur de Tours et conquérant de la Bretagne. Il s'arrête avec complaisance à peindre les mœurs des Hyperboréens; il décrit longuement la Bretagne; les victoires d'Alexandre n'ont pas encore été nommées, qu'on est entraîné à la suite de Richard dans le pays qui fut, dit-on, témoin de ses singulières aventures. L'énumération des empereurs d'Occident s'arrête après Gratien pour céder la place à un long récit où l'on retrouve l'histoire de Vortigern et de Vortimer, les luttes des rois bretons contre Hengist, Horsa et les envahisseurs saxons, enfin les exploits d'Arthur.

A côté de la *Cosmographie* d'Ethicus, traduite par Jérôme, à laquelle est emprunté le récit fabuleux des crimes et des guerres attribués à Romulus et de la fondation de Sicambria, on reconnaît le *Polyhistor* de Solin, qui fournit entre autres à l'auteur, des descriptions géographiques. Richard copie dans l'*Epitome* de Julius Valerius les étranges aventures d'Alexandre le Grand, et complète son récit au moyen de l'*Epistola Alexandri ad Aristotelem magistrum suum de itinere suo*. Ce n'est ni à Gildas, qui pourtant est nommé dans l'épître dédicatoire, ni à l'*Eulogium historiarum* attribué à Nennius, c'est à Geoffroy de Monmouth que Richard a pris la légende de Merlin et d'Arthur, à laquelle il a fait une si belle part. Bède, qui n'est pas un conteur de fables, n'est au contraire représenté dans la Chronique que par un ou deux passages de son *Histoire ecclésiastique*. Ses *Quæstiones in libros Regum* sont

L'origine d'un passage relatif au guerrier juif Banaïa. Un autre commentaire, le *Liber Hebraicarum quæstionum in Genesis* de saint Jérôme, est aussi mis à profit. Citons encore deux emprunts à la Vie apocryphe de saint Basile, publiée par les Boilandistes à la date du 14 juin. Richard nomme, à propos de Constantin, une vie de saint Sylvestre, faisant évidemment allusion à la vie du pape Sylvestre I^{er}; mais les passages qui entourent cette indication sont étrangers à l'ouvrage cité.

C'est sans doute d'après les *Saturnales* de Macrobe que l'auteur raconte une aventure d'Annibal à la cour d'Antiochus; en fait d'auteurs anciens, il cite encore dans son épître Tite-Live, Suétone, Florus et Justin, avec lesquels son œuvre n'a rien de commun; il en agit de même avec Aimoin et Grégoire de Tours.

Parmi les ouvrages dont Richard a eu connaissance, mais qu'il s'est borné à mentionner dans sa Chronique, on doit citer encore un écrit en vers sur le Coran, dont il parle à propos de Mahomet (ms. latin 4934, fol. 91 r^o): « Scripsissem etenim de eo plura, » nisi errores libri ejus jam publice in Francia metrice scripta » legerentur. » Il ne peut être ici question de la traduction du Coran, exécutée par ordre de Pierre le Vénérable lors de son voyage en Espagne (1), encore moins du traité que le grand abbé de Cluny consacra plus tard aux doctrines de Mahomet. Mais il ne serait pas étonnant que quelque poète clunisien, Pierre de Poitiers ou tout autre, eût, du vivant de Richard, célébré dans ses vers un livre sur lequel les travaux de Pierre le Vénérable avaient plus que jamais attiré l'attention.

Pour l'époque carlovingienne, Richard s'est fréquemment servi d'Adhémar; il a fait, en ce qui concerne les derniers princes de la deuxième race et les premiers capétiens, un usage fréquent du continuateur d'Aimoin. Enfin il a, dans sa deuxième rédaction, raconté tout au long la première croisade; ce récit ne peut être original, et il importe d'en rechercher la source. M. Weiland affirme que cette partie de la chronique « est empruntée, à n'en pas

(1) *Bibliotheca Cluniacensis*. Lettres de Pierre le Vénérable, liv. IV, lettre 17, col. 840. Pierre à saint Bernard: « Misit et novam translationem nostram contra pessimam nequam Mahomet hæresim disputantem, quæ dum nuper in Hispaniis morarer meo studio de lingua Arabica versa est in Latinam. Feci autem eam transferri a perito utriusque linguæ viro, magistro Petro Toletano. Sed quia lingua Latina non adeo ei familiaris vel nota erat ut Arabica, dedi ei coadjutorem doctum virum dilectum filium et fratrem Petrum notarium nostrum. »

» douter, à quelque source apulienne (1). » Ces chroniqueurs apuliens, auxquels Richard doit ce qu'il sait de la première croisade, ne sont pas inconnus; on les appelle, en français, Raimond d'Aguilers et Foucher de Chartres. Fidèle à son habitude, Richard a mélangé les récits des deux auteurs, sans que d'ailleurs on voie jamais pour quelle raison il passe de l'un à l'autre. C'est à Foucher qu'il a, de beaucoup, fait la plus belle part; il le suit depuis le concile de Clermont jusqu'à la mort de Balac, en 1124, se bornant à compléter son récit par un certain nombre d'emprunts faits au livre de Raimond (2).

(1) Page 47 : « Beiden » (il s'agit des éditions de Martène et de Bouquet) « fehlt ferner der ausführliche Bericht über den ersten Kreuzzug mit seinem » annalistischen Anhang bis zum Jahr 1124, welchen Muratori, s. 1087-1096 » (— oculos sibi ab eodem Goscelino erui) giebt, und der unzweifelhaft » irgend einer Pullanischen Quelle entnommen ist. »

(2) « Urbanus papa qui et Oddo — oculos sibi ab eodem Goscelino erui. » Edition de Muratori, colonnes 1087 à 1096. Voyez Foucher de Chartres, *Historiens des Croisades, Occidentaux*, tome III, livre I, chap. 1; livre III, chap. 31. Il serait trop long de donner ici l'indication détaillée des nombreux passages empruntés à Foucher. Je me borne à noter les morceaux extraits de Raimond d'Aguilers :

Muratori, colonne 1088 : « Et quoniam de Antiochia — etiamsi omne genus hominum conveniat, vereatur. » Raimond, chap. 5, pages 241 et 242.

Murat., col. 1088 : « Obsessa est autem Antiochia — III nonas Julii. » Raimond, chap. 9, p. 252.

Murat., col. 1088 : « Igitur Franci, communicato consilio — mandavit ut ascenderent. » Raimond, chap. 9, p. 251.

Murat., col. 1089 : « Cumque omnes festinarent — aperuerunt. » Raimond, *ibidem*.

Murat., col. 1089 : « Quod videns Gratianus — caputque ejus Francis allatum est. » Raimond, chap. 9, p. 252.

Murat., col. 1089 : « Quod videns Corbagat — Francis notum per malitiam suam. » Raimond, chap. 12, p. 260.

Murat., *ibid.* : « Tunc temporis obiit Ademar — æterna. » Raimond, chap. 13, p. 262.

Murat., *ibid.* : « Igitur, cum capta esset — produxit. » Raimond, chap. 10, pages 253-254.

Murat., *ibid.* : « Post civitatem captam — XVIII kalendas Julii. » Chap. 11, p. 257.

Murat., col. 1090 : « Factum est post victoriam dum Franci apud Roiam — Simon. » Raimond, chap. 13, p. 265.

Murat., col. 1090 : « Alio quoque tempore, dum essent — et de nonnullis aliis locuti sunt. » Raimond, chap. 17, p. 279.

Murat., *ibid.* : « Hanc autem visionem — crepuerunt eam. » Raimond, chap. 18, pages 283, 284.

Murat., *ibid.* : « Deinde Raimundus comes — Hierusalem irent. » Chap. 18, p. 289.

Richard n'a pas seulement trouvé dans la chronique de Foucher une relation de la première croisade. On sait que cet auteur, en plusieurs endroits, intercale dans son récit des descriptions géographiques. Tels sont les chapitres qu'il a consacrés à la ville de Tyr, à la mer, aux animaux qui l'habitent et à ceux qu'on rencontre dans les pays orientaux. Richard, qui avait un penchant pour la géographie, avait trouvé dans Ethicus, Solin et Orose, des morceaux du même genre; Foucher lui en fournit d'autres, et c'est à lui qu'il emprunte tout ce qu'il dit de Carthage (1) et de Tyr (2), de même qu'une partie de sa dissertation sur la mer (3). Ainsi se réduit à bien peu de chose l'originalité de Richard comme géographe, et nous ne pouvons plus désormais lui attribuer qu'une seule de ses nombreuses descriptions géographiques: le court passage où il cherche à expliquer le phénomène de la marée, et qui inspire aux auteurs de l'*Histoire littéraire* une admiration un peu exagérée, n'est peut-être pas une copie.

Pour les événements relatifs à l'Orient qui suivirent la première croisade et précédèrent la deuxième, Richard n'est pas toujours auteur original. On sait que le manuscrit de l'Arsenal coté H 103, in-quarto, contient, à la suite de Raimond d'Aguilers, un court appendice, publié dans le *Recueil des historiens des Croisades* (III, pages 307-309). Les dernières phrases de cette continuation paraissent être l'origine de deux passages intercalés par Richard dans sa deuxième rédaction. L'un d'eux, relatif aux princes de la Terre-Sainte, n'existe pas dans le manuscrit de Colbert (4); l'au-

(1) Ms. latin 4934, fol. 10 v° : « Cujus situs XXX milibus passuum muro amplexa, et pene tota mari cincta ab Orosio historico fuisse describitur — miserabiliter arsit. » Foucher, p. 460, livre III, chap. 29.

(2) Ms. 4934, 10 r° : « Tyrus in terra Phenicum — tradiderunt. » Foucher, p. 460.

(3) Muratori, col. 1094 : « Non est omittendum undè Mediterranea maria caput attolant — numquam recipocetur. » Foucher, livre III, chap. 59, p. 483.

(4) *Historiens des Croisades*, p. 309 : « Hic quum processu temporis, divina dispositione, utrumque regnum, Jherosolymitanum scilicet et Antiocenum, sortitus esset, cum filia sua Boamundo, filio magni Boamundi, principatum Antiocenum reddidit. Ipse vero postquam de captione Balach exivit, non multo tempore transacto finem vitæ adeptus, Fulconi Andegavensi comiti regnum cum filia sua dereliquit. Boamundus quoque Junior a paganis in brevi tempore interemptus est, cujus filiam Raimundus frater Willelmi, ducis Aquitanorum, cum principatu accepit Anthiocenorum. » Voir Muratori, col. 1096 et 1097. La phrase que nous donnons en italiques est supprimée par Richard, qui écrit : « Ipse vero Boamundus Junior. »

tre , où est racontée la mort de Guillaume d'Aquitaine à Saint-Jacques-de-Compostelle , a été modifiée dans la deuxième rédaction , alors que Richard connaissait la chronique de Raimond d'Aguilers , au moyen du morceau qui termine cette chronique dans le manuscrit de l'Arsenal (1).

Avec Raimond d'Aguilers et Foucher de Chartres se termine la liste des auteurs mis à contribution par Richard. Il nous reste à examiner, dans les diverses éditions de la chronique, les passages originaux ou dont la source est aujourd'hui perdue. Cette étude ne s'étendra pas au manuscrit de Colbert, dont la deuxième rédaction n'est, comme on l'a vu , qu'une reproduction amplifiée.

(1) Ms. latin 5014 , fol. 74 r° : « Willelmus itaque dux Aquitanorum , dum in Yspaniam ad Sancti Jacobi limina orationis gratia pergeret , in ejusdem ecclesia , » etc.

Ms. de l'Arsenal (*Historiens* , p. 309) : « Willelmus denique , frater ejus , dux Aquitanorum , anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo tricesimo septimo , quum die Parasceve , nona hora diei , in ecclesia , » etc.

Muratori , col. 1097 : « Willelmus itaque dux , frater Raimundi prædicti principis Antiocheni , anno ab incarnatione Domini MCXXXVII , dum in Hispania ad Sancti Jacobi limina orationis gratia in ejusdem ecclesia , » etc.

EXAMEN
DE QUELQUES PASSAGES ORIGINAUX

OU DONT LA SOURCE EST PERDUE

I. — *Deuxième rédaction. Edition de Muratori.*

Richard n'a pu raconter, d'après ses informations personnelles, que les derniers événements rapportés dans sa chronique. Pour les faits antérieurs, il paraît avoir eu sous les yeux quelque chronique monastique, rédigée en Poitou, et sans doute dans l'une des maisons qui appartenaient à l'Ordre de Cluny. C'est là qu'il aura trouvé les notes assez nombreuses consacrées par lui aux abbés de son ordre, et qu'il a laissé subsister dans son grand ouvrage, même après les avoir fait entrer dans le catalogue des papes. C'est là sans doute qu'il aura lu les années des rois de France et les noms d'autres souverains, empereurs d'Allemagne, empereurs d'Orient, rois de Castille, rois d'Angleterre. Il ne peut guère avoir trouvé ailleurs les indications assez brèves qu'il consacre aux comtes de Poitiers, à leurs guerres avec les Angevins, à leurs expéditions en Espagne. Voici dans quels termes il parle de Guy Geoffroy (Guillaume VIII) et de la bataille de Chef-Boutonne, où il fut vaincu par Geoffroy le Barbu et Foulques Réchin :

Edition de Muratori, col. 1085 : « Tunc Willelmus dux Aquitanie præerat. Quo sine prole defuncto, frater ejus Guido ducatum suscepit agendum. Hi duo fratres Wasconiam sibi subjugarunt. Per hæc tempora Pictavi cum Andegavensibus haud longe a castro quod dicitur Voltunna grave prælium habuerunt, victique sunt Pictavi cum multa strage suorum, multique ex vivis inter mortuos latuerunt, et sic incolumes evaserunt. »

Il suffit de comparer ce passage avec ce que disent du même événement des sources telles que la chronique de Saint-Maixent (1), pour en conclure qu'il doit être tiré de quelque chronique du même genre. C'est avec la même brièveté que Richard parle du monastère de Moutiers-Neuf, fondé à Poitiers par Guy Geofroy (2), de la victoire remportée par Guillaume IX en Espagne (3), de la mort de Guillaume X à Saint-Jacques de Galice (4). Ces mêmes événements ont été rapportés dans des termes analogues dans la chronique de Saint-Maixent.

C'est vraisemblablement aussi dans une chronique poitevine que Richard a trouvé au moins une partie des passages qu'il consacre à Robert Guiscard ; il rapporte en effet l'éloge que faisait de Robert le duc Guillaume VIII d'Aquitaine : « Il n'y avait dans » le monde de lieu si reculé, que la réputation, la gloire, la » crainte de Guiscard n'y fût dans toutes les bouches, et l'on » peut dire de lui qu'il ne fût inférieur à aucun roi, à aucun em- » pereur. Guy, duc d'Aquitaine, prince illustre et guerrier vail- » lant, qui avec son frère et prédécesseur Guillaume avait soumis » la Gascogne, avait coutume de dire que seul entre tous Guis- » card méritait d'être appelé brave, puisque malgré son origine » obscure et pauvre il avait fait de plus grandes choses qu'aucun » autre. » Dans le même passage l'auteur énumère les conquêtes de Guiscard en Italie et en Sicile, ses guerres avec les Grecs, les Vénitiens, l'empereur Henri IV (5). Ces faits, et les renseignements d'ailleurs brefs et souvent peu précis que l'auteur nous donne sur la mort de Robert (6), sur Roger, comte de Sicile, sur leurs descendants, et notamment sur Roger II (7), peuvent avoir

(1) *Chroniques des églises d'Anjou* (Société de l'histoire de France), p. 402.

(2) Muratori, col. 1086 : « Wido autem dux Novi Monasterii cœnobium Pic-tavi a fundamentis erexit, quod de propriis redditibus juxta munificentiam suam valde ditavit, domnoque Hugoni abbati Cluniacensi ad disponendum tradidit. »

(3) Muratori, col. 1096 : « Willelmus Aquitanorum dux, cui infortunium in via Hierosolymitana contigerat, ante hæc tempora contra paganos in Hispaniam movit exercitum, qui non longe a Corduba cum septem regibus gentis illius bellum iniens, alios eorum peremit, alios opibus vacuatos fugavit. Ille vero cum hoste incolumi sospes regreditur. » Cf. *Chron. S. Maxentii*, p. 428, MCXX.

(4) Muratori, col. 1097 : « Willelmus itaque dux Aquitanorum. » Cf. *Chron. S. Maxentii*, p. 432, MCXXXVII.

(5) Muratori, col. 1085 : « Per hoc idem tempus Robertus — majus omnibus fecisset hominibus. »

(6) Muratori, col. 1086 : « Rotbertus autem Wiscardi interea mortuus est in terris imperatoris — moriens instituit. »

(7) Muratori, col. 1086 : « Rotgerius Roberti — conditus est. »

pour origine soit quelque chronique, soit aussi la tradition orale.

On ne saurait être plus précis en ce qui concerne les passages que Richard consacre soit à la fondation des divers ordres religieux, soit aux savants les plus illustres de son époque et de l'âge précédent. L'établissement de l'Ordre des Chartreux, la fondation de Fontevrault, de l'Ordre de Cîteaux (1), de l'Ordre du Temple (2), sont des événements assez importants pour que Richard, sans avoir aucun texte sous les yeux, ait pu les mentionner dans sa chronique. Et d'autre part, comme ces faits sont rapportés en mille endroits, il peut fort bien les avoir empruntés à quelque source inconnue. De tous ces morceaux, celui qui est relatif aux chevaliers du Temple présente seul quelque intérêt : « On assure, » dit l'auteur, « que sans eux les Francs auraient depuis longtemps perdu Jérusalem et la Palestine. » Ces paroles peu rassurantes, prononcées en plein douzième siècle par un auteur qui allait célébrer la prise d'Ascalon, montrent combien l'avenir du royaume de Jérusalem paraissait dès lors incertain.

Richard a sans doute pris à des annales monastiques les sèches indications qu'il donne sur l'hérésiarque Bérenger et le philosophe allemand Ménégaud (colonne 1085) : « Per hæc tempora Berengarius Turonensis vita et scientia philosophus clarere cœpit. » Erravit in fide, sed postea correxit errorem, manibusque suis juxta præceptum apostoli laborabat, nihil sibi reservans, si non deesset cui largiretur. » « His temporibus florere cœpit in Teutonica terra Menegaldus philosophus, divinis et sæcularibus literis ultra cœtaneos suos eruditus. Uxor quoque et filii (*lege* : filia) ejus religione florentes multam in scripturis habuere notitiam, et discipulos proprios filia ejus predictæ docebant. » A côté de ces personnages figurent dans la Chronique Hildebert de Tours, Gilbert l'Universel, Albéric de Reims, Pierre de Saintes, Hugues de Saint-Victor, Abélard. Les écrits célèbres de ces deux derniers et les rapports qui existèrent entre Abélard et Pierre le Vénérable nous expliquent les éloges que Richard leur accorde. Tous les passages de la deuxième rédaction que nous avons encore à citer, à part trois ou quatre exceptions, sont relatifs soit aux événements d'Orient, soit à Etienne de Blois et Henri II. Les expressions de l'auteur deviennent de moins en

(1) Muratori, col. 1086 : « Circa hæc tempora Certusiæ monasterium -- immorari. »

(2) Colonne 1097 : « Per hæc tempora surrexit — sedem suæ religionis statuerunt. »

moins précises ; il accompagne son récit d'exclamations et de plaintes, chaque fois qu'il lui faut raconter une défaite des chrétiens ou quelque autre événement fâcheux. C'est surtout à ce dernier caractère que nous reconnaissons les passages originaux. S'il s'agit, par exemple, de la prise d'Edesse par Zangui, cette calamité lui arrache de véritables lamentations (colonne 1100) : « Tout » est foulé aux pieds ; tout est profané ; le nom de Christ devient » la risée des Gentils ; à cette nouvelle, l'Église de France s'écrie : » Hélas ! quel déshonneur pour les chrétiens. » C'est dans une sorte de prose rimée que Richard déplore la fâcheuse issue de la deuxième croisade (colonne 1101) :

Luget Francia, Burgundia, Aquitania,
De suorum amissione.
Gaudet Syria, Armenia, Mesopotamia,
De Christianorum repulsione.

Revenons à la première prise d'Edesse, que Richard place par erreur à la même année que la mort du roi Foulques (1). Richard donne sur ce désastre des détails qui ne concordent pas avec ce que nous en savons de plus certain : « La même année, le Turc » Zangui, roi d'Alep, prit la ville d'Edesse, appelée aussi Rohais, » et nommée dans la Genèse Arath. Il frappa de mort ou d'esclavage tous les Francs qu'il y prit. L'archevêque d'Edesse, » le pasteur du troupeau, fut, par son ordre et sous ses yeux, » décapité au milieu de la ville, avec tous ses clercs, qui refusèrent de renier Christ. Un seul échappa ; il était lié d'amitié » avec un noble turc qui, ayant obtenu sa grâce, lui permit de » s'en aller sain et sauf où il voudrait. » L'auteur ajoute que Zangui fit immoler sur l'autel de Saint-Jean-Baptiste trois dames chrétiennes (2). Ce fait n'est pas mentionné ailleurs. Quant à l'archevêque Hugues, il paraît avoir trouvé la mort en fuyant vers la citadelle, étouffé dans la presse (3), ou tué à coups de flèches (4).

(1) Col. 1098 : « Non post multos vero dies Fulco rex Hierosolymorum, dum leporem sequitur, præcipitatus equo morte subita moritur. Post quem Baudoinus puer filius ejus in regem Hierosolymitanum promotus est. Eo anno Sanguis Turcus rex de Aleph cepit Edessam. »

(2) Col. 1100.

(3) Guil. de Tyr, livre XVI, chap. IV, édition de l'Institut, p. 711.

(4) Voir Wilken, *Histoire des Croisades*, tome II, p. 726. Guillaume de Newburg est seul à prétendre que Hugues fut immolé devant l'autel : « Altari assistentem mactarunt » (Wilh. Parvus, *Hist. rer. Anglicarum*. English Historical Society. Londres, 1856, 1^{er} vol., p. 50).



De la prise d'Edesse, l'auteur passe à la deuxième croisade, sa conséquence. Il rapporte l'assemblée de Vézelay, le départ des croisés, au nombre desquels il ne mentionne, après Louis VII et Conrad, qu'Alphonse Jourdain et Guillaume Taillefer IV, comte d'Angoulême (1). Les désastres des Français et des Allemands en Asie Mineure, l'échec de Damas, le divorce de Louis VII, sont exposés dans un morceau assez long, mais qui manque de précision.

Le récit des événements de Palestine est intimement lié, dans la Chronique, à l'histoire d'Occident. L'exposé de la deuxième croisade aboutit au divorce de Louis VII; c'est à propos de la mort de Geoffroy Plantagenet que Richard raconte la prise d'Ascalon (2). A côté de cette victoire, il rapporte la défaite et la mort de Raymond d'Antioche (3). L'intérêt que lui inspire ce prince poitevin se traduit par une singulière complainte :

Unde nostra condolet Asia,
Tharsus flet cum Cilicia,
Væ dicit Antiochia
Pro sui morte principis (4).

Si Richard témoigne un vif intérêt à Raymond de Poitiers, il comble d'éloges encore plus pompeux Thibaut de Blois, frère de Henri de Winchester qui fut moine de Cluny et bienfaiteur de son Ordre (5). Moins favorable aux princes angevins, il accuse Geoffroy le Bel d'avarice et de fierté (6); il célèbre la puissance

(1) « Alii per Provinciam cum comite sancti Algidii et Engolismensi, et per Italiam, Constantinopolim devenerunt. » Ces croisés s'embarquèrent à la Tour-du-Bouc, sur une flotte qu'Alphonse avait fait équiper, relâchèrent en Italie et de là se rendirent en effet à Constantinople. Voir *Hist. pontif. et comit. Engolism.* Bqt., XII, p. 399.

(2) Col. 1101 : « Circa hæc tempora Gaufridus comes Andegavensium in pago Cenomannico moritur. Hujus frater erat Baudoinus puer rex Hierosolymorum. »

(3) « Fertur etiam quod biduo aut triduo ante obsidionem Ascalonis Raimundus princeps Antiochenus, vir frugi et amabilis omnibus, sed et optimis comparandus, dum terram suam ab inimicis audiret inquietari, congregatis Antiochenis, bellum iniit contra Muradis dominum de Alapia. Heu proh dolor! Raimundus princeps egregius, qui Turcos sæpe viribus, arte, minis domuerat, ab eis perdomitus et peremptus est. » *Biduo aut triduo* est sans doute une faute de copie pour *biennio aut triennio*. Ajoutons que cette leçon même ne serait pas satisfaisante (1149-1153).

(4) C'est l'*Histoire littéraire*, t. XIII, qui a rendu à cette complainte, mal imprimée dans l'édition de Muratori, sa véritable forme.

(5) Col. 1102 : « Ante quem Theobaudus. »

(6) Col. 1098 : « Illa tamen publica fama, quæ de Andegavensibus habetur,

de Henri II, mais s'abstient de louer ses vertus. On verra plus loin qu'après le meurtre de Thomas Becket cette indifférence fit place à une haine bien naturelle. Henri d'Anjou, une fois devenu par son mariage duc d'Aquitaine, est dès lors le personnage dont Richard parle le plus. Il lui consacre, à part quelques lignes, la fin de sa Chronique; malheureusement, ce qu'il dit de ce prince n'est pas toujours exact. Après avoir rapporté au jour de Noël le couronnement de Henri comme roi d'Angleterre (1), il confond ses deux passages à Limoges. On sait, par d'autres chroniqueurs, que Henri, alors qu'il était seulement duc d'Aquitaine, vint en automne à Limoges; une querelle s'étant élevée entre ses gens et les bourgeois, il fit raser les murs que l'abbé de Saint-Martial avait fait élever peu auparavant autour de la ville, à la suite de quoi l'abbé Albert lui refusa la procuration, disant qu'il n'était pas tenu de le recevoir en dehors des murs. Geoffroy du Vigeois, qui rapporte cet événement, ajoute qu'après son accession au trône, Henri revint à Limoges, où il traita durement les bourgeois et l'abbé (2). Richard paraît avoir confondu ces deux faits, lorsqu'il a placé la destruction des remparts deux ans après le couronnement de Henri (3).

Après avoir mentionné le passage du roi d'Angleterre à Bordeaux, et son expédition dans le pays de Galles, l'auteur ajoute : « Eodem tempore misit rex Henricus manus ut castrum Toarz » acciperet in suum. Hoc autem fecit consensu multorum, qui » intus erant, accepta ab eo pecunia. Videns autem quia placeret » reginæ, apposuit ut muros destrueret, et Gaufredum viceco- » mitem exinde fugaret. Multum enim cum odio habuit, quia » partes fratris sui Gaufredi Martelli contra eum iuverat in obsi- » dione castelli Chinonis (4). » Le siège de Chinon, entrepris par Henri contre son frère, eut lieu en 1156 (5), et celui de Thouars en 1158; il dura trois jours (6).

quod sint parcissimi et superbi, multum ei ad acquirendum regnum nocuit. »

(1) Col. 1102.

(2) Labbe, t. II, p. 308 et 310.

(3) Muratori, col. 1102 : « Præterea rex Henricus, biennio postquam adeptus est regnum Angliæ, circa festum Sancti Martini descendit Lemovicum, ubi muros, quos habitatores Sancti Martialis ad decorem et munificentiam sui contra cives noviter construxerant, solo adæquavit. Pace itaque inter utrumque populum reformata, » etc.

(4) Col. 1102.

(5) *Chron. S. Albini Andegavensis*, dans les *Chron. des églises d'Anjou*, p. 38.

(6) *Ibid.*, p. 39, et Bqt., XIII : *Ex Roberti de Monte Appendice ad Sigebertum*, p. 301, p. 300 (note).

Le passage suivant, dans lequel est racontée l'expédition de Henri II contre Toulouse, ne présente pas d'intérêt. On remarquera seulement que, d'après Richard, Henri choisit Agen comme lieu de réunion de son armée (1).

Les dernières lignes de la Chronique, dans lesquelles est rapporté le siège de Milan, n'ont, comme on peut se le figurer, aucune valeur.

II. — *Troisième rédaction.*

Une bonne partie des additions propres à la troisième rédaction sont, comme on va le voir, relatives à l'Ordre de Cluny, dont Richard était moine, ou à sa patrie, l'Aunis.

C'est après une liste des abbés de Cluny que se trouve, dans le manuscrit de la reine Christine, la page intéressante (2) consacrée à la donation de l'île d'Aix à l'Ordre de Cluny par Isembert de Châtel-Aillon et sa femme Gerberge. Le texte de cette donation, faite en 1077, nous est parvenu par l'histoire de La Rochelle, du Père Arcère (3), et l'*Histoire des comtes de Poitou*, de Besly (4). Mabillon, dans ses *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît* (tome V, page 8), affirme que la donation, faite par Isembert et sa première femme « Clariscia, » ne fut que confirmée après qu'il eut épousé une seconde femme, « Gilberga. » Mabillon ne peut avoir raison que si Richard s'est trompé, car celui-ci dit que la femme d'Isembert, « Girberga, » portait le surnom de « Claricia. » Nous n'avons, en attendant de nouveaux documents, aucune raison de donner tort à Richard (5).

Entre les bienfaiteurs de son Ordre, Richard mentionne encore dans sa troisième rédaction le roi Henri I^{er} : « Hic per singulos » annos ecclesie Cluniacensi C. marchas argenti ministrabat ad » monasterium construendum (6); » renseignement exact, confirmé par un texte que nous possédons (7).

(1) Col. 1103 : « Coadunato apud Agennensium civitatem exercitu. »

(2) V. le chapitre I^{er}.

(3) *Histoire de la ville de la Rochelle et du pays d'Aunis*, La Rochelle, 1756, 2 vol. in-4, t. II, *Preuves*, p. 636.

(4) *Preuves*, p. 354. Texte préférable à celui du père Arcère.

(5) Une partie du morceau en question a été publiée dans le t. XII des *Historiens de France*, p. 419, note b. Les éditeurs ne disent pas que le passage appartienne à Richard, et se bornent à prévenir qu'ils l'ont copié dans les papiers de Mabillon.

(6) Ms. de la reine Christine, n° 1911, à propos de la mort de Henri I^{er}. Cf. ms. latin 17556, p. 491.

(7) *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 132 du supplément d'André Duchesne. Charte

A côté de ces simples phrases, qui malgré leur brièveté ne manquent pas d'intérêt, il nous reste à examiner quelques passages d'une plus grande étendue. Citons d'abord la page intéressante où Primat est mis en scène; nous ne pouvons que renvoyer à ce qui a été dit ailleurs de ce morceau (1).

Les additions dont nous avons à dire quelques mots sont relatives à des événements dont aucun ne paraît antérieur à 1170. Et d'abord l'auteur rapporte à cette date le couronnement de Henri Court-Mantel, qu'il est seul à placer à la Saint-Jean (2). L'instant d'après, il prend pour un prince danois Henri le Lion, duc de Saxe, époux de Mathilde, la fille aînée du roi d'Angleterre (3).

Avant de passer au meurtre de Thomas Becket, dont il parle longuement, et qui fut, comme on le sait, la conséquence du couronnement de Henri Court-Mantel, Richard s'étend sur deux événements bien étrangers à l'histoire générale : le premier est une inondation de Sarlat, le deuxième est la guérison d'un possédé au monastère de Nanteuil-en-Vallée. Le chroniqueur trouve la cause de l'inondation de Sarlat dans un meurtre qui a eu cette ville pour théâtre. Une femme de Sarlat, avec le secours d'un moine, a tué son mari; ils sont découverts; le moine est jeté en prison, sa complice, avant d'être brûlée, est exposée en public avec une autre femme accusée de sorcellerie. Mais la vengeance divine ne laisse pas aux hommes le temps de les punir : une inondation subite lance sur la ville des tourbillons d'eau, renverse jusqu'aux maisons de pierre, remplit d'un monceau de débris l'église de Saint-Sadrot. Au milieu de cette tourmente, la colonne de marbre à laquelle sont attachés les coupables disparaît avec elles. Geoffroi du Vigeois, qui rapporte ce désastre sans en donner la date, paraît lui attribuer la même origine : « Rivulus » quidam Sarlatum transiens, orta tempestate in tantum excrevit, ut repleto monasterio lintamina altarium irrumperet; » libros delevit et pallia. Guillermus (*sic*) Dual monachus (*sic*), » qui miles exstiterat, in capitulo, et plures utriusque sexus in » burgo, pridie ante vigilias apostolorum Petri et Pauli, circa

de Henri I^{er} accordant à l'abbaye de Cluny une rente annuelle de 100 mares d'argent. Il y est fait mention d'une confirmation d'Innocent II, dont le texte est imprimé dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1392.

(1) *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1870, p. 303.

(2) Christine 1911 : « De Henrico apud Londoniam coronato. » Voyez le ms. latin 17556, p. 496.

(3) « Antea quidem copulaverat matrimonio filiam suam Matillam nomine Duci Danorum. »

» nonam horam encavavit : Pontia interiit, que de corpore Christi
 » quedam fecerat inaudita, pro quibus ista contigisse nullus
 » ignorat. Sed ista latius in libro miraculorum sancti Pardulphi
 » narrabo, ubi multa de Sacro-Sancto mysterio ad correctionem
 » multorum, si Deus permiserit, proposui tractare (1) »

Le passage suivant n'a d'intérêt que par une description du monastère de Nanteuil-en-Vallée (2).

Dans les morceaux qu'il a placés à la suite de sa troisième rédaction, Richard ne s'est pas toujours borné à raconter des événements d'un intérêt local ; il a consacré de longs passages à la mort de Thomas Becket (3). Par malheur, au lieu de raconter cette mort tragique, il s'est borné à en faire une sorte de commentaire, plein de passion, évidemment rédigé sous le coup des événements où des faits vrais et d'ailleurs bien connus se trouvent mêlés à des erreurs, où l'on a le regret de trouver, au lieu d'un récit suivi, des déclamations singulières empruntées aux sources les plus variées, et notamment à la prophétie de Merlin. Richard mentionne le séjour de Thomas Becket à Pontigny et à Sens, son retour en Angleterre, le couronnement du prince Henri, l'assassinat du primat. Partageant une opinion qui dut être alors celle de la foule, il accuse Henri II d'avoir formellement ordonné la mort de Thomas. Il accable d'imprécations les quatre assassins normands, dont il cite les noms ; il nomme également un des ennemis les plus acharnés de l'archevêque, Renouf de Broc. Seulement il se trompe quand il dit que Thomas Becket fut décapité (*decollatus*) ; Richard écrivait au lendemain des événements ; il n'a pu les connaître que par la rumeur publique ; de là cette erreur. D'autre part, le bruit que Thomas Becket avait fait dans le monde et l'immense retentissement qu'eut son martyre (4), nous font comprendre comment l'auteur a pu connaître une partie des circonstances qui l'accompagnèrent.

A côté de Becket figure, dans la Chronique de Richard, un autre personnage également persécuté par Henri II, l'évêque Henri de Winchester, frère d'Etienne de Blois, dont le nouveau roi fit

(1) Geoffroy du Vigeois, chap. LXIV. Labbe, II, p. 315.

(2) Ms. Christine 1911 : « De puero monacho a demonio liberato. » Cf. ms. lat. 17556, p. 497.

(3) Ms. Christine 1911 : « De expulsionem sive de obitu archiepiscopi Cantuariensis. » Cf. ms. latin. 17556, p. 498.

(4) Geoffroi du Vigeois, Labbe, II, p. 318 : « Thomæ archiepiscopi Cantuariensis vita vel mors pretiosa, qualiter his diebus patrata extiterit, quia ubique scripta fertur, non est necesse nunc iterari. »

raser les châteaux, lorsqu'en 1155 il passa sur le continent (1). Moine de Cluny, l'évêque de Winchester avait conservé pour son Ordre une sollicitude qui se manifesta de bien des manières. Pressé par les lettres de Pierre le Vénérable, il vint une première fois à Cluny, lors d'un voyage à Rome (2). Puis il s'y établit pour plusieurs années, lorsqu'en 1155 il quitta l'Angleterre; ce fut lui qui rendit à Pierre le Vénérable les derniers honneurs (3). Henri de Winchester, avant de fuir l'Angleterre, avait envoyé à Cluny ses trésors (4); il en usa pour combler de biens le monastère d'où il était sorti et qu'il venait de nouveau de choisir pour retraite. Richard célèbre ces largesses dans un passage déjà cité, et son dire est confirmé par ce que rapportent d'autres chroniqueurs (5). Henri de Winchester, de retour en Angleterre, mourut le 8 août 1171 (6).

L'histoire du pieux Guillaume Maurun, qui termine la troisième rédaction, n'aurait aucun intérêt sans une description de l'île de Ré, dont nous avons déjà tiré parti (7).

III. — Quatrième rédaction.

La quatrième rédaction, représentée par le manuscrit Ottoboni 750 et le manuscrit de Pérouse, ne doit pas être attribuée à Richard. Elle mérite néanmoins d'être étudiée en passant. Il serait fastidieux et souvent difficile de rechercher tous les passages particuliers à ce dernier travail; nous nous bornerons à donner quelques exemples des additions qui le distinguent.

L'auteur de ces additions paraît avoir eu sous les yeux quelque

(1) Robert de Torigny, t. I, p. 296. Raoul de Dicet, Bqt, XIII, p. 185.

(2) *Siméon de Durham*, Bqt., XIII, p. 90.

(3) *Chronicon Cluniacense*. Bibl. Cluniacensis, p. 602.

(4) Rob. de Torigny, t. I, p. 296.

(5) Geoffroi du Vigeois, Labbe, II, p. 309 : « Eo tempore Deus suscitavit spiritum Henrici Wintoniensis episcopi, qui Cluniacensem ecclesiam, unde monachus quondam exstiterat, de suprema calamitate liberavit et sublevavit. »

Chron. Cluniacense. Bibl. Clun., col. 593 : « Cluniacum venit, eandemque ecclesiam gravis alieni ponderis (leg. æris alieni pondere) oppressam, prudentia et expensis suis omni fere debitorum alienavit onere. Ita ut tam ex persolutione debiti, quam etiam in comparandis possessionibus, necessariis etiam rei familiaris comparandis, sicut ex ore ejus auditum fuit, prolatumque ab ipso, quod plus quam septem millia marcharum argenti expenderit. Pavit enim per annum 460 monachos tunc existentes in dicto monasterio Cluniacensi. »

(6) Ms. de la reine Christine, et ms. lat. 17556, p. 499 : « Transiit autem apud Wintoniam VI idus Augusti. » Cf. Robert de Torigny, t. II, p. 30, note 1.

(7) Chap. I^{er}.

recueil d'annales monastiques analogues à celles dont Richard avait fait usage. Les lignes suivantes, où il raconte la victoire de Geoffroy Martel sur Guillaume le Gras, et la bataille de Chef-Boutonne, rapportée en d'autres termes dans la deuxième rédaction, paraissent avoir cette origine : ms. Ottoboni 750, folio 69, cf. Bouquet, tome XI, pages 285 et 286 : « Tunc Willelmus dux » Aquitanis preerat : Hic pugnavit contra Gaufridum Andegavensem comitem, captusque ab eodem Gaufrido [per] quinque annos in carcere detinetur. Postquam vero ducentis milibus solidorum redemptus est, quadragesimo die moritur. Gaufridus autem comes Agnem comitissam accepit in conjugio et comes Pictavorum efficitur... His temporibus Gaufridus, qui et Guido, dux Aquitanorum et comes Pictavorum, bellum habuit cum Andegavensibus prope castrum Chevotonum, prope Sanctonas civitatem quam eis abstulit. Factum hoc bellum anno MLXI ab incarnatione Domini. »

D'autres passages, relatifs à la naissance d'un enfant barbu, et à la sécheresse de l'année 1137, proviennent certainement d'annales monastiques :

I. Ottoboni 750, fol. 89 v°, col. 1 ; cf. Bqt., XII, page 413 : « Huic (à Guillaume IX) apud Burdegalam infans cum proluxa barba natus oblatus est, quem idem dux diligenter nutriré fecit, sed post annum moritur. »

II. Ottoboni 750 fol. 73 r° ; cf. Bqt., XII, page 414 : « Anno primo regni ejus (Louis VII), qui fuit ab incarnatione Verbi MCXXXV [II], fuit tantas siccitas in Gallia quanta retroactis seculis in eadem regione nunquam visa est aut audita, ita ut fontes et flumina, lacus, putei etiam sicarentur. Visus est etiam ignis biennio cremare sub terra qui casu aut sponte missus per rimas arenis terre in imis ceciderat, nec frigore vel gelu seu imbris extingui poterat. »

A part ces faits et quelques autres qu'il emprunte à des chroniques locales (1), le continuateur ne paraît avoir de prédilection pour aucun pays ; il écrit un livre d'histoire universelle, et loin d'en arriver comme Richard à ne plus raconter à la fin de son œuvre que des événements relatifs à une petite province, il intercale dans le récit de son prédécesseur des morceaux d'histoire relatifs au Maroc, à l'Espagne, aux empereurs. Sans doute,

(1) C'est sans doute à des annales qu'est emprunté le paragraphe suivant : « Anno ab incarnatione Domini MLXVI, regnante Philippo rege, capta est Anglia a Normannis et cometa multis diebus apparuit. » Ottob., 69 v°.

quelques-uns de ces passages viennent de la rédaction originale , aujourd'hui perdue ; telles sont évidemment l'épithaphe d'Abélard et la pièce de vers relative à la mort de Guillaume X ; nous n'avons cependant aucune raison de croire que Richard ait volontairement retranché de son œuvre des passages tels que ceux-ci :

I. Ottoboni 750 , fol. 69 v° (1066) : « Angli vero nobiles , qui » de preliis vivi evaserunt , Byzantium ad imperatorem fugerunt. » De quibus dixisse fertur : quod secure ab eo retineri possent , » quia qui terram suam amiserant , nunquam alienam acquirere » possent , posuitque illos ad custodiam palatii , quod usque in » hodiernum diem servant. »

II. Le faux empereur Henri , Ottoboni 750 , fol. 72 v° : « Hoc tempore surrexit apud Teutones quidam , Henricum im- » peratorem predictum se simulans , et multos decepit. Erat enim » fere illi per omnia similis , ita ut per Ytaliam pluribus in locis » quasi imperator haberetur. Sciebat quidem verba plurima que » imperator predictus multis secrete dixerat , que cum retractaret » hisdem viris quibus imperator in conclavi illa dixerat , non » modicum errorem audiencium cordibus generabat. Tandem ille » ex parte relicta simultate Cluniaco monasterio , sub habitu ta- » men imperiali venit et nomine , ubi se monachum fieri postu- » lans a dompno Petro Venerabili abbate loci libenter susceptus » est. Affirmavit tamen quod prius dixerat , scilicet se fuisse Hen- » ricum predictum imperatorem. Degit autem monachus in pre- » fata ecclesia , valde monachico instructus ordine. »

Quoi qu'il en soit de ces passages et des autres , la fin de la quatrième rédaction n'est assurément pas de Richard ; l'auteur y jette un coup d'œil rapide sur l'état de la France , de l'Allemagne , du royaume de Jérusalem , des Etats orientaux ; ses dernières lignes sont consacrées à l'Islande ; on est bien loin de La Rochelle , de l'île d'Aix et de Nanteuil-en-Vallée (1).

(1) V. à l'appendice les dernières pages de la 4^e rédaction.

COURTE CHRONIQUE RELATIVE A L'AUNIS

Ce n'est pas seulement dans sa grande Chronique que Richard a parlé de sa patrie, l'Aunis. Il a consacré à cette province l'opuscule publié dans le tome XII des *Historiens de France*. Ce court écrit, auquel on peut donner, à défaut de mieux, le nom de chronique, tient à la fois de la complainte et de la prophétie. Parfois l'auteur y expose les faits ; plus souvent il les remplace par des lamentations, par des prédictions dont on ne peut guère dire si elles ont été faites avant ou après les événements. On voit d'ici combien il peut être embarrassant d'avoir à interpréter certains de ces passages. Malgré son obscurité, malgré le jargon biblique dont il est plein et les prophéties à la façon de Merlin qu'on y rencontre à toutes les pages, ce singulier opuscule offre un sérieux intérêt.

Parmi les vassaux (1) les plus puissants des comtes de Poitiers figuraient les sires de Châtel-Aillon, maîtres de cette ville, du château de Lisleau, de l'île de Ré, et, s'il faut en croire le père Arcère, de La Rochelle. On a vu qu'un membre de cette noble famille, Isembert III, avait donné l'île d'Aix aux moines de Cluny. C'est son petit-fils, Isembert IV, que Richard fait ici entrer en scène. Guillaume X, qui médite de s'emparer de Châtel-Aillon, corrompt les chevaliers d'Isembert (2) et les entraîne contre leur seigneur. Cette désertion paraît avoir eu pour origine l'irritation que causait aux vassaux la liaison adultère de leur suzerain avec une femme dont Richard ne nous a pas con-

(1) Donation de l'île d'Aix à l'abbé de Cluny par Isembert III de Châtel-Aillon. Besly, *Comtes de Poitou*, Preuves, p. 354 : « Hoc laudavit, hoc concessit, et hoc confirmavit Dominus noster Guido comes Pictavorum... »

(2) Bouquet, XII, p. 418 : « Coadunatis fraudulentè Castri-Julii militibus. »

servé le nom (1). Assiégée par terre et par mer, la place tint depuis le 11 août 1130 jusqu'aux jours qui précédèrent l'Avent. Enfin Isembert, ne pouvant tenir plus longtemps, se réfugia dans le château de Lisleau, situé à quelque distance de Châtel-Aillon, entre cette ville et La Rochelle. Il résista encore, avec l'aide du Normand Guillaume, qui avait la garde du château, pendant une année entière. Enfin, obligé de se rendre, il abandonna au duc Guillaume ses deux forteresses, ne conservant que l'île de Ré et la moitié de ses anciens revenus. Isembert mourut à un âge avancé, et fut enterré avec ses prédécesseurs à Saint-Martin de l'île d'Aix.

Richard a décrit ces deux fortes places qui pendant un an et demi tinrent en échec le duc d'Aquitaine. Il rapporte qu'au siège de Châtel-Aillon (2) l'armée de Guillaume X s'étendait depuis l'église Saint-Romain jusqu'à la porte Poitevine, située à l'Est, et que du côté de la mer la ligne d'investissement entourait la partie sud de Châtel-Aillon depuis la porte Poitevine jusqu'à la porte des Poissons, qui regarde Oleron. Il ajoute : « Cette ville » forte, située sur l'Océan, ne possède aucun cours d'eau, aucun » bois, aucune source ; son seul puits est placé hors les murs, » au pied de la colline qui porte la ville et que l'on nomme Pele- » nerte. Quant aux puits nombreux que l'on trouve dans l'en- » ceinte, l'eau n'en est point potable. Châtel-Aillon est ceint de » tours et de murs si puissants, qu'il ne craint les attaques d'au- » cune machine de guerre, les assauts d'aucune armée, qu'il » défie les efforts de tout assiégeant, à condition que les habi- » tants, pourvus de pain et d'eau, veuillent le défendre. » Le langage de Richard n'est pas assez clair pour que nous puissions savoir si Guillaume X fit raser la place, ou si les murs furent seulement en partie renversés par les travaux du siège (3). On ne connaît aucun autre détail sur Châtel-Aillon au douzième siècle, si ce n'est qu'une chapelle, probablement située dans le château,

(1) P. 418 : « Insurrexerunt contra te optimates tui, clamantes et garrientes : Filii domini nostri *adulterini sunt*, ideo non imperabunt nobis. »

P. 419 : « Hujus miserie caput et initium fuit *aliena* uxor domini Isemberti, quoniam una de filiabus Belial ab omnibus dicebatur. » *L'art de vérifier* a pris le mot *aliena* pour le nom de la femme d'Isembert, qu'il nomme *Aliène* (t. II, p. 360).

(2) Ou *Castrum Julii*. Donation faite par Isembert de Châtel-Aillon à l'église de Saint-Vivien, dépendance de l'île d'Aix : « Hoc autem factum est apud Castrum-Julii in Capella *Sancti Nazarii* » (Arcère, t. II, p. 638).

(3) P. 418 : « Turres tuæ destructæ, muri tui semirutii... Inimici tui vallo circumdederunt te, et usque ad inferiora terræ prostraverunt te. »

était dédiée à saint Nazaire. Par contre, le journal d'Amos Barbot, historien de La Rochelle, contient une description de Châtel-Aillon, faite en partie d'après un procès-verbal de 1430. Ce morceau, quoique relatif à une époque bien postérieure à celle qui nous occupe, mérite d'être lu ; il montre quelle fut, même depuis la fondation de La Rochelle, l'importance de cette ville, aujourd'hui disparue (1) :

« Lequel lieu de Chastelaillon se reconnoist avoir esté ville tant par » la veue et l'estat des lieux qui sont de présent, par les vestiges des » ruynes qui en restent et se voyent jusqu'à ce jour, que par les tiltres » et proces-verbaux de la visite qui s'est faicte de l'estat auquel toutes » choses en estoient il n'y a pas deux cens ans, et en l'année mil-qua- » tre-cens-trante... Laquelle ville ancienne de Chastelaillon et première » de tout ledit pais d'Aunis, selon l'estat de ses dites vestiges et ruynes » et le susdit procès-verbal, avec le donjon qu'elle avait pour sa re- » traicte retranchement et principale forteresse d'ycelle, qui se remar- » que aussi estant assis sur une motte de terre dont il paroist une par- » tie, aboutissant par l'un de ses frons à la mer qui l'avoisinoit et la » bornoit de trop près d'une part, ayant en cette part et descente vers » la dite mer ung port et havre ou se chargeoient les vins et aultres » marchandises pour ledit pays, et de ce lieu se distribuent ès-environs » et provinces voisines. Laquelle ville en oultre estoit tellement con- » struicte et composée en son édifice et bastiment ancien, selon ce qui » en appert par les vestiges en restans et par la teneur des susditz pro- » ces verbaux, qu'elle estoit fossoyée de bons et grands fossés de tou- » tes pars sauf du costé de la dite mer ; la dite ville et son donjon » enceints et enfermés de bonnes meurailles larges de plus de six pieds » d'épaisseur, et de cinc a six toises de haulteur par dessus ses dits fos- » sés ; ayant la dite ville qui estoit de trois cens soixante cinc brasses » ou toises en sa grandeur, et le dit donjon (2), qui estoit de soixante » toises de circuit, séparé de la dite ville par fossés et pont-levis, pour » son embellissement et forteresse quatorse belles et fortes tours pour » le temps d'alors raportées par ledit procès-verbal, scavoir deux au » portal de la principale porte et entrée de la dite ville du costé du » ferme et de la terre, deux aultres à la porte (3) par laquelle on sortoit » de la dite ville au port et havre estant au pied et bas d'ycelle, regardant » le costé de la mer ; plus deux aultres tours rondes de grandeur ches-

(1) Bibliothèque nationale, ms. français 18968, fol. 8^o. L'abbé Cholet a donné dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle et de Saintes* (1864, p. 375) une copie incomplète et incorrecte de ce passage.

(2) Bqt., XII, p. 418 : « *Eliminatis hominibus a turre eminentiori.* » Il y avait donc un donjon au temps d'Isembert ; mais entre 1130 et 1430 il dut être reconstruit ou tout au moins accommodé aux règles d'une architecture plus récente. Le donjon de 1130 ne pouvait pas avoir de mâchecoulis.

(3) Peut-être la *porta Piscium*.

» cune par le dedans de trois toises, à l'entrée et pont-levis pour entrer
 » de ladite ville dans ledit domjon ou chasteau d'ycelle ; à l'un des coins
 » duquel domjon estoit la haulte et grosse tour qui paroist presque
 » toute en son entier, ayant de hault vingt toises faisant six vingt pieds,
 » et six estages sans les basses fosses d'ycelle, et le dessus de sa voulte
 » servant de garde corps qui pour la deffance du lieu estoit fait a quar-
 » neaux avec marchecoullis et archières ainsi qu'estoient les murs qui
 » ciruissoient ladite ville et domjon, à l'entour desquels murs estoient
 » toutes les aultres tours et principallemant du costé de la dite mer,
 » vers lequel estoit bastie l'église qui y estoit, le pan de laquelle faisoit
 » la dite muraille de la ville, au devant de laquelle pour marque de sa
 » supériorité sur le païs et les costes qui en despendent encores, et
 » comme le seul port et havre remarcable pour lors audit païs, tous les
 » navires qui passoient estoient obligés selon ledit procès verbal d'abais-
 » ser leur teuf (?) et pavillon en signe de soumission et déférence, à
 » faulte de quoy ils estoient arrestis et amandables. »

Nous savons, par le père Arcère, qu'en 1660, on voyait encore à Châtel-Aillon les vestiges de sept tours, et que ces débris furent anéantis par les tempêtes qui signalèrent l'hiver de 1709 (1).

L'opuscule que nous étudions ne prétend pas être une histoire suivie de l'Aunis au douzième siècle. L'auteur, sans doute, s'est borné à y mentionner les faits qui l'ont le plus vivement frappé. Après avoir raconté les malheurs du sire de Châtel-Aillon, il saute brusquement à la fin du douzième siècle, et raconte le révolte des fils de Henri II, qui suivit de près le meurtre de Thomas Becket (2). Il cite, au nombre des barons soulevés, Geoffroi de Lusignan, et fait allusion à la captivité de Guillaume le Templier, archevêque de Bordeaux (3), sans dire si c'est entre les mains de Lusignan que tomba ce prélat. Le malheur de Henri II remplit de joie notre historien, irrité contre ce prince depuis le meurtre de Thomas; il lui prédit la prochaine arrivée de Louis VII, que dans son langage énigmatique il appelle le « roi du Sud. »

La reine Alienor (4) inspire à Richard des sentiments bien différents. Il déplore la captivité par laquelle cette princesse, chère aux Poitevins, expia la révolte de ses fils. Dans un passage d'ail-

(1) *Hist. de La Rochelle*, t. I, p. 25.

(2) A ce propos, Richard confond Raimond V, qui, le 25 février 1172, vint à Limoges faire hommage à Henri II, avec Alphonse Jourdain, qui mourut en 1148.

(3) P. 419 : « Nonnulli eorum sub custodia ponuntur : Hoc damnum primum expertus est Willelmus archiepiscopus Burdegalensis. »

(4) *De aquila rupti fœderis* (p. 420) : c'est sous ce nom, emprunté aux prédictions de Merlin, que Richard désigne la reine d'Angleterre.

leurs plein de l'emphase la plus vague, il la dépeint exilée sur une terre étrangère (1), séparée de tous ses gens et de ses conseillers : « Les uns, enlevés par surprise à leur patrie, sont condamnés à une mort ignominieuse, à d'autres on enlève la vue, à d'autres s'en vont en tous lieux errer en fugitifs. » Richard termine ce morceau en prédisant à sa duchesse une prochaine délivrance (2).

Le passage suivant, où sont flétries les violences et les déprédations de Raoul de la Faye, gouverneur d'Aquitaine, n'est guère moins obscur. Ce Raoul de la Faye, de noble famille (3), était oncle de la reine Aliénor (4); c'est d'après son conseil que le duc Richard se fit l'allié du roi de France (5); il fut un de ceux qui excitèrent les fils de Henri II contre leur père (6) lors de leur première révolte. Placé à la tête du gouvernement de l'Aquitaine, ainsi que semblent l'indiquer les expressions de Richard, il se signala par ses déprédations; ses instincts rapaces s'étaient révélés dès 1163; étant alors sénéchal de Saintonge, il avait, sous prétexte de servir le roi, dépouillé le prieur de Saint-Georges d'Oleron (7); nous voyons par la petite Chronique de Richard que son administration ne cessa pas d'être violente, et qu'il fut enfin expulsé de sa charge par le roi d'Angleterre (8). Il paraît dès lors avoir mené une existence de pillard (9). Malheureusement Richard ne donne pas la date de cette destitution qui provoqua dans tout l'Aunis une explosion de joie (10).

(1) P. 420 : « Idcirco translata es de terra tua, et deducta ad terram quam ignorasti. »

(2) « Appropinquat enim dies quo a filiis tuis liberaberis, et ad terram tuam reverteris. »

(3) « ... Radulfi de Faya, qui fuit frater Guillelmi vicecomitis de Castellayrac. » Geoffroi du Vigois, Labbe, II, p. 391.

(4) « ... avunculus reginæ Alienor. » *Raoul de Dicet, Imag. historiarum*, Bqt., XIII, p. 190.

(5) *Benoît de Peterborough*, Vie de Henri II, Bouquet, XIII, p. 150.

(6) *Raoul de Dicet*, Bouquet, XIII, p. 190. *Chronicon Turonense*, Bouquet, XII, p. 477.

(7) Bouquet, XII, p. 488 (1163), continuation de la chronique de Vendôme. Henri, sollicité par une ambassade du prieur, avait rendu à la communauté de Saint-Georges l'argent extorqué.

(8) Bqt., XII, p. 420 : « Quia quanto gradus ejus altior fuit, tanto casus ejus gravior — Rex Aquilonis de Neustria rugiet, » etc.

(9) P. 420 : « Egressus de finibus nostris, exul cum prædonum multitudine per diversas provincias rapiendo latitat. »

(10) P. 420 : « Vox exultationis ab insula Oleronis audita est, vox gaudii et tremoris a Rupella. »

Il est également difficile de savoir à quelle année se rapporte le soulèvement de La Rochelle auquel font allusion les passages suivants. Peut-être doit-il être placé à l'année 1188. On sait qu'en 1188 les barons aquitains et poitevins, et entre autre Geoffroi de Lusignan, se soulevèrent contre leur seigneur. Richard, s'il faut en croire Benoît de Peterborough (1), réprima cette révolte avec férocité : « Il assiégea les châteaux et les places fortes, les prit et les força, brûla les villages et en emmena le butin, déracina les arbres fruitiers. » Henri II, mécontent de son fils, eut beau soutenir de son argent les barons révoltés (2), Richard ne s'arrêta qu'après les avoir tous réduits à l'obéissance. Or, le texte que nous étudions parle de gens révoltés contre Richard Cœur de Lion, qui vont chercher du secours auprès de Henri II : « Malheur à ceux qui se rendent auprès du roi du Nord pour chercher de l'aide (3) ! » L'auteur nous dépeint la terreur qu'inspirait l'approche de Richard (4). Il semble dire que La Rochelle, pour lui résister, se fortifia et se ceignit de fossés (5) que remplissait l'eau de la mer. Il prédit à La Rochelle sa ruine, dont il rend responsables les riches habitants de cette ville. Puis, s'adressant à une tour qui, sans doute, défendait l'entrée du port, il lui annonce, dans une bien singulière apostrophe, que les ennemis, après l'avoir attaquée, s'enfuiront couverts de honte (6). Quel parti peut-on bien tirer de ces déclamations confuses ? A part ce seul fait que les Rochelois prirent part à la révolte de 1188, on ne peut trouver dans tout ce morceau aucun renseignement positif. Richard fait-il allusion à des événements passés, ou sommes-nous en présence de véritables prédictions ? La Rochelle fut-elle vraiment, comme le veut l'*Art de vérifier* (7), traitée avec la dernière

(1) Bouquet, XVII, p. 479.

(2) Giraud le Cambrien, *De instructione principis*, Bouquet, XVIII, p. 145 : « præmissa pecunia grandi, majorique promissa. »

Raoul de Dicet, Bouquet, XVII, p. 622 : « Gaufridus, regis Anglorum fultus auxilio simul et pecunia, sicut dicitur, comiti restitit, sed parum profuit. »

(3) P. 420 : « Væ iis qui vadunt ad regem Aquilonis, ad auxilium quæren lum. » Cette hypothèse appartient aux éditeurs des *Historiens de France*, p. 421, note.

(4) « O! fugite a facie Ricardi Aquitanorum ducis. »

(5) « Muros suos cum fossis dupliciter augebit. Circuibit eam undique mare, rumorque tanti operis transcendet Alpes. »

(6) « Et tu, turris maritima, cum propugnaculis in altum firmiter ædificata, filii alieni venient usque ad te; sed pudoris ignominia cooperti, singuli ad terram suam fugient. »

La fin de ce passage renferme des indications géographiques dont le sens est fort obscur.

(7) T. II, p. 363.

rigueur, ou bien fut-elle vainement assiégée? Enfin, si dans ce morceau, Richard ne fait qu'exprimer ses craintes ou ses espérances, ce qui n'est pas impossible, est-il absolument certain que le soulèvement de La Rochelle ait amené le duc Richard sous ses murs? La réponse à ces différentes questions ne paraît pas se trouver dans le court écrit que nous venons d'examiner.

CATALOGUE DES PAPES

On a vu que dans le manuscrit de Colbert (5014), la Chronique de Richard contient un grand nombre de mentions relatives aux papes. Cette petite chronique pontificale, qui est dispersée par tout le manuscrit, se trouvait certainement mêlée à la première rédaction dont ce manuscrit est un extrait ; dans la deuxième, au contraire, elle n'est plus représentée que par quelques indications isolées. — Richard commença par réunir en un corps toutes ces phrases qui, dans sa Chronique, étaient mêlées à des morceaux bien plus nombreux et plus considérables. C'est ce travail que représente à nos yeux le catalogue inséré par lui dans son manuscrit d'étude (fol. 9 v^o, 12 v^o). Il compléta ensuite cette œuvre par des additions, il la continua jusqu'au pontificat d'Alexandre III, y joignit enfin une liste des cardinaux ; le catalogue des papes, ainsi transformé, prit place à la suite de la deuxième rédaction ; nous le retrouvons en effet dans les manuscrits latin 4934 et Ottoboni 481. En même temps qu'il remaniait sa Chronique, Richard a continué de mettre au courant le catalogue qui figure dans le ms. de la reine Christine (1), continué jusqu'en 1173, et terminé par une phrase relative à Rodolphe, abbé de Cluny.

La liste des papes dont Richard est l'auteur ne se retrouve pas, quoi qu'en aient dit Montfaucon, Laporte du Theil et Bethmann, dans les manuscrits 3765 et 4969 du fonds du Vatican (2).

(1) Fol. 98 v^o.

(2) Pour le ms. 3765, voir Montfaucon, t. I, p. 110, D ; Laporte du Theil (Moreau, 1266), t. VII des notices et extraits des mss. de Rome, p. 205 ; Bethmann, p. 237 (*Archiv*, t. XII).

Pour le ms. 4969, voir Montfaucon, t. I, p. 130, D.

L'erreur de Montfaucon provient du catalogue même de la Bibliothèque Va-

Nous n'avons que peu de chose à dire de cet abrégé presque toujours dépourvu d'originalité. Richard y insère à mesure la liste des abbés de son ordre ; on remarquera le passage assez long qu'il consacre , à propos d'Adrien IV , à Pierre le Vénéral. Le dernier passage du catalogue , tel que l'a imprimé Muratori , contient quelques renseignements sur l'élévation d'Alexandre III au trône pontifical.

La liste des cardinaux , qui suit , a été copiée par Martin le Polonais et Bernard Gui.

ticane, ainsi que l'indique cette note du ms. latin 14188 de la Bibliothèque Nationale.

Recherches faites dans la Bibliothèque du Vatican à la prière du R. P. dom Nicolas le Nourry, p. 10 : « Cod. 4969. Sæculo XIII scriptus codex. Bibl. Vatican. Richardi monachi Cluniacensis chronica incipit : Jesus Christus filius Dei. Notat Holstenius quod non sit Richardi, sed recentioris alicujus. »

CONCLUSION

Les écrits de Richard ne pouvaient manquer d'être utilisés par quelques-uns de ses successeurs. Après le travail de M. Weiland, nous n'avons plus à rechercher dans quelle mesure en a fait usage Martin le Polonais, qui le cite dans sa Chronique (1). Bernard Gui le nomme dans ses *Flores chronicorum fusiores*, à propos de l'avènement de Jean sans Terre (2); il paraît donc avoir connu un manuscrit continué, à moins qu'il n'ait commis une erreur de nom. C'est à propos d'Innocent III qu'Amalric Auger, dans son histoire des papes, a nommé Richard (3); mais nous ne savons s'il l'a réellement connu.

La chronique de Richard a dû se trouver, au moyen âge, dans bien des bibliothèques. Celle de saint Martial en possédait deux exemplaires, dont l'un s'étendait seulement jusqu'à Jules César (4). Son nom se rencontre encore dans un manuscrit de Saint-Victor (5), au milieu d'une liste d'auteurs. Ces indications ne donnent peut-être qu'une idée incomplète du rôle joué dans la

(1) Pertz, *Scriptores*, tome XXII, p. 407 et 408; *Archiv*, XII, 1872.

(2) Ms. latin 4975, fol. 62 v^o, col. 2 : « Huc usque cronica Richardi monachi Cluniacensis protenditur et terminatur. » C'est cette même phrase que Le Beuf a trouvée dans le manuscrit duquel il a extrait les trois fragments relatifs au prieuré de la Charité-sur-Loire; seulement elle prend place, paraît-il, à l'année 1216.

(3) Muratori, *Scriptores*, t. III, 2^e partie, col. 378 : « Secundum Ricardum monachum monasterii Cluniacensis, cujus chronicae heic terminantur. »

(4) *Chroniques de Saint-Martial* (Soc. de l'hist. de France), p. 333; catalogue rédigé par Bernard Itier : « Cronica Gaufredi de Bruil, ubi est epistola presbiteris Johannis, et cronica Richardi usque ad Julium Cesarem, » etc.

Autre catalogue, p. 346 : « Vita Sancti Gauterii et cronica Ricardi Cluniacensis in uno. »

(5) Ms. latin 14663, quinzième siècle, fol. 239 v^o : « Cronica Ricardi monachi Cluniacensis. »

littérature du moyen âge par l'auteur d'une compilation si vaste, composée de si nombreux éléments.

C'est à titre de compilateur qu'un écrivain comme Richard pouvait être goûté au moyen âge. Ses contemporains et les hommes des deux siècles suivants n'ont certainement pas manqué d'apprécier son œuvre. Ils y ont trouvé d'abord une partie des notions vagues et parsemées d'erreurs que l'on possédait alors sur l'antiquité orientale, judaïque, romaine, et cette suite des empereurs et des souverains pontifes qui, pendant longtemps, servit de fondement à tant de chroniques. Ils y ont lu les exploits fabuleux d'Alexandre et la légende d'Arthur qui, pendant si longtemps, ont passionné nos ancêtres. Ils y ont enfin trouvé un récit détaillé de la première croisade, et l'on sait que ce souvenir, glorieux entre tous, inspirait alors aux chrétiens de nos contrées un enthousiasme déjà mêlé de craintes et de regrets. Tout le monde se passionnait pour ces grands sujets; personne, au contraire, ne dut songer aux passages originaux, aux détails d'histoire locale par lesquels se termine l'œuvre de Richard. Voilà pourquoi les manuscrits de la deuxième rédaction, où tant de place est donnée à la première croisade, sont les plus répandus, tandis que les additions recueillies par Du Chesne et le « *De destructione Castri Julii* » ont à peine été reproduits.

De nos jours encore, les histoires universelles composées au moyen âge méritent d'être lues et analysées. Elles nous révèlent d'abord les goûts de nos devanciers, le degré de leur érudition, le profit qu'ils savaient en tirer. En même temps il en est peu qui ne contiennent dans leurs dernières pages quelques faits contemporains de ceux qui les ont écrites, étrangers aux autres histoires ou tout au moins présentés d'une manière originale. Nous avons trouvé à la Chronique de Richard ce double caractère. L'étude des nombreuses pages empruntées par l'auteur à une vingtaine d'ouvrages présente par elle-même un certain intérêt. Elle nous a de plus amené à faire un choix dans la dernière partie de sa Chronique, à mettre à part quelques sèches indications, derniers restes d'annales aujourd'hui perdues, et quelques autres passages, nés de la tradition orale ou de souvenirs personnels. Ces derniers morceaux, malgré les obscurités qui en rendent la critique si malaisée, demeureront acquis à l'histoire du douzième siècle.

APPENDICE

LETTRE DE RICHARD A PIERRE LE VÉNÉRABLE.

Nous publions cette lettre d'après le ms. de Pérouse, en tenant compte, quand il y a lieu de le faire, des variantes que présente le ms. Ottoboni 750.

Venerabili patri suo, Petro Cluniacensi abbati, frater Ricardus eternis (1) perfrui bonis.

Licet stulticiam simulaverim scribens puerilia, hoc est hystorias (2) veterum replicando, compilando, in unum congerendo, tamen presenti tempori nil utilius retractandum fore perspexerim (3), presertim cum aut inopia aut inercia scriptorum fere que (4) a quadringentis annis gesta sunt oblivioni tradita esse non sit dubium; ideo mihi, etsi non omnia summam (5), tamen que (6) scire potui usque ad tempora nostra, posteritati providens, adnecti placuit, et que sub eodem tempore diversis terrarum partibus gesta sunt, quamvis sepe varia, sub una clausula rationis sunt posita. Si qua eciam portenta aut fames, aut eclipsis solis et lune, aut qui viri clari sub quibus regibus claruerunt, aut aliquid tale contigisse alicubi compertum est, hoc eciam memorie tradidi, ut si quid (7) hujusmodi quandoque contigerit, ex (8) comparacione preteritorum sciat illa judicare non ignara posteritas. Hoc eciam lectorem admonere placuit, ut si quid sub dubio in hoc ponitur opusculo, non ex ignorancia nostra processit, sed ex scriptorum precedencium discordia sumpsit exordium. Nam cum in pluribus plures discordent, rem de qua lis oritur, prout gesta est aut geri potuit, sub aliqua opinione poni congruum erat. Ceterum non verborum faleris (9), sed inculto sermone nec satis currenti oracione, presens opus exaravi. Unde tu, pater, qui epistolari (10) stilo pene

(1) Ottoboni. « Richardus externis. » — (2) Ottob. « ystorias. » — (3) Ottob. « perferim. » — (4) Ottob. omet « que. » — (5) Ottob., Pérouse. « summam. » — (6) Ottob., Pér. « quam. » — (7) Ottob. « si quis. » Pér. « sicut. » — (8) Pér. « et. » — (9) Ottob. « falleris. » — (10) Ottob. « que epulari. »

Tullium imitaris, et in ratiocinando, dum scripturas edisseris, te alterum Tertullianum (1) emergis, paupertatem vene nostre, queso, non dedigneris aspicere, et male sonancia verba gratuita (2) bonitate reseces, et suppleas imperfecta. Multum enim confert materie arguta verborum urbanitas; inde qui alterius gesta scribit favorem lectoris acquirit, et fere non minus scriptor operis quam factor (3) ejusdem rei majorum (4) judicio comprobatur habere. Non enim lignorum sectores aut partitores gloriam fabrorum (5) qui ea dolant, poliant, adaptant, promereri consueverunt; quod quia me (6) facere sensus inopia labor operis Dei continuus prohibuit (7), tibi quasi lignorum materiem (8) de silva librorum advectam ad componendam fabricam gratis offerro, ut quicquid laudis inde acquiritur tibi totum ascribatur (9). Quamvis enim fratres nostri jam libenter opusculum legant, multum avidius illud expectent (10), si de tui torrente ingenii respersum viderint. Nichil siquidem nomen tuum ita perhenne reddiderit, qualiter tua vel aliorum de te aut ad te scripta fecerint (11). Ideo memoriam tui cedulais (12) nostris semper inseram, ut nomen tuum posteris vivat et ametur. Hoc itaque ere (13) perhennius, auro melius, gemmis preciosius judicare priores (14).

Hoc opusculum excerpti (15) de libris Augustini, Jeronimi, Ysidori, Theodulfi, Josephi, Egesippi (16), Eutropii, Titi Livii, Suetonii (17), Ainoini (18), Justini abbreviatoris seu excerptoris (19) Pompeii Trogi (20), Friculphi (21), Orosii, Anastasii bibliothecarii Romane (22) sedis, Annei (23) Flori, Gregorii Turonensis, Bede, Adonis, Gilde Britonensis (24) hystoriographi (25), Pauli monachi Langobardorum hystoriografi (26), et quorumdam aliorum.

—

FIN DE LA TROISIÈME RÉDACTION.

D'après le ms. 1911 du fonds de la reine Christine, fol. 89 r°, colonne 2, à 91 v°, colonne 1.

... et porte ejus excelse igne combuste sunt (27).

(1) Ottob. « Tercullianum. » — (2) Ottob. « gratuite. » — (3) Ottob. « factor operis quod scriptor. » — (4) Ottob. « malorum. » — (5) Ottob. « fabcorum. » — (6) Pér. omet « me. » — (7) Ottob. « proibuit. » — (8) Ottob. « materiam. » — (9) Ottob. « asubatur. » — (10) Ottob. « expectant. » — (11) Ottob. « fecerunt. » — (12) Ottob. « scedulais. » — (13) Ottob. « exe. » — (14) Pér. « explicit prologus. » — (15) Pér. « excersi. » — (16) Ottob. « Egisippi. » — (17) Ottob. « Sii, Etonii. » — (18) Ottob. « Aunomi. » — (19) Pér. « exceptoris. » — (20) Ottob. « Pamperi Trogi. » Pér. « Pampeii Trogi. » — (21) Ottob. « Friculfi. » — (22) Ottob. « bibliothecarii racione. » — (23) Pér. « Amei. » — (24) Ottob. « Britonum. » — (25) Ottob. « istoriografi. » — (26) Ottob. « istoriographi. »

(27) C'est par ces mots que la Chronique se termine dans la 2^e rédaction.

De Henrico apud Londoniam coronato.

Non post multos annos, videlicet MCLXX incarnationis Domini anno, Henricus rex Anglorum coronari fecit Henricum filium suum natu majorem in Anglia, in die nativitatis Sancti Johannis Bapstiste apud Londoniam. Post paucos vero dies tradidit nuptui filiam suam Anfors parvo regi Hispanie. Antea quidem copulaverat matrimonio filiam suam Matillam nomine duci Danorum.

De Sarlatensi submersione.

Interea diebus istis surrexit in pago Petragoricensi res difficillima, nostris temporibus inaudita, in vico qui dicitur Sarllaz. Vicus iste inter medium montium in convallibus positus est. Ibi cenobium monachorum prepotens in honore Sancti Sacerdotis est consecratus (*sic*). In eodem vico audivimus duas mulieres, de filiabus scilicet Belial, habitaculum habere; quarum una sortilega, aliisque viciis apud nos inusitatis dedita,

Sed ejus crimina per sua nomina nolo notare,
Que sapiencia vel reverencia nescit amare;

altera vero siccaria adulterinoque concubitu polluta, insuper mariti sui violenta interfectrix inventa est, ut sequens pagina legentibus demonstrabit. In predicto monasterio erat quidam cucullatus nobilitatis lampade non obscurus, divitiis affluens, sed incestui atque voluptati carnis deditus. Hic vero monasterium suum corrupit; insuper quicquid erat religionis vel discipline perdidit et confudit. Iste tantus ac talis inter suos sicarius invenitur. Cupiebat enim, ut solitus erat, adulterium adimplere cum supradicta adulterata, et quia non potuit ut voluit, furtivo silencio inter utrumque virum innocentem interemerunt, sepelieruntque cum infra septa domus sue. Non post multos dies ipsa mulier posita in patibulo confessa est, unde igne concremanda adjudicata est. Cucullatus inhebrans terram cruore capitur, vinculis ferreis alligatur, ponitur in carcerem, abbati suo, qui tunc Rome erat, ad judicandum tradendus. Igitur antequam prenominata mulieres igni traderentur, ligate sunt ad columpnam marmoream que erat in platea ante ecclesiam Sancti Sacerdotis. Dumque ibi consisterent ad spectaculum et ad derisionem tocus populi, vindicta Dei venit, non solum super eos, ut disperderet memoriam eorum de terra, sed et super villam et habitatores ejus. Ecce turbo volaux vento similis irruit a regione deserti cum magno impetu aquarum, subvertens a fundamentis domos ipsius ville ad dexteram sive ad sinistram, non solum ligneas, set et lapideas; heu, pro dolor! ecclesia Sancti Sacerdotis usque ad III^{or} vel quinque cubitos lignis, lapidibus, terra, sabulo in altum impleta est. Columpna illa marmorea a loco suo evulsa translata est cum duabus sacrilegis mulieribus in locum illum ubi vestigium illius amplius non potuit inveniri. Testati sunt nobis

viri fide digni quod submersione illa pene trecenti homines utriusque sexus perierunt. Hoc autem totum factum est ad correctionem illorum qui viderunt et audierunt.

De puero monacho a demonio liberato.

Anno itaque preterito circa translationem Sancti Benedicti evenit in territorio Pictavensi res stupenda nimis et admiranda. Erat quidem in eadem provincia non longe a Carroffio monasterio vallis quedam non maxima, aspectu florida, nimis amena atque frondosa, ac omni religioni grata. In hac igitur valle cenobium est monachorum quod dicitur Nantholium, in honore Sancti Benedicti consecratum. Ante fores hujus monasterii fons est premaximus, quadris lapidibus undique circumdatus. Fons iste visu est delectabilis, abilis ad potandum :

Fons tamen hic nitidis ridet salientibus undis.

Ibi multitudo piscium cotidianum victum a fratribus ejusdem monasterii expectantium. Audi nunc mirum, quisquis miracula queris. Erat in eodem cenobio quidam puerulus monachus adhuc sub custodia positus, qui a maligno spiritu invasus factus est quasi mortuus. Quod videntes confratres sui, ad auxilium divinum currentes, psalmis et hymnis, canticis dignis ceperunt implorare misericordiam Jesu Christi, ut sicut ipse demonium mutum ab homine obses[s]o ejecit, ita malignum istum a puero innocente eiceret. Quod sciciens hostis perversus, non valens diutius divine resistere voluntati, cepit monachos illos verbis mendosis atque contumeliosis afficere. Monachi vero semper orationi atque obsecrationi instabant, Dei misericordiam expectantes et Sanctorum illorum quorum reliquie in presenti ecclesia habebantur. Iterum atque iterum malignus interrogatus a fratribus quo nomine vocaretur, nominavit se Barachinum. Hic autem Barachinus bis aut ter, ut supra dictum est, invasit puerum illum. Puer vero ad ultimum illustracione divina circumdatus a tanto invasore liberatus est. Inde reversus ad se fratribus interrogantibus eum ita respondit, dicens : Ego autem dum a maligno spiritu obprimebar, eram quasi mortuus, nec alicui respondere valebam ; eram quasi sub molari lapide constitutus. Hec et hiis similia et multa alia puerulus referebat.

De expulsione sive de obitu archiepiscopi Cantuariensis.

Locuturus de archiepiscopi Cantuariensis obitu sive de ejus decollacione, primum de ejus expulsione ab ecclesia sua ut a fide dignis veridica relacione didici explicabo. Notum est per totam Angliam, Galliam atque Aquitaniam, quod rex Henricus maximo furore permotus cucurrit adversus metropolitanum Cantuariensem erecto collo, et pingui cervice contra eum armatus est. Archiepiscopus vero humilitate et paciencia vo-

lens ejus vasaniam (*sic*) mitigare, secessit in partes Galliarum, in loco qui dicitur Pontiniacus, non longe ab urbe Autisiodorensi, ubi cum magno honore et reverencia a fratribus ejusdem loci quamdiu voluit susceptus est. Placuit autem Ludovico regi Francorum ut eum a predicto loco revocaret, deditque ei locum ad habitandum infra Senonum civitatem, ubi de mensa regis vixit quamdiu ibi velut exul latitavit. Post multos vero dies reformata formidolosa pace cum rege Heynrrico, ut in sequentibus apparebit, per manum domni Lodovici et aliorum nobilium virorum, ecclesia Cantuariensis pastorem suum recepit. Hiis ita transactis, eodem tempore placuit regi Heynrrico ut coronam tocins Anglie filio suo Heynrrico natu majori imponeret. Sed si verum est quod ait Salomon: *We terre cujus rex puer est, et cujus mane principes comedunt*, ergo vhe terre Anglie, cujus rex pueriliter egit, fundendo sanguinem metropolitani episcopi. Convocato itaque Eboracensi archiepiscopo cum aliis coepiscopis et abbatibus, imposita est corona predicto puero apud Lundoniam in nativitate Sancti Johannis Babtiste. Et quoniam metropolitanus Cantuariensis ad hoc opus non fuit evocatus, valde displicuit ecclesie sue, cujus hoc officium erat. Inito itaque consilio ex precepto Alexandri summi pontificis, qui tunc in Apulia apud Beneventum pontificabatur, posuit sub interdictu et justicia archiepiscopum Eboracensem cum aliis episcopis et abbatibus qui huic operi interfuerunt. Quod ut nunciatum est regi Heynrrico, qui tunc in Normannia morabatur, duplici furore permotus, missis satellitibus suis, precepit ut metropolitanum Cantuariensem convenirent, ut justicia quam posuerat quam cicus ab eo relaxaretur, alioquin ut ubi inveniretur furenti gladio transverberaretur; quod et factum est. Decollatus igitur IIII kalendas Januarii, et a suis honorifice et laudabiliter in ecclesia sua sepultus, sonitu nefando, clamore horrido repletur Cornubia, repletur et omnis Anglia; vox in Oriente, vox in Occidente, vox in Meridie, vox in Septentrione audita est, ploratus et ululatus multus. Ecclesia Cantuariensis plorans tanti pontificis decollacionem: *Vhe gladiatoribus istis! Vagi et profugi sint super terram. Obscurentur oculi eorum, ne videant ortum surgentis aurore; et quoniam ausi sunt mittere manum suam in episcopum Domini, pereat memoria eorum de terra, nec celebretur nomen eorum in plateis; et quia fuerunt rebelles equitati, et ignoraverunt justiciam, maledicta sit pars eorum in terra, nec ambulent per viam vinearum.*

Honus in Anglia.

Honus in Britannia majori. Jam misterium iniquitatis operatur; jam, ut ait Ambrosius Merlinus, cultus religionis delebitur, et ruina ecclesiarum patebit. Coronabitur Germanicus vermis, et eneus princeps humiliabitur; terminus illi positus est quem transvolare nequibit. Populus namque in ligno et tunicis ferreis superveniet, qui vindictam de nequicia illius sumet. Nitentur posterii ejus transvolare superna, sed favor novo-

rum sublimabitur. Vhe regi Heynrrico, quia manus ejus sanguine plene sunt; vhe ei quia ascendit cubile matris sue, et maculavit stratum ejus, fundendo scilicet sanguinem metropolitani! Vhe regi Anglorum, quia appropinquat exterminium ejus! Revelabit ecclesia Romana iniquitatem ejus, et ecclesia Gallicana consurget adversus eum, quoniam, ut ait Johannes Crisostomus, prophanavit templum, sacerdocium sustulit, confudit ordinem, temeravit regnum, corruptit quicquid erat religionis, quod legis, quod discipline perdidit et confudit. O sancte ecclesie persecutor, ubi est pudor, ubi est lex, ubi ipsius jura nature? Simul omnia te vivente confusa. Te mors tanti pontificis accusat. Te divulgat producta in publicum pena. Ubi, ubi sunt gladiatores tui, Rainaldus scilicet filius Ursi, Willelmus de Trachi nepos ejus, Hugo de Morvilla, Richardus Britto, qui magis impietati quam justicie Dei paruerunt? Ubi est Ramnulpus de Broco, qui exacuit linguam suam ut gladium, incitans eos ad tanti pontificis interfectionem? Fiat habitatio eorum deserta, nec sit qui inhabitet in tabernis ejus. Vivos absorbeat eos terra, sicut deglutivit Dathan et Abiron, cum familia sua, quia non veriti sunt furenti gladio extinguere lucernam in ecclesia Cantuariensi.

De transitu Henrici Wintoniensis episcopi.

Per hoc idem tempus, eodem scilicet anno quo dominus Thomas prefatus archiepiscopus sub rege Heynrrico palmam martirii adeptus est, dominus Heynrricus Wintoniensis episcopus, vir per omnia laudabilis atque optimis comparandus, senex et plenus dierum, migravit ad Dominum; transiit autem apud Wintoniam VI^{to} idus Augusti, sepultus in ecclesia sua honorifice, quam per XL annos digne et laudabiliter rexerat. Nullus ante eum eo nobilior in eadem ecclesia surrexit; nullus ei potentia, divitiis, successibus, strenuitate, largitate equiparari potuit. Pavit steriles, viduis et orphanis benefecit. Idcirco risu implebitur os ejus, et labia ejus júbilo. Non aperiantur ei porte mortis, non videat hostia tenebrosa, sed videant oculi ejus rivos fluminis, torrentes mellis et butiri. Fuit precipuus amator Cluniacensis ecclesie matris sue; multum eam dilatavit in auro, in argento et in aliis rebus, ut testantur hii qui viderunt et audierunt. Hoc testatur vas aureum lapidibus preciosis adornatum, quod pendet super majus altare, ubi corpus Domini jugiter conservatur. Testantur et hoc domus lapidee cum duabus capellis, quas infra claustra ipsius monasterii miro ordine collocavit. Ipse vero sui non inmemor sollerti vigilancia instituit ut ejus anniversaria dies octo diebus a conventu Cluniacensi annuatim celebraretur, et de redditibus illis, quos proprie ad hoc a quodam nobili viro comparaverat apud Laudunum castellum trans Ararim iisdem diebus fratribus plenaria refectio prepararetur; verum ut ipse disposuit ita Cluniacus tenet, semperque tenebit. A passione Domini usque ad obitum ejus annus millesimus CLXXI computatur.

De viro hospitalitati dedito et de paupercula contracta.

Circa hec tempora evenit in terra nostra res quedam satis admiranda atque omnibus fidelibus amplectenda. In provincia Sanctonensi, in finibus tamen territorii Alniacensis, est insula quedam nomine Re. Insula hec miliario uno a continenti terra sejuncta, habet in fronte nemus Furiacense et linguam maris patentem usque ad introitum Rochelle prolattam. In hac insula est quedam parrochialis ecclesia in honore Sancti Martini fundata, in cujus diocesi vir quidam proveccte etatis, Willelmus Maurum nomine, habitabat. Vir iste misericordie visceribus affluens, hospitalitati pauperum semper erat deditus. In domo ejus quedam paupercula mulier precibus ejus victa quasi peregrina habitabat. Illa vero infirmitate que paralysis vocatur valde constricta et attenuata a lecto suo moveri per se non poterat. Prefatus siquidem vir quicquid sibi necessarium erat sub Christi titulo ei administrabat. Mira dicturus sum : ipse vero, ut sui testantur, eam in ulnis suis ad necessaria nature sepius portabat et reportabat. Hujus hospitalitatis preconium a vicinis suis ubique recolitur et divulgatur. Venit enim dies quo prefatus vir de presenti seculo nequam eripitur. Tota domus ejus ploratu et ululatu repletur. Paupercula vero mulier audito clamore interrogavit quid hoc esset. Responsum est ei quod bajulator ejus ex hac vita transiret. Illa econtra clamavit : « Et ego eum sequar quocumque ierit, quia Deus ejus Deus meus. Terra que cum morientem susceperit, in ea moriar, ibique cum eo locum sepulture accipiam. » Et continuo spiritus ejus discessit ab ea. Quid plura? Eorum corpora ibidem feretris coaptata ad ecclesiam delata sunt, ubi peractis officiis que in agendis mortuorum solent fieri, amborum corpora ibidem in pace sepulta sunt, et, ut credimus, nomina eorum vivunt in secula.

MORCEAUX QUI, DANS LE MS. DE LA REINE CHRISTINE, TERMINENT
LA LISTE DES CARDINAUX ET LE CATALOGUE DES PAPES.

Dans le ms. 1911 de la reine Christine, la liste des cardinaux est placée avant le catalogue des papes, au lieu de se trouver après lui comme dans la deuxième rédaction ; de plus, l'un et l'autre se terminent par les passages que l'on va lire. Nous indiquons par des lignes de points les parties déjà connues.

Christine, 1911, fol. 97 v^o, colonne 2 : *De VII episcopis qui sunt vicarii domini pape. Noverit universalis ecclesia (cf. Muratori, Antiquitates, tome IV, colonne 1112)... sicut a sanctis patribus inibi constitutum est.*

98 v^o : *De abbati[is] que sunt Rome. Isti sunt abbacie (sic) que sunt*

Rome : S. Pauli apostoli via Hostiensi ; S. Laurentii via Tiburtina ; S. Agnetis via Numentana ; S. Pancracii via Aurelia ; S. Cesarii in palatio LXX^{ta} regum ; S. Gregorii ad clivum Scauri, ibi habetur pars quedam brachii Sancte (*sic*) Andre ; S. Marie in Monte Adventino ; ibi habetur de corpore Sancti Savini episcopi ; S. Alexii in eodem monte ; ibi corpus ejus et Sancti Bonifacii martiris habetur ; S. Prisce et Aquile , ubi sunt corpora eorum partim ; S. Sabe Celle Nove, ubi est capud Sancti Tiburtii ; S. Silvestri in vico Aureo inter duos ortos ; hanc edificavit Dionisius papa ibique requiescit ; S. Marie in Capitolio , ubi ara est filii Dei ; S. Blasii juxta palacium Trajani imperatoris ; S. Agathe , que est sub Subure monte ; S. Laurentii in Pariperna (*sic*), ubi fuit positus in craticula ; S. Thome juxta formam Claudiam ; S. Blasii inter Tiberim et pontem Sancti Petri ; S. Trinitatis Scotiorum ; S. Valentini juxta pontem ; S. Marie in castro Aureo ; S. Marie in Pallata (*sic*) ; ibi sagittatus est Sanctus Sebastianus ; S. Marie in monasterio juxta Sanctum Petrum ad Vincula.

Catalogus Romanorum pontificum. Beatus Petrus... surrexerunt non minima.

Anno itaque XI pontificatus hujus, Cantuariensis ecclesia sub Henrico impiissimo rege a nefanda trinitate suo antistite privata est sub die III^{to} kalendarum (*sic*) januarii mensis ; unde eadem ecclesia merore confecta conqueritur dicens :

De profundis clamito
Nec solito
Luctu se vox exerit,
Nec deserit
Dolorem.
Fontem fundo lacrimis
Ab intimis ,
Cor expavens scaturit,
Et parturit
Merorem.

Eodem vero anno quo hec facta sunt domnus Heynrricus Wintoniensis episcopus iturus ad Dominum quievit in pace ; precipuus enim ecclesie Cluniacensis benefactor, unde benedicat eum (103 r^o) Dominus ex Syon et videat omnibus diebus bona que sunt in Jherusalem.

De obitu Stephani Cluniacensis abbatis. Anno igitur incarnationis Domini nostri Jhesu Christi millesimo CLXXIII , pridie k. augusti , pontificatus vero Alexandri XIII anno, obiit domnus Stephanus abbas Cluniacensis , sepultus in eadem ecclesia quam ipse rexerat per annos XI. Huic successit domnus Rodolphus , prior de Caritate , nobili genere ortus.

FIN DE LA QUATRIÈME RÉDACTION

Ces pages sont publiées d'après le ms. de Pérouse, mais on a tenu compte des variantes les plus notables que présente le ms. Ottoboni 750.

Ms. 16015 de Pérouse, fol. 88 v°, colonne 2; ms. Ottoboni 750, fol. 70 r°.

« ... moriens instituit (1). De quo suo loco dicendum plenius arbitror.

In diebus illis Ildefonsus Hispanorum Christianorum regnum tenebat, vir ultra antecessores suos sciencia, potentia, divitiis fulgens (2), ita ut de omnibus Moabitibus qui sunt in Hispania tributum quod Param vocant (3) uno quoque anno acciperet. Sed dum nimis eos (4) parat, volens omnes eorum firmitates in manu sua habere, ipsi ad auxilium sui regem de Marioc cum suis Mauris advocant (5), qui non solum eos a Christianis liberat, sed etiam omnes nobiles eorum deduxit ad nichilum et suis Mauris omnem potentatum (6) Y[s]panorum Sarracenorum tribuit. In hoc tempore [Anselmus] (7) philosophus in Frantia floruit, deinde Canturiensis (8) archiepiscopus ordinatus sanctitate pollens migravit ad Christum.

Willelmus cognomine Rosseth... ut non sit facile singulis immorari. Hoc tantum est quod (9) inde egredientes [sive cum licencia] vel etiam sine licentia prepositorum suorum omnem fere mundum repleverint.

[Per hec tempora (10) tale quid fertur contigisse pago Cenomannico. Rusticus erat cumfamulus pedisse quam ardentem diligebat (11). Hec cum nollet ei consentire, servus ait domino : Gratis famulabor in anno si feceris ut famula qualibet arte fruatur. Hoc audito ruricola a famula petit coitum. Negavit illa prius, tandem intrante (*sic*) domino quam (*sic*) victa concedit. Nocte enim ponit. Interim domine sue ancilla rem indicat.

(1) Nous remplaçons en général par une ligne de points les passages qui se trouvent dans les autres rédactions, et indiquons par des crochets les leçons du ms. Ottoboni 750.

(2) Ottob. « surgens. »

(3) Ottob. « vocatum. »

(4) Ottob. « inimicos. »

(5) Ottob. « advocatum. »

(6) Ottob. « potentatem. »

(7) Pér. « Anselmus. »

(8) Ottob. « Carturiensis. »

(9) Ottob. « qui. »

(10) Tout ce passage manque dans le ms. de Pérouse. Nous en sommes réduit, en ce qui le concerne, au texte incorrect du ms. Ottoboni 750.

(11) Le ms. porte « dirigebat. »

Quid multa : facta nocte rusticus pro se famulum collocat, ancilla dominum putat, rustica virum lecto famule, famulus dominam credit esse famulam, noctemque totam duxere jocundam. Ancilla in viri thoro sub persona domine recubat; miratur tamen quod dominum lecto repperit, nec movere se audet ne dolus pateat. Rusticus rei nesciens, nescius ancilliam conjugem putans relinquit intactam. Facto mane rustica famulo (1) procaciter imputare cepit, credens cum adhuc esse maritum qui nunquam tam felicem ab eo amplius exegisset noctem. Dum hec et alia replicantur rustica famulum, ille dominam recognovit. Nec mora fit strepitus ingens, surgit familia domus, ad spectaculum vicinia tota concurrat. Maritus tam furore quam ira stupescit, pronior ad lites insurgit; femina furens virum conviciis repetens. Tand[em] quasi ream adulterii (2), maritus relinquit. Res ridicula refertur episcopo; audita utriusque partis causa ridet clerus, cachitat curia tota, virum cum uxori (*sic*) reconciliat, dicens adultera[m] non esse que inscia peccaverit, viroque prohibet ne messem famuli sic emat ulterius.]

Gregorius VII^{us} qui et Ildebrannus sedit annos XII, mensem I, dies xxii, cessavit episcopatus an. I MLXXIII (3).

Hic cepit dare primum pecuniam Romanis ut eum juvarent contra imperatorem, eo quod ab imperio descruisset, et versum est in malum usum.

[Victor (4) qui et Desiderius, abbas Casinensis, sedit menses IIII, dies VII, dies (*sic*); cessit episcopus (*sic*) menses V, dies XXV.

Urbanus, qui et Oddo Cluniacensis monachus et postea Hostiensis episcopus, sedit annos XI, menses VI. Hic primus iter ad capiendam Jerusalem in Claramontansi consilio (*sic*) predicavit et prevaluit; nam a Francis capta est et recenta (*sic*), facto ibi rege Christiano Godefredo.

Paschalis qui et Rainerius cardinalis sedit annos XVIII, menses VII, dies II. Hugo abbas Cluniacensis obiit.]

Ludovicus Philippi filius.... invicem fecerunt. Apud Bizantium Ka. Johannes imperat, super Romanos Henricus quartus rex Teutoniorum (5). Hic patrem suum jecit in vincula pro eo regnare volens, et ut fama est eum captum pede percussit, unde tali vindicta percussus est a Domino ut nec filium [nec] (6) filiam post se reliquerit. Quo sine [prole] vita exempto, Lotarius Saxonum dux consensu pontificum imperator eligitur. Qui contra Rogerium Wiscardi prefati nepotem cum hoste maxima pergens ei totam terram Apulie usque Barim abstulit, nec aliquis ex imperatoribus predecessoribus suis ita imperium dilatavit. Rogerius tamen post decessum ejus terram recuperavit (7). Post cujus mortem Conradus predicti Henrici imperatoris nepos resumit (8) imperium.

(1) Ms. « famule. » — (2) Ms. « adulterium. » — (3) Les dates de l'Incarnation qui suivent, dans le ms. de Pérouse, les noms des papes, ne se trouvent pas dans le ms. Ottoboni 750. — (4) Les variantes du ms. de Pérouse nous manquent pour les papes Victor, Urbain II et Pascal II. — (5) Ottob. « Teuciorum. » — (6) Pér. « vel. » — (7) Ottob. « reparavit. » — (8) Pér. « resummit. »

Willelmus Aquitanorum dux, cui infortunium in via Jerosolimitana contigerat ante hec tempora, in Hispania contra paganos movit exercitum. Qui non longe a Corduba (1) cum VII regibus gentis illius bellum iniens, alios eorum peremit, alios opibus vacuos fugavit; ille vero cum hoste incolumi sospes regreditur. Huic apud Burdegalam infans cum proluxa barba natus oblatus est, quem idem dux diligenter nutriri fecit; sed post annum moritur.

Post hec tempora in Sicilia, civitate (2) Syracensis, anno ab incarnato Verbo MCXXVIII, circa horam diei tertiam, factus est terre motus magnus ita ut ecclesia episcopii cum clerici missam cantarent dominicam in ictu oculi (3) caderet, et clerici omnes in choro psallentes cum ecclesia perirent; episcopus solus qui forte post evangelium exierat salvatus est (4), cum diacono et subdiacono qui missam celebrabant remanente presbitero superstite cum magno omnium miraculo incolumes evaserunt. Fons etiam [Aretusa] (5) prope (6) muros civitatis ebulliens qui potum civibus ministrabat versus est in salsuginem. Que res non modicum (7) tribuit fabulis poetarum qui (8) astruunt de Grecia in Siciliam per subterraneos meatus sub mari rursus hanc eandem aquam cum Alpheo fluvio de terra emergere se ipsam in fontem predictum. Muri eciam urbis predictae cum multis domibus corruerunt.

Rogerus Roberti Wiscardi nepos mortuo Willelmo Appulie duce, et Boamundo juniore Antiochiam migrante, utriusque possedit hereditates, et cum omnia prospere sibi cederent, regem se vocare maluit, et multos nobiles, ne sibi forent contrarii, alios exheredavit, alios occidi precepit, et eorum terras solus possedit.

His temporibus Bauduinus rex Jerosolimorum moritur, cujus loco Fulco comes Andegavensis, ejus filia in conjugio accepta, rex efficitur.

Per hec tempora surrexit in Jerusalem novum militie genus more monachorum viventes: castitati dant operam, domi et bello disciplinam servant, cum silentio edunt; omnia illis communia; contra gentiles tantum arma sumunt, et multum dilatati sunt. Sunt qui dicant quod nisi fuissent ipsi, diu est quod (9) Franci Jerusalem et Palestinam perdidissent. Ii vocantur milites de Templo quia in porticu (10) Salomonis sedem sue religionis statuerunt.

Circa hec tempora surrexit in Africa in parte occidentali in terra montuosa regni regis de Marroc quidam pseudo propheta dicens se a Deo missum esse (11) ut eos corrigeret, nec debere servire regi de Marroc predicans docuit eos, quod (12) prevaricator sue legis existeret. Convertit itaque (13) ad se populum nimium eosque sue legis pre-

(1) Ottob. « qui non solum longe Corduba. » — (2) Pér. « civitas. » — (3) Ottob. « victu clerici. » — (4) Ottob. omittit les mots : « cum ecclesia — salvatus est. » — (5) Pér. « Arecusa. » — (6) Ottob. « propter. » — (7) Pér. « modicam. » Ottob. « modica. » — (8) Ottob. « fideique. » — (9) Ottob. « qui. » — (10) Ottob. « porticus. » — (11) Ottob. « missum a Deo esse. » — (12) Ottob. « qui. » (13) Pér. « convertitque itaque. »

ceptis iustruxit. Erat autem ei habitus prophete, victu et incessu (*sic*) semper asinum equitans. Populus vero terre illum sibi regem constituit. Qui cum rege de Marroch semper bellum habens multam terram sibi abstulit. Obeunte siquidem (1) isto pseudo propheta filium ejus populus regem sibi pro patre statuunt, qui usque in presens tempus cum rege de Marroch bella cottidie (2) gerit, partemque regni ejus sibi subtrahens rex Asiriorum (3) longe lateque nominatus est. Rex autem de Marroch consilium super hoc iniens (4) omnes Christianos in bello captos juvenilis corporis aut robusti (5) presentari jussit. Delegavit autem eis terram optimam, urbes scilicet et castra plurima, ad vivendum. Prefecit autem eis virum quemdam nobilem genere Barcinonensem bello captum in Yspaniis, Reverterium nomine, et cum bellum sibi tam a rege Asiriorum (6) quam ab aliis immineret, Reverterium cum suis ad preliandum (7) convocat, et ita cum Christianis omnia bella sua ministrat. Dicit enim quia : Si isti vicerint, victoriam michi preparant, si victi fuerint, mors eorum quasi lucrum meis videbitur. Sunt autem in exercitu Reverterii plus quam LXX milia virorum fortium christianorum.

Per hec tempora dompnus Poncius abbas Cluniacensi cenobio XIII prefuit annis. Post quem (8) dompnus Hugo III mensibus. Quo [etiam] defungente dompnus Petrus Venerabilis abbas idem monasterium repigit.

In Ispaniis Yldefunſus Junior super Christianos imperat, et imperatorem abusive se vocari facit, eo quod sit (9) major quibusdam regulis Christianis qui (10) ibi habitant (11). Per idem tempus moritur Yldefonſus rex de Arragone, vir bellis prepotens, qui inter alia sue probitatis inditia Cesaraugustam (12) regiam urbem Moabitis abstulit. Hoc defuncto regnum ejus in duo divisum est. Nam Navarri quemdam Garsiam sibi regulum statuerunt, Arragonenses (13) vero fratrem defuncti regis monachum et presbyterum in regem creaverunt; qui accepta in conjugio sorore Willelmi ducis Aquitanorum filiam ex ea genuit et filium. Tradita est autem filia conjugio Barcinonensi comiti cum regno; ipse ad habitum monachi relicta uxore sua reversus est; filius vero ejus in Pictavia mortuus est.

Interim Henricus famosissimus rex Anglorum cum omnium dolore vita defungitur et Stephanus nepos ejus regnum invadit.

Willelmus itaque [dux] Aquitanorum, dum (14) in Yspaniam ad Sancti Jacobi limina orationis gratia pergeret, in ejusdem ecclesia ante altare sancto Parasceve, dum Christi passio legeretur, viatico sancto munitus reddidit animam. [Super ejus morte hos versiculos edidimus (15)].

(1) Ottob. « si quid. » — (2) Ottob. « cochidie. » — (3) Ottob. « Assiriorum. » — (4) Pér. « iniciens. » — (5) Ottob. « robustis. » — (6) Ottob. « Assiriorum. » — (7) Ottob. « preliendum. » — (8) Ottob. « postquam. » — (9) Ottob. « si. » — (10) Ottob. « quibus. » — (11) Pér. « habitabant. » — (12) Ottob. « Cesar Augusta. » — (13) Ottob. « Arrogonenses. » Pér. « Arragones. » — (14) Ottob. « de. » — (15) Le ms. de Pérouse ne contient pas cette pièce de vers.

Dux Aquitanorum Willelmus morte suprema
Occubuit , Jacobum dum peregrinus adit

.
An mors, an tellus sit sevir, ista relinquo,
Improba sed mors est, sevaque constat humus.]

Hujus ducis filiam rex Francorum Ludovicus filio suo Ludovico nuptui tradidit , et post pauca idem Ludovicus pater obiit. Sepultus est autem in basilica sancti Dionisii. Hic coronari fecerat in regem Philippum filium suum majorem natu se presente , sed morte subita Parisius moritur precipitatus equo. Quo defuncto rursus alium natu majorem Lodovicum Innocencius papa Romanus jussu patris in regem unctum Remis (1) coronavit, qui post patrem regnum Francorum suscepit.

Circa hec tempora Gislebertus cognomine Universalis , natione Britannus , in divina philosophia claruit , sed postea Lundoniensis episcopus factus parvo supervixit tempore. Post quem (2) Remis civitate Albericus surrexit , non illo fama minor in divinis , qui eciam proventus in archiepiscopum (3) Bituricensem modico claruit spatio (4). His temporibus multi philosophi [floruerunt] (5) in Galliis.

Hoc tempore surrexit apud Teutones (6) quidam, Henricum predictum imperatorem se (7) simulans , et multos decepit. Erat enim fere [illi] per omnia similis (8), ita ut per Ytaliam in pluribus locis quasi imperator haberetur. Sciebat quidem (9) verba plurima que imperator predictus multis secrete dixerat ; que cum retractaret hisdem viris quibus imperator in conclavi illa dixerat , non modicum errorem audiencium cordibus generabat. Tandem [ille] ex parte relicta simultate Cluniaco monasterio sub habitu tamen imperiali venit et nomine , ubi se monachum fieri postulans a dompno Petro Venerabili abbate loci libenter susceptus est (10). Affirmavit tamen quod prius dixerat, scilicet se fuisse Henricum [predictum] imperatorem. Degit autem monachus in prefata ecclesia , valde monachico instructus ordine (11). MCXVIII.

Gelasius papa , qui et Johannes Gaditanus , sedit anno uno. MCXIX.

Calixtus qui et Guido Viennensis archiepiscopus sedit [annos V] (12). MCXXV.

Honorius qui et Lambertus , Hostiensis episcopus , sedit annos quinque. MCXXX.

Innocentius X qui et Gregorius , diaconus Sancti Angeli , sedit annos XIII, obiit MXLII , octavo kalendas octobris (13).

Ludovicus Junior Francis imperat. Hic duxit uxorem filiam predic-

(1) Ottob. omet *Remis*. — (2) Ottob. « postquam. » — (3) Ottob. « arciepis-
copatum. » — (4) Ottob. « duravit spacio. » — (5) Pér. « claruerunt. » — (6) Ot-
tob. « Centones. » — (7) Ottob. « si. » — (8) Ottob. « facie illi per omnia simi-
lis. » — (9) Ottob. « siquidem. » — (10) « liberet suspectus est. » — (11) Ottob.
n'a pas la date. — (12) Pér. « annos quatuor. » — (13) Ottob. omet les mots *obiit*
— *octobris*.

tam Willelmi ducis Aquitanorum, et rex Francie et dux Aquitanorum appellatus est pro eo quod prefatus dux sine filiis mortuus est. Anno primo regni ejus, qui fuit ab incarnatione Verbi MCXXXV, fuit tanta siccitas in Galliis quanta retroactis seculis in eadem regione nunquam visa est aut audita, ita ut fontes et flumina, lacus, putei etiam siccarentur. Visus est etiam ignis biennio cremare sub terra, qui casu aut sponte missus [per rimas] (1) arenis terre in imis ceciderat, nec frigore vel gelu seu imbris extingui poterat.

Per idem tempus Conradus rex Teutonicorum Romanis imperat, vir ante imperium strenuus, post regni vero monarchiam adeo iners, quasi sepultus esse videatur. Nam Rogerius qui se regem super eum creavit regionem usque Romam et usque fere Ravennam sibi [totam] nemine contradicente subdidit. Interfectis autem et fugatis omnibus terre illius nobilibus insuper diadema imperii a Romano pontifice pene extorquere non dubitat.

Per idem tempus Angli cum Scothorum rege bellum fecerunt, et Scothi victi sunt, ruborque ingens in ea plaga celi per totam fere noctem apparuit, qui interdum dividebatur rursusque duo invicem confligentes commiscebantur (2), tunc insurgentes quidam radii per medium sepius ibant, nunc ex transverso nunc ex obliquo illum intersecantes (3).

Tunc etiam Gaufridus comes Andegavensis contra Stephanum regem Anglie Normanniam vastabat et sibi subjugabat. Quam quia tunc subjugare non valuit, tamen post aliquot annos consensu regis Francorum totam adquisivit; nam et ipse regnum Anglie quasi heres habere peroptabat, utpote qui filiam Henrici regis Anglorum unicam accepit in conjugio; illa tamen publica fama que de Andegavensibus habetur, scilicet quod sint parcissimi et superbi, multum ei ad acquirendum regnum nocuit.

Adhuc predictus Hildephonsus Hispaniis imperat, sed adhuc Moabite seu Mauri fere mediam partem regionis (4) illius tenent et sub ditone regis de Marroch vivere curant (5).

Hugo de Sancto Victore vita philosophus Parisius obiit, vir preclari ingenii et in quadrivio doctissimi. Divinarum autem scripturarum tantam scientiam habuit et memoriam (6), ut nulli temporis illius secundus extiterit. Reliquit autem ad monumentum sui scripta perplurima, id est librum de Sacramentis, de [Ecclesiaste] (7), de archa Noe, librum qui intitulatur Didascalon et alia nonnulla opuscula valde utilia. Sequenti anno Petrus Abaalardus (8) perhipateticus vir famosissimus et vita philosophus Cabilonis moritur et in claustro Beati Marcelli martyrisc sepelitur (9). Hec duo (10) Latinorum luminaria in Francia studuerunt. Scripsit autem Petrus Abaalardus (11) opuscula quedam que [plurimis

(1) Pér. « prunas. » — (2) Ottob. « cummixcebatur. » — (3) Ottob. « intersequentes. » — (4) Ottob. « religionis. » — (5) Ottob. « curavit. » — (6) Ottob. « incoriam. » — (7) Pér. « Ecclesiastice. » — (8) Ottob. « Beaalardus. » — (9) Pér. « sepellitur. » — (10) Ottob. et Pér. « duorum. » — (11) Ottob. « Baaalardus. »

habentur in locis] (1). Hujus epithaphium huic opusculo inserere volumus (2).

Vatum summorum major Petrus Abaalardus
 Occidit, immanis (3) factus dolor omnibus unus.
 Gallia nil majus habuit vel (4) clarius isto,
 Nec mors enjusquam fit tanta ruina (5) Latinis ;
 In quantum fama Romani nominis exit
 Illius ingenii studiorum fama volavit.
 Nannetis (6) oritur patre Pictavus et Brito (7) matre ;
 Cum Francis studuit, monachus moritur Cabilonis.

Sequenti anno Kalo Johannes imperator Constantinopolitanus, dum Antiochiam Francis qui hanc a captione Jerosolimitana possident auferre vellet, non longe, ut fama est, a prefata urbe, dum venatum pergeret, tali casu moritur. Est enim apud Grecos consuetudinis ubi (*sic*) omnes sagitte imperatoris toxicatae sint, quod si forte imperator aliquem una (8) earum percusserit quasi ad victoriam imperatoriam morte moriatur. Unde ille dum arcu (9) ad feram percutiendam intensaret sagittam, divino judicio manum suam cum sagitte ferro vulneravit et mortuus est. Cujus exercitus cum confusione revertitur. Cujus loco Manuel filius ejus imperium arripuit.

Eodem anno Fulco rex Jerusolimorum dum leporem sequitur precipitatus equo morte subitanea moritur. Post quem (10) Bauduinus puer filius ejus in regem promotus est. Eodem anno Sanguinus Turcus rex de Halap (11) cepit Edessam (12) civitatem, et Francos ibi captos aut morte aut servitute multavit. Archiepiscopum vero civitatis quasi ducem gregis in medio urbis cum omnibus clericis suis, quia noluerunt negare Christum, coram se decollari precepit, uno solo evadente qui amicitiam cum quodam nobili Turco habuerat, qui eum (13), ne periretur, obtinuit, sed sanum quo vellet ire permisit (14). Purpuratur itaque Edessa novorum sanguine martyrum, modo primum a gentilibus possessa ex quo ab [Abgaro] (15) rege Christo est dedicata. Dolor ingens et desolatio multa. Sacrate virgines dantur incestui (16), loca sancta stabula fiunt jumentorum. Corpus Beati Thome apostoli gentilium contactu polluitur, nomen Christi derisio fit hostium; conculcata sunt omnia; profanata sunt universa. Nam Sanguinus (17) Turcus (18), ut fertur, supra Beati Baptiste aram Johannis tres speciosissimas matronarum maculavit; qui ut avaritiam misceret incestui trecentas, ut fertur,

(1) Pér. « in plurimus habentur. » — (2) Ottob. « interserere novatum, summorum major Petrus Abaalardus; limus. » — (3) Ottob. « in majus. » — (4) Ottob. « nec. » — (5) Ottob. « sit totam ruina. » — (6) Ottob. « Nam. » Pér. « Lannetis. » — (7) Ottob. « Britone. » — (8) Ottob. « aliquid cum una. » — (9) Ottob. « in arcu. » — (10) Ottob. « postquam. » — (11) Ottob. « Halep. » — (12) Ottob. « Edissem. » — (13) Ottob. « cum. » Pér. « enim. » — (14) Ottob. « permisit. » — (15) Pér. « Agro. » — (16) Ottob. « incestu. » — (17) Ottob. « Sanguinis. » — (18) Ottob. « Tuitus. »

pulcherrimarum mulierum per plurimas civitates vendi precepit. Audita itaque fama tanti sceleris (1) in Antiochia et in Jerusalemis luctus factus est magnus, et omnis etas sumpsit lamentum. Pervenit etiam fama usque ad extremas (2) nationes et usque Gallias ubi dolor ingens tetigit corda singulorum. Lodovicus etiam rex Francorum et Conradus imperator Teutonicorum tacti dolore cordis (3) intrinsecus ad ulciscendam tantam injuriam (4) copiosum moverunt exercitum. Sed quia cum (5) superbia multa perrexerunt, in Romania prius fame cousumpti, postmodum a Turcis ferro (6) vastati, vix cum paucis sociis usque Jerosolimam pervenerunt, ubi nichil dignum memoria gestum fore (*sic*) novimus; unde magnam gratulationem Turcis et Arabibus (7) duo summi reges Christianorum prebuere. Revertentes itaque cum ignominia, celemus et nos cum silencio quod predicare (8) nimio pro (*sic*) pudore non audemus. Anno ab incarnatione Verbi MCXLV Edessa civitas capta est a Turcis; tercio anno sequenti Conradus imperator Teutonum (9) et Ludovicus rex Francorum perrexerunt Jerusalemam. Item tercio reversionis sue anno Conradus imperator moritur. Fredericus vero nepos ejus sumit imperium, Ludovico supradicto apud Francos regnante; qui reliquit (10) uxorem suam prefatam cum Aquitania. Henricus vero filius comitis Andegavorum duxit eam in conjugium, factus rex Anglorum post modicum temporis.

Ildefonsus rex Hispaniarum moritur, qui reliquit duos filios, qui nunquam inter se pacem habuerunt. Quorum major post modicum moriens puerum parvulum ex conjugate reliquit heredem, quem etiam patruus suus sicut et patrem pueri graviter bello persequitur. Sarraceni vero quicquid pater eorum super eos adquisierat, scilicet Aumariam urbem nobilem aliasque civitates et castra plurima, cum maxima Christianorum sanguinis effusione et captivitate (11) receperunt, et cum auxilio regis de Marroch plurimas irruptiones [sepis] in nostros faciunt.

Rex autem Francorum Ludovicus et Henricus rex Anglorum similitates plurimas agunt nunc pacis nunc belli, ita ut quandoque alter alterius terras (12) invadat. Nulla enim pacis compositio inter eos durare potest (13). Ferunt itaque quia ex quo rex Anglorum reginam Francorum duxit in matrimonium cum Aquitania, spina scandali de corde regis Francorum exire non potuit; dolet enim se amisisse inconsulte Aquitaniam, nec spes aliqua datur ei recuperandi eam.

Fredericus autem Romanorum imperator cum Lombardis diuturnum habet prelium, nec etiam cum Romanis pacem habere potest; unde multum terram illam preliando devastat (14) et nec sic (15) eos subjugare

(1) Ottob. « sterilis. » — (2) Ottob. « exteris. » — (3) Ottob. « tanti dolore eorumdem. » — (4) Ottob. « injuria. » — (5) Ottob. « eum. » — (6) Mss. « fere. » — (7) Pér. « Arrabibus. » — (8) Pér. « preclare. » — (9) Ottob. « Teutonicus. » — (10) Ottob. « reliquid. » — (11) Pér. « captivitatem. » — (12) Pér. « alteri terras alterius. » — (13) Pér. « poterat. » — (14) Ottob. « devastaret. » — (15) Ottob. « nec ut sic. »

valet, nec exitus ullus inde pro nobis videtur (1). *Demum tamen MCLV Terdonam destruxit, et die X exeunte maio ... et Cremam destruxit, et MCLXII Mediolanum destruxit, et MCLXVII reversi sunt Mediolanenses in civitatem; MCLXXVI Lombardi preliantes (2) contra ipsum dicuntur vicisse; hiis temporibus Crema rehedificatur ab ipso imperatore Frederico.*

Amauricus vero rex Jerosolimorum, ut nobis relatum est, in multis prospere agit, ita ut amiralius Babilonie ei tributa libens persolvat. Terram autem Antiochie [Turci] (3) Francis nostris ex maxima parte abstulerunt, et vix eis (4) respirare licet. Manuel enim imperator Bizantius inter Turcos et Grecos degens pacem habet cum utrisque (5), nec (6) aliquid, sicut audivimus, agit memoria dignum; Francis itaque nostris qui sunt in Antiochia nichil fere juvaminis prestat. Semper est enim Grecis suspecta Francorum prosperitas.

De re[ge] autem de Marroch, qui dicitur rex [Asiriorum] (7) propter predictas causas, et de rege Bugie (8), et de rege [Numidie] (9) et Libie et Cyrene, et de rege Ethiopum (10) tam rara [et] tam pauca audivimus quod fere prorsus ignoremus quid ibi agatur. Ex quo enim Christianitas de terra illa repulsa est propter errorem Machumeth (11) et gens illa incredula alienata est a nobis, et ab imperio Romano pariter et fide Christiana (12) desciverunt; unde quia nec mercimonia nec aliquid tale nobiscum habent commune penitus eos ignoramus et eorum opera; barbari enim sunt lingua, natione, cultu (13), religione, quod totum eos a nobis removet (14).

Similiter autem et de soldano Persidis propter terre longinquitatem et alienationem Christianitatis et linguam pauca novimus, preter quod (15) dicunt ultra Persas et Indos (16) et Macedones Christianos reges esse qui etiam gentis illius pontifices dicuntur et reges (17); ita enim fama ad nos usque pervenit. Illi autem [valde] vexant gentiles regionum (18) illarum. Rex quoque de Avesguia et rex Nubianorum sicut audivimus hoc (19) idem faciunt.

Rex vero Danorum et Christiani qui regiones illas incolunt que sunt in Germania et in Septentrione bellum habent cum paganis qui [adhuc] adorant idola et sacrificant elementis et dicuntur Leutices seu Lutoici (20); Christum quoque nostrum Novum Deum appellant: sunt enim pulcherrimi homines et Orientem versus (21) eorum regio in longum protenditur. Mercurium tamen et Venerem precipue colunt, non in templis, sed in nemoribus vel juxta fontes.

(1) La fin du paragraphe ne se trouve pas dans Ottob.; elle n'est pas due au continuateur. — (2) Pér. « prenantes. » — (3) Pér. « Turcis. » — (4) Ottob. « vis eas. » — (5) Pér. « utriusque. » — (6) Ottob. « vero. » — (7) Pér. « Asmorum ou Asinorum. » — (8) Ottob. « Burgie. » — (9) Pér. « Numide. » — (10) Ottob. « Etyopum. » — (11) Ottob. « Mahumet. » — (12) Ottob. « Christianas. » — (13) Ottob. « vietu. » — (14) Ottob. « anovet. » — (15) Ottob. « preterquam. » — (16) Ottob. « Modos. » — (17) « qui etiam... et reges » manque dans Ottob. — (18) Ottob. « regione. » — (19) Ottob. « si. » — (20) Ottob. « Leucos sive Eutoici. » — (21) Ottob. « verbis. »

De insulis vero que (1) ultra Britanniam sunt similiter pauca audivimus preter earum nomina. In quibusdam illarum adhuc gentiliter vivunt. In Ibernia (2) tamen et Goslandia (3) et Norguensia (4) et Yslandia (5) et quibusdam aliis (6) Christiani sunt. De Islandia (7) vero, nisi (8) quia ad finem tendimus operis, dicere pulchra (9) possemus. Pignei (10) et monopodes habitant in montanis insule illius, qui potius homines an monstra sint ab ipsis incolis insule ignoratur; nam signis, non verbis, sibi locuntur. Aurum vero [ibi] (11) superhabundat. Nullum fructum prorsus terra illa generat preter [anim]alia diversi generis. Hec et alia dicere de terra illa possemus nisi post laborem operis requiem natura deposceret. Is status erat rebus humanis anno ab incarnato Verbo MCLXXII (12).

(1) Ottob. « qui. » — (2) Ottob. « Ybernia. » — (3) Ottob. et Pér. « Goslandiam. » — (4) Pér. « Norguensiam. » Ottob. « Norgostriam. » — (5) Ottob. et Pér. « Yslandiam. » (6) Ottob. et Pér. « quasdam alias. » — (7) Ottob. « Yslandia. » — (8) Ottob. « ubi. » — (9) Ottob. « plura. » — (10) Ottob. « Pimeis. » — (11) Pér. « ubi. » — (12) Ottob. « MCLXXIII^o. »

ERRATUM.

- Page 29, ligne 4 : *ecclesiano*, corr. *ecclesiam*.
 Page 36, ligne 32 : *patev*, corr. *pater*.
 Page 64, ligne 11 : (91 v^o 1, 95 v^o 2), corr. (95 v^o, 97 v^o).
 Page 70, ligne 28 : *viris*, corr. *viris*.
 Page 75, ligne 4 : *oboleret*, corr. *aboleret*.
 Page 101, note 1 : *Algidii*, corr. *Ægidii*.
 Page 128, ligne 4 : *Andre*, corr. *Andree*.

TABLE DES MATIÈRES

NOTICE SUR DIVERS MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE VATICANE.

FONDS DE LA REINE CHRISTINE.

N° 132..	1
N° 189..	2
N° 555..	5
N° 610..	7
N° 611..	8
N° 624..	9
N° 688..	10
N° 689..	11
N° 693..	13
N° 695..	14
N° 725..	15
N° 744..	17
N° 745..	18
N° 749..	19
N° 789..	20
N° 899..	21
N° 918..	21
N° 925..	23
N° 936..	25
N° 937..	25
N° 946..	26
N° 980..	31
N° 1502..	37
N° 1845..	39
N° 1920..	42

RICHARD LE POITEVIN.

Richard le Poitevin..	45
Les œuvres de Richard..	52
La chronique de Richard ; manuscrits et éditions..	56

La chronique de Richard ; classement des diverses rédactions	73
Sources de la chronique.	88
Examen de quelques passages originaux, ou dont la source est perdue. .	97
2 ^e rédaction.	97
3 ^e rédaction.	103
4 ^e rédaction.	106
Courte chronique relative à l'Aunis.	109
Catalogue des papes.	116
Conclusion.. . . .	118
Appendice.	121
Lettre de Richard à Pierre le Vénérable.. . . .	121
Fin de la 3 ^e rédaction.. . . .	122
Morceaux qui, dans le ms. de la reine Christine, terminent la liste des cardinaux et le catalogue des papes.	127
Fin de la 4 ^e rédaction.	129

90-02-26 145

D
S
.B4
v.6
Berger,
la Bibl

Berger, E. - Notice sur divers manuscrits de la Bibliothèque Vaticane.

PONTIFICAL INSTITUTE
OF MEDIAEVAL STUDIES
59 QUEEN'S PARK
TORONTO 5, CANADA

30164 .

